



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 relatives à huit missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2016 au titre des huit missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 190 112 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19
C. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie	37
D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	65
E. Appui de l’Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	72
F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	82
G. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	95
H. Mission d’appui des Nations Unies en Libye	103

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2016 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 190 112 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 ci-dessous met en regard les prévisions de dépenses pour 2016 et les crédits approuvés au titre de 2015 par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/262 et 69/274 B et après examen des rapports du Secrétaire général (A/69/363/Add.3 et Corr.1 et Add.6) et de ceux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/628 et A/69/628/Add.1).

Tableau 1

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2015
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	19 751,1	19 575,7	175,4	9 651,4	35,2	10 211,0	(559,6)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	39 630,5	39 193,8	436,7	20 070,7	80,5	20 676,6	(605,9)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	150 809,0	150 738,0	71,0	94 181,1	8 820,2	82 329,6	11 851,5
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	5 792,0	5 794,9	(2,9)	3 022,7	61,6	2 910,4	112,3
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	10 549,6	10 535,2	14,4	4 979,8	4,3	4 953,4	26,4
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	16 668,3	16 926,6	(258,3)	8 553,7	9,6	8 359,6	194,1
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	11 179,9	11 430,5	(250,6)	8 212,8	55,5	5 727,9	2 484,9
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	102 327,7	102 327,7	–	41 439,9	36,2	47 860,1	(6 420,2)
Total	356 708,1	356 522,4	185,7	190 112,1	9 103,1	183 028,6	7 083,5

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

(9 651 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. La Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (voir S/2001/434) avait recommandé la création d'un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-nationales et de les harmoniser. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (voir S/2001/1128 et S/2001/1129), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2002. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait approuvé la prorogation du mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2013 et l'a prié de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (voir S/2013/753 et S/2013/759), le mandat de l'UNOWA a de nouveau été prorogé du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 et il a de nouveau été demandé au Secrétaire général de rendre compte tous les six mois au Conseil des activités du Bureau.

3. L'année 2015 a vu se poursuivre la montée de la criminalité transnationale organisée, notamment la piraterie, le trafic de drogues illicites et le terrorisme, dans la région du bassin du lac Tchad, qui a été durement touchée par les activités de Boko Haram dans les zones frontalières entre le Nigéria, le Niger, le Cameroun et le Tchad. L'épidémie de virus Ebola qui a touché la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone a largement contribué à ralentir les évolutions positives dans ces pays, et a notamment perturbé la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. En 2015, des élections ont eu lieu dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Nigéria, le Togo, le Bénin, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Des élections importantes devant également avoir lieu en 2016 au Bénin, en Gambie, au Ghana et au Niger, les efforts de prévention des conflits devront être poursuivis pour contenir les tensions politiques susceptibles de dégénérer en conflits. Dans ce but, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest devra améliorer ses capacités dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide, de la sensibilisation et de l'organisation de réunions afin de mobiliser les acteurs régionaux étatiques et non étatiques pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité.

Coopération avec d'autres entités

4. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation

des femmes (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les missions des Nations Unies dans la sous-région, à savoir : la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Le Bureau a également coopéré avec la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE). Il continue de travailler en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la région de l'Afrique centrale sur la menace que constitue Boko Haram en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Les réunions tenues en 2015 avec les directeurs régionaux, les coordonnateurs résidents et les chefs des missions et organismes des Nations Unies ont abouti à la mise en place d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales : appui à la préparation de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, lutte contre le trafic de stupéfiants, assistance électorale et droits de l'homme.

5. Le Bureau continuera à présider les réunions du comité de haut niveau créé aux fins de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de renforcer les capacités sous-régionales et nationales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la surveillance des frontières, du blanchiment d'argent et du renforcement des institutions de la justice pénale.

6. Le Bureau fournit à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel un appui administratif et logistique ainsi que des accords de participation aux coûts, et contribue à financer les centres régionaux et mondiaux concernant les achats au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions.

Résultats obtenus en 2015

7. En 2015, le Bureau a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine, en vue de s'acquitter de son mandat en matière de diplomatie préventive et de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest. On retiendra que le Représentant spécial du Secrétaire général a offert ses bons offices et des consultations à plusieurs pays de la région, a effectué dans ce cadre plusieurs missions au Nigéria, au Togo, au Bénin, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Burkina Faso, au Libéria, au Niger, en Mauritanie et en Sierra Leone.

8. Le Représentant spécial, en sa qualité de Haut Représentant du Secrétaire général pour le Nigéria (depuis le 9 mai 2014), a accordé une attention particulière à la situation dans ce pays, notamment en soutenant les autorités nigérianes dans la lutte qu'elles mènent contre Boko Haram; en aidant à désamorcer les tensions

politiques avant, pendant et après les élections présidentielles, législatives et les élections des gouverneurs et des représentants aux assemblées des États, et en promouvant la coopération entre la nouvelle administration et les organismes des Nations Unies dans le cadre des efforts de stabilisation déployés dans le nord-est en liaison avec les questions touchant les droits de l'homme et les questions humanitaires. Le Représentant spécial s'est également rendu au Tchad et au Cameroun, dans le cadre de deux tournées régionales des pays touchés par les agissements de Boko Haram, en compagnie du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, et, en une autre occasion, en compagnie du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

9. En réponse à la menace croissante que représente Boko Haram, le Représentant spécial a activement œuvré en faveur d'une plus grande collaboration entre la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour continuer de renforcer la coopération régionale face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière et empêcher la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme. L'UNOWA a également participé aux réunions qui ont abouti à la conception et à la mise en place de la Force multinationale mixte en 2014 et 2015. Le Bureau, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique centrale (BRENUAC), a en particulier contribué à la mise au point du concept des opérations et des documents connexes pour la mise en œuvre opérationnelle de la force régionale. Le Bureau a également lancé une consultation régionale entre les dirigeants de la Commission du bassin du lac Tchad, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. En outre, les Représentants spéciaux du Secrétaire général, respectivement Chefs de l'UNOWA et du BRENUAC, se sont rendus en Côte d'Ivoire et au Ghana en compagnie de dirigeants de la CEDEAO pour tenir des consultations en vue d'adopter une stratégie globale et intégrée pour s'attaquer aux causes profondes de l'insurrection de Boko Haram.

10. Dans le cadre du renforcement des capacités sous-régionales, le Bureau continue de collaborer avec l'Union du fleuve Mano en vue de finaliser la stratégie régionale de relèvement suite à l'Ebola. Le Bureau a également participé à la mission d'évaluation du relèvement après l'Ebola menée par l'ONU et appuyé l'échange d'informations avec les institutions régionales et les missions de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. Le Représentant spécial a par ailleurs assisté à la Conférence internationale des donateurs sur l'Ebola organisée le 3 mars 2015 à Bruxelles et a tenu des consultations régulières avec les chefs d'État, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les partenaires internationaux afin de promouvoir l'appui aux initiatives nationales de lutte contre l'Ebola et de planifier l'aide à apporter à plus long terme aux régions touchées.

11. En outre, suite à l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) sur la piraterie dans le golfe de Guinée, le Bureau a, en étroite coordination avec le BRENUAC, continué d'apporter son concours à la mise en œuvre du cadre stratégique régional de lutte contre la piraterie et le vol à main armée dans le golfe de Guinée. Il a notamment apporté son concours ou participé à des réunions de haut niveau et réunions d'experts de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée organisées à Yaoundé, et appuyé la mise en place des mécanismes de coordination et de collaboration de la stratégie maritime

régionale en vue de rendre le centre interrégional de coordination pleinement opérationnel.

12. S'agissant des questions interdisciplinaires, le Bureau a contribué à alerter la communauté internationale sur la menace croissante qui pèse sur la stabilité de la sous-région, en promouvant la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les initiatives nationales et régionales de lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, la traite des êtres humains, ainsi que les actes de piraterie et les vols armés en mer. Les activités menées par le Bureau, qui préside le Haut comité politique de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, pour promouvoir le renforcement de l'Initiative, dont l'objectif est de lutter contre la criminalité transnationale organisée, ont contribué à la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire.

13. En ce qui concerne la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dont les composantes sont la gouvernance, la sécurité et la résilience, le Bureau a continué de contribuer activement à sa mise en œuvre, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest, et notamment avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes régionaux des Nations Unies.

14. Pour prévenir la violence liée aux élections, le Bureau a, entre autres initiatives, effectué des missions ciblées au Nigéria, au Togo et au Bénin, qui ont été couronnées de succès. En Guinée, à la suite d'un dialogue politique national fructueux, le Représentant spécial a activement fait appel à toutes les parties prenantes pour aider à instaurer un climat propice à la tenue des élections de 2015.

15. Dans le domaine de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, le Bureau a travaillé en collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le réseau d'organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest pour assurer le suivi des recommandations issues de la conférence sur les élections et la stabilité tenue à Praia en 2012 et de la conférence sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme tenue à Bamako en 2011 en vue de renforcer les capacités nationales et sous-régionales des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'atténuation des violences électorales et de mieux faire connaître les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité, notamment les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et au chômage des jeunes.

16. Sur le front de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits, le Bureau a collaboré avec ONU-Femmes, la CEDEAO et d'autres organismes des Nations Unies pour concevoir et mettre en service des centres de situation des femmes chargés d'assurer le suivi des élections présidentielles et législatives. Le Représentant spécial a poursuivi son dialogue avec les femmes dirigeantes d'Afrique de l'Ouest dans le cadre des journées portes ouvertes annuelles consacrées à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité », ainsi que ses activités de sensibilisation à la campagne mondiale intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ».

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

17. En 2016, les activités que le Bureau devra mener en priorité dans le cadre de son mandat seront les suivantes :

a) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité, et intensification de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux missions de bons offices et aux activités de médiation menées par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée, l'Union africaine et les gouvernements de la région;

b) Campagnes en faveur du renforcement des capacités sous-régionales nécessaires pour faire face aux menaces transfrontières et transsectorielles pesant sur la paix et la sécurité, par les moyens ci-après :

i) Appui à l'Union du fleuve Mano et à la CEDEAO dans la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano;

ii) Appui aux activités régionales en faveur de la paix, du développement et de la sécurité dans la région du Sahel;

iii) Appui, par des actions de sensibilisation, aux mesures prises par les États et la CEDEAO en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un dispositif politique sous-régional et d'un plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest;

iv) Renforcement des initiatives internationales, régionales et nationales visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée, en particulier par le biais de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le but étant de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO et la coopération internationale aux fins de la lutte contre le trafic de drogue transatlantique;

v) Appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie, dans le cadre des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité et en application de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun (Déclaration de Yaoundé) de juin 2013;

vi) Prévention, atténuation et contrôle de l'instabilité liée aux élections et promotion de l'action que mènent les organismes des Nations Unies en faveur de l'application des recommandations formulées dans la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest;

c) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en étroite collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les réseaux sous-régionaux d'acteurs de la société civile et en collaboration avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional;

d) Promotion d'une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits en Afrique de

l'Ouest par la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité », ainsi que par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en étroite collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les organisations et réseaux féminins de la société civile dans la région.

18. Dans un contexte électoral et postélectoral susceptible d'être tendu, le Bureau, pour mener à bien son mandat en 2016, devra continuer de renforcer la coopération à l'échelle du système afin que les organismes spécialisés des Nations Unies aient la possibilité d'apporter une plus grande contribution aux activités d'assistance et de coopération techniques. Le groupe chargé de la recherche et de l'analyse au Bureau sera pleinement opérationnel et fournira des renseignements plus approfondis sur les évolutions du climat politique et des conditions de sécurité qui pourraient avoir des conséquences sur la mise en œuvre du mandat du Bureau. Il est également envisagé d'organiser plus régulièrement des visites de pays et des actions communes avec les acteurs régionaux afin de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses de consultations et d'activités conjointes. En outre, le Bureau continuera d'appuyer la création et la gestion de centres de situation des femmes dans le but de garantir la participation active des femmes et des jeunes à des opérations électorales démocratiques et sans violence. De plus, le Bureau renforcera ses capacités de communication et de vulgarisation en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée, de répondre aux attentes du public et de se faire mieux connaître.

19. Face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, le Bureau aura pour priorité principale d'intensifier l'appui qu'il fournit aux initiatives de prévention et de règlement des conflits menées par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les États Membres de la région et d'apporter sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Bureau mobilisera également l'appui du système des Nations Unies aux initiatives visant à remédier aux problèmes structurels à long terme tels que le risque de violences liées aux élections dans toute la sous-région, notamment leurs répercussions sur la sécurité transfrontalière, l'insécurité dans la région du Sahel, la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic illicite de drogues et la piraterie dans le golfe de Guinée, la transformation du secteur de la sécurité et les conséquences de l'impunité dont jouissent les auteurs des violations persistantes des droits de l'homme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. L'évaluation des répercussions de l'épidémie d'Ebola sur la paix et la sécurité se poursuivra, y compris, notamment, celle de l'impact négatif des activités de Boko Haram et de l'épidémie d'Ebola sur les femmes, les filles et les personnes vulnérables de la région. Le Bureau s'efforcera ainsi de faire en sorte que les activités menées par les organismes des Nations Unies présents dans la région soient plus complémentaires et mieux harmonisées.

20. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 2

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**Objectif 1** : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

a) Intensification des efforts de médiation et de bons offices, et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional

a) i) Amélioration des activités d'alerte rapide et des analyses effectuées conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les partenaires régionaux sur des questions politiques et de sécurité en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 1 réunion consultative régionale avec des représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano sur l'analyse des politiques en Afrique de l'Ouest et 1 réunion entre homologues avec la CEDEAO au sujet d'un programme de travail relatif à l'alerte rapide et à l'analyse conjointe

2015 (estimation) : 2 missions conjointes d'alerte rapide et d'établissement des faits avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest et 1 réunion entre homologues avec la CEDEAO au sujet d'un programme de travail relatif à l'alerte rapide et à l'analyse conjointe

2016 (objectif) : 4 missions conjointes d'alerte rapide et d'établissement des faits avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest

ii) Plusieurs activités de bons offices et de médiation effectuées avec la CEDEAO et les partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine pour la sous-région

2015 (estimation) : 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine dans la sous-région

2016 (objectif) : 4 missions de bons offices en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine dans la sous-région

Produits

- 8 missions d'alerte rapide dans des pays d'Afrique de l'Ouest, dont au moins 2 missions conjointes avec la CEDEAO
- 6 missions de bons offices de haut niveau réalisées conjointement par le Bureau et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest
- 1 atelier de renforcement des capacités à l'intention du personnel et des partenaires de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO
- 1 atelier conjoint sur les enseignements tirés des activités conjointes de médiation
- Création d'un mécanisme consultatif régional permanent pour la participation des femmes aux activités de médiation en Guinée, au Burkina Faso et au Niger

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest

b) Mise en service de la composante diplomatie préventive du Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits grâce à l'appui fourni à sa Division de la médiation et de la facilitation

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : approbation du plan d'action et lancement du programme pilote régional de formation

2015 (estimation) : mise en service de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO et établissement d'un fichier d'experts de la médiation pour l'Afrique de l'Ouest

2016 (objectif) : mise en service de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO et exploitation du fichier d'experts de la médiation pour l'Afrique de l'Ouest

Produits

- Dans le cadre de 5 visites de travail, prestation de conseils à la CEDEAO sur la mise en œuvre de son cadre stratégique de prévention des conflits, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- 2 réunions des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies et des bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité
- Analyse mensuelle des tendances concernant les problèmes politiques et les atteintes à la sécurité ayant des répercussions sur la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Prestation de conseils à des journalistes d'Afrique de l'Ouest sur le rôle des médias dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans le cadre d'un atelier organisé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO
- 4 réunions de planification stratégique avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les entités intéressées des Nations Unies et des partenaires extérieurs en vue d'une intervention collective en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest

- 1 réunion de planification stratégique avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel en vue d'organiser des activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun
- 2 réunions de travail avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano aux fins du contrôle et du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano
- 1 forum de partenaires sur l'application de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux problèmes transfrontières et transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme

c) i) Élaboration par la CEDEAO d'un cadre politique et d'un plan d'action sous-régionaux sur la réforme du secteur de la sécurité spécialement axés sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : mise au point définitive du projet de cadre et de plan d'action

2015 (estimation) : adoption de la version finale du cadre et du plan d'action par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO

2016 (objectif) : lancement de la mise en œuvre du cadre et du plan d'action

ii) Création et mise en service d'un plus grand nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : création et mise en service de 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale (en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone)

2015 (estimation) : création et mise en service de 4 cellules de lutte contre la criminalité transnationale

2016 (objectif) : création et mise en service de 5 cellules de lutte contre la criminalité transnationale

iii) Révision du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : prorogation du plan d'action régional de la CEDEAO, les donateurs s'engageant à assurer son exécution et celle de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

2015 (estimation) : adoption du plan d'action régional révisé

2016 (objectif) : mise en place du cadre de la CEDEAO pour l'encadrement de la coordination des donateurs et mise en correspondance du cadre avec l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

iv) Mise en œuvre de la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : adoption du document de réflexion relatif à la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et incorporation de ce document dans le plan de mise en œuvre correspondant

2015 (estimation) : sélection de projets phares et d'autres projets relatifs à la composante sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui seront mis en œuvre par des organismes des Nations Unies en partenariat avec la CEDEAO et ses États membres

v) Application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où se sont tenues des élections présidentielle ou législatives en 2014

2015 (estimation) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où se tiennent des élections présidentielle ou législatives en 2015

2016 (objectif) : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest où des élections présidentielle ou législatives doivent se tenir en 2016

vi) Mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano adoptée en octobre 2013, conformément aux résolutions 2000 (2011), 2062 (2012) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : adoption du plan de mise en œuvre et de la stratégie de mobilisation des ressources

2015 (estimation) : approbation du plan de mise en œuvre de la stratégie pour la période 2014-2018

2016 (objectif) : mise en œuvre des activités de la stratégie pour la période 2014-2018 prévues pour 2015 et 2016, notamment grâce au renouvellement du cadre de coopération entre l'Union du fleuve Mano et l'UNOWA

vii) Application par la CEDEAO de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur la piraterie dans le golfe de Guinée

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : tenue du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays du golfe de Guinée en vue de l'application de la stratégie en matière de sûreté et de sécurité

2015 (estimation) : tenue du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays du golfe de Guinée et lancement de l'élaboration d'un cadre stratégique

2016 (objectif) : mise en œuvre et suivi du cadre stratégique de lutte contre la piraterie en collaboration avec la CEDEAO

viii) Renforcement des capacités et fourniture d'un appui à la Commission du bassin du lac Tchad pour lui permettre de relever les défis de la sécurité transfrontalière, en particulier la lutte contre Boko Haram, et de remédier aux problèmes humanitaires et environnementaux en renforçant les liens de confiance entre les États membres de la Commission

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : fourniture d'un appui technique à la Commission du bassin du lac Tchad pour la mise en service de la Force multinationale mixte; aide à l'élaboration de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme de la Commission

2015 (estimation) : fourniture d'un appui technique à la Commission du bassin du lac Tchad pour qu'elle puisse traiter les problèmes environnementaux, humanitaires et liés à la paix et à la sécurité et mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le terrorisme de la Commission

2016 (objectif) : prise en compte des résultats des analyses des politiques et des conditions de sécurité effectuées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest dans la stratégie de lutte contre le terrorisme de la Commission du bassin du lac Tchad

Produits

- 2 réunions statutaires des représentants spéciaux de la sous-région sur les menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix et la stabilité)
- 2 réunions du comité de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

- 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et 2 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur la réforme du secteur de la sécurité, l'accent étant mis sur la gouvernance
- Prestation de conseils aux différents États sur la réforme nationale du secteur de la sécurité dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts nationaux et de 4 missions techniques
- Communication trimestrielle d'analyses intégrées complètes, et organisation de 2 activités visant à aider les pays d'Afrique de l'Ouest et leurs organisations régionales à se doter des moyens de lutter contre les menaces croissantes pesant sur la sécurité, le climat socioéconomique et la situation politique de la région
- Prestation de conseils dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts avec la CEDEAO sur la mise en œuvre de son Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest
- 1 réunion du comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et 4 réunions de son comité consultatif sur les programmes
- 2 réunions des directeurs et représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest sur les menaces transfrontalières et transsectorielles à la paix et la sécurité dans la sous-région
- Prestation de conseils, dans le cadre de missions d'évaluation et de 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections effectuées en collaboration avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, sur l'état d'avancement des processus électoraux en cours et à venir, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine
- Points sur l'état d'avancement du renforcement des capacités des médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux dans le cadre de conférences de presse trimestrielles tenues à Dakar
- Mise au point définitive et approbation, par l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO, du concept d'opérations pour une stratégie de sécurité sous-régionale
- 1 réunion d'experts et 2 missions techniques sous-régionales destinées à assurer le suivi, en coopération avec la CEDEAO, de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime
- Aide au renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano dans le cadre de 4 missions techniques
- Appui à l'organisation de la réunion annuelle des commissions électorales de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la CEDEAO

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

d) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest

d) i) Accroissement de la participation des femmes et des jeunes des deux sexes aux processus électoraux en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 4 femmes élues

2015 (estimation) : 8 femmes et 8 jeunes des deux sexes élus

2016 (objectif) : 12 femmes et 12 jeunes des deux sexes élus

ii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile intervenant dans des activités relatives aux droits de l'homme et à la gouvernance pendant les élections

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 8

2015 (estimation) : 10

2016 (objectif) : 15

Produits

- Organisation, conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, d'une conférence sous-régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest
 - 2 consultations sous-régionales, comprenant des vidéoconférences, sur les atteintes aux droits de l'homme survenant pendant les élections et les périodes de transition politique, et sur l'impunité, l'état de droit et la gestion des ressources naturelles
 - Appui au Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité », dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel
 - Appui à la participation de la société civile de l'Union au dialogue communautaire, à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein des populations frontalières
 - Mise à jour de la base de données sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité » en Afrique de l'Ouest
 - Organisation de la Journée portes ouvertes 2016 sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité »
 - 1 document de réflexion sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et les efforts de médiation en Afrique de l'Ouest
 - Évaluation de l'impact du plan d'action régional sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité dans la sous-région
 - 1 programme de mentorat pour les jeunes des deux sexes, dans le cadre des activités sous-régionales menées en faveur de la paix et de la sécurité
 - Appui à l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes au sein des forces armées et de sécurité des États d'Afrique de l'Ouest
 - Consultations sur la médiation et séances de formation à la médiation organisées avec ONU-Femmes, en vue d'intégrer la problématique des violences sexistes dans les accords de cessez-le-feu et de renforcer les capacités des femmes à participer aux processus de paix et aux activités de médiation
 - Fourniture d'un appui aux centres de situation des femmes dans les pays où se tiendront des élections importantes en 2016
-

Facteurs externes

21. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies :
a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région et bouleverser ainsi l'ordre des priorités; b) les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine

s'engagent concrètement à lutter contre les menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité, et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO et les autres instruments régionaux de prévention des conflits sont opérationnels ; c) le nombre de cas d'Ebola en Afrique de l'Ouest continue de tendre vers zéro, le relèvement est en marche dans les pays touchés, et les activités régionales reprennent du souffle, notamment dans la zone de l'Union du fleuve Mano.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2015	Variation 2015-2016
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	410,4	386,2	24,2	182,8	–	218,6	(35,8)
Personnel civil	10 613,9	10 199,5	414,4	4 776,2	–	5 430,7	(654,5)
Dépenses opérationnelles	8 726,8	8 990,0	(263,2)	4 692,4	35,2	4 561,7	130,7
Total	19 751,1	19 575,7	175,4	9 651,4	35,2	10 211,0	(559,6)

Tableau 4

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2015	1	–	–	2	4	8	4	–	19	6	–	25	5	16	–	46
Effectif proposé pour 2016	1	–	–	2	4	8	4	–	19	6	–	25	6	16	–	47
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

22. Le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice 2014-2015 s'explique principalement par un taux de vacance de postes supérieur à celui prévu au budget de 2015 pour le personnel recruté sur le plan international (12% au lieu des 7 % prévus) et par le fait que le taux d'indemnité de subsistance accordée aux observateurs militaires des missions a été inférieur aux prévisions. Cette baisse des dépenses est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses

effectivement engagées au titre des installations et infrastructures, et notamment des services de sécurité et d'entretien, ainsi que par l'augmentation des frais de voyage induite par le développement des missions de bons offices et des missions d'alerte rapide ayant trait au dialogue politique inter-guinéen, aux élections au Nigéria, ainsi qu'aux consultations engagées avec les autorités des pays où sévit Boko Haram dans le but de favoriser la coopération régionale dans la lutte contre la menace que représente le groupe et de faire en sorte que les pays concernés intensifient leurs efforts pour répondre aux besoins humanitaires et faire respecter les droits de l'homme.

23. Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2016 s'élève à 9 651 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvre les dépenses relatives à deux conseillers militaires (182 800 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 25 postes d'agent recruté sur le plan international (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 4 P-3 et 6 SM) et à 22 postes d'agent recruté sur le plan national (6 AN et 16 AL) (4 776 200 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles, dont les services de consultants (112 500 dollars), les voyages (495 000 dollars), les installations et infrastructures (156 500 dollars), les transports terrestres (55 100 dollars), les transports aériens (3 256 000 dollars), les communications (403 700 dollars), l'informatique (100 700 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (112 900 dollars).

24. En 2016, le Bureau propose la création d'un poste d'attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet, qu'il est envisagé de détacher du Bureau du Représentant spécial pour en faire un service distinct. De cette manière, le Chef de cabinet disposerait des moyens nécessaires pour assurer : i) la coordination et la gestion efficaces de l'ensemble des activités du Bureau et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria; ii) la concordance entre les activités de fond, le mandat et les ressources disponibles. Le titulaire du poste qu'il est proposé de créer servirait d'intermédiaire entre le Représentant spécial du Secrétaire général et des services clef, tels que la Section de recherche et d'analyse de l'information, la Section de l'Information, et l'unité de sécurité, qui seraient placés sous la responsabilité du Chef de cabinet. Dans le cadre de la nouvelle structure, on donnerait à ces services la latitude de collaborer et d'échanger avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et d'autres organismes des Nations Unies présents à Dakar et dans la région. La création de ce poste permettrait aussi au Chef de cabinet de se consacrer à ses fonctions essentielles et de le décharger de certaines des tâches et responsabilités administratives qui lui incombent à l'heure actuelle.

25. La variation à la baisse entre le budget approuvé pour 2015 et les crédits demandés pour 2016 s'explique essentiellement par les facteurs suivants : le taux de vacance de postes appliqué au personnel recruté sur le plan international, calculé sur la base du taux moyen effectif, a augmenté, les montants ont été calculés en tenant compte de l'échelon et du nombre de personnes à charge des titulaires des postes et du ratio effectif des dépenses communes de personnel par rapport à la masse salariale des périodes antérieures, et le taux de l'indemnité de subsistance allouée au personnel des missions a diminué. Cette baisse des dépenses prévues est en partie contrebalancée par la création proposée d'un poste d'attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national), l'augmentation des frais de voyage au titre de la recherche et de l'analyse de l'information destinées à renforcer la prévention des conflits et à mettre en place des plateformes d'échange

d'information, et les frais liés à l'organisation du séminaire-retraite nouvellement demandé.

Ressources extrabudgétaires

26. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été allouée au Bureau en 2015 et il n'en est pas prévu non plus pour 2016.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(20 070 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

27. Le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) par sa résolution 1876 (2009). Le Conseil de sécurité a par la suite prorogé le mandat de la mission par ses résolutions 1949 (2010), 2030 (2011), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014) et 2186 (2014). Par sa résolution 2203 (2015), le Conseil a prorogé le mandat de la mission d'une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016 pour qu'elle se concentre sur les tâches prioritaires suivantes :

a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées, y compris en coordination avec la CEDEAO et sa mission en Guinée-Bissau et d'autres partenaires internationaux, aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice de droit commun et militaire conformes aux normes internationales;

c) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et améliorer la coopération avec l'Union africaine (UA), la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires, pour concourir au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

28. Dans la même résolution, le Conseil a en outre chargé la mission de continuer de piloter l'action menée par la communauté internationale dans les domaines prioritaires suivants :

a) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire, qui soient à même d'assurer le maintien de

la sécurité publique et la lutte contre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) Aider les autorités nationales à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, de même qu'à mener des activités de surveillance des droits de l'homme et à en rendre compte;

d) Fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC;

e) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), de même que la mise en œuvre du plan d'action national en faveur des femmes afin de garantir la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux grâce notamment au détachement de conseillers pour ces questions;

f) Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix.

29. La mission exerce son mandat dans un climat politique instable et des conditions de sécurité précaires, mais qui n'ont jusqu'à présent pas été marqués par des incidents majeurs. Le factionnalisme politique et social est néanmoins profondément ancré dans les principaux partis politiques et institutions publiques du pays et dans l'ensemble de la société. Les tensions entre les institutions publiques persistent, du fait notamment des ambiguïtés concernant leurs rôles respectifs tels qu'énoncés dans la Constitution. L'instauration du dialogue politique sans exclusive et le processus de réconciliation nationale progressent lentement, les acteurs nationaux ayant des opinions divergentes sur la manière dont ils doivent être organisés et dirigés.

30. Cette situation est aggravée par le fait que les réformes nécessaires pour restructurer le secteur de la défense et de la sécurité, redimensionner les mécanismes gouvernementaux et lutter contre l'impunité, la corruption, l'exploitation non réglementée des ressources naturelles et le trafic de stupéfiants abordent une étape décisive.

31. Par conséquent, il ne sera pas pleinement remédié aux causes profondes de l'instabilité et les réformes entamées à cette fin ne seront pas achevées d'ici à la fin de l'année 2015.

Coopération avec d'autres entités

32. En 2016, le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux clefs (Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO et Union européenne) pour contribuer à maintenir l'ordre constitutionnel et à combattre les causes de l'instabilité en vue de promouvoir la paix et le développement en général. Par ailleurs, en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la mission collaborera avec des institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

33. Le Bureau continuera de coopérer avec les entités compétentes des Nations Unies, notamment le BRSAO, les opérations de maintien de la paix concernées, en particulier celles présentes dans la sous-région, et le HCDH. Cette collaboration permettra d'améliorer la coordination et d'échanger des informations, notamment sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience concernant la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, avec les partenaires internationaux et les opérations de paix. Le Bureau collaborera également avec l'ONUDC et des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée.

34. En tant que mission intégrée, le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploieront, dans les limites de leurs capacités, à fournir un appui dans des domaines transversaux tels que la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, la justice et la coordination des partenaires.

35. En vue de réaliser des économies d'échelle, la mission aura recours aux modalités d'appui administratif à distance prévues dans la stratégie globale d'appui aux missions, notamment pour ce qui a trait à l'aviation, à la chaîne d'approvisionnement et à la liaison administrative avec les ambassades accréditées. Pour ce qui est de l'appui logistique, la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies sera étendue aux services communs, en particulier la sécurité, les services médicaux et les communications.

Résultats obtenus en 2015

36. En 2015, le Bureau a favorisé l'instauration d'un dialogue politique sans exclusive en participant à la création de la Commission d'organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement, dont les membres ont prêté serment le 18 mai 2015. La mission a participé aux préparatifs de la Conférence et continue de mobiliser des partenaires et des ressources pour renforcer les capacités de ses membres. Elle a également contribué à mobiliser un appui technique pour la Commission spéciale sur la réforme constitutionnelle. Afin d'apaiser les tensions politiques latentes et de promouvoir le dialogue, le Représentant spécial du Secrétaire général a continué de collaborer avec des acteurs nationaux clés, en particulier le Président de la République, le Premier Ministre et le Président du Parlement, ainsi qu'avec des dirigeants régionaux.

37. Le Bureau a aidé le Gouvernement à convaincre des partenaires internationaux d'accorder une plus grande aide financière et technique. En particulier, il a aidé le Gouvernement à organiser, en mars 2015, une table ronde avec les partenaires internationaux, qui a permis d'obtenir des annonces de contributions d'un montant d'environ 1,2 milliard d'euros. La mission a apporté un appui constant à la mise en place d'un mécanisme de suivi visant à concrétiser les annonces de contributions pour l'exécution des priorités nationales.

38. En étroite collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Gouvernement bissau-guinéen, la mission a achevé l'élaboration d'un plan des priorités de consolidation de la paix pour la période 2015-2017, axé sur le dialogue national et la recherche d'un consensus, la modernisation des secteurs de la défense et de la sécurité, la réforme de la justice et la participation des femmes et des jeunes à la vie politique après les élections.

39. Dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau a notamment contribué aux réalisations suivantes :

a) La promulgation d'un nouveau décret présidentiel prévoyant la création d'un fonds de pension spécial et d'un système de primes pour le personnel de l'armée et des institutions chargées de la sécurité. Ce décret a ouvert la voie au lancement du processus de démobilisation;

b) L'établissement de la liste définitive des 2 282 militaires et agents de sécurité qui seront démobilisés. Le Gouvernement compte démobiliser jusqu'à 500 agents (347 militaires et 153 policiers) d'ici à la fin de l'année 2015. Le lancement du processus de démobilisation marque une étape clef dans la consolidation de la stabilité en Guinée-Bissau;

c) L'assistance continue à la Commission nationale technique mixte indépendante dans le cadre de la procédure de sélection et de certification des agents des services de police et de sécurité intérieure. Un total de 3 200 agents ont déjà été enregistrés dans la base de données (sur un total de 4 100 agents prévus initialement);

d) Le lancement, dans les neuf régions du pays, d'une campagne d'information sur la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de laquelle plus de 2 700 personnes ont été formées et sensibilisées. La campagne a permis de faire mieux comprendre à la population les enjeux de la réforme du secteur de la sécurité;

e) La mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations issues du forum annuel sur la justice pénale concernant les réformes de la justice pénale et de la justice militaire;

f) L'amélioration de la coordination entre les acteurs du dispositif pénal et les forces de l'ordre grâce à des programmes de renforcement des capacités à l'intention des agents de la justice pénale, de la justice militaire et des établissements pénitentiaires;

g) La formation spécialisée de 26 instructeurs de la garde présidentielle aux techniques de protection rapprochée;

h) L'amélioration de la coordination entre les services de police nationaux grâce à la fourniture de services de secrétariat au Groupe de coordination des activités de police et de sécurité intérieure, plateforme réunissant les chefs des organismes nationaux chargés de l'application des lois;

i) Le renforcement des capacités nationales de suivi et de gestion des activités frontalières complexes grâce à l'organisation, conjointement avec l'ONUSC, d'une série de formations sur les enquêtes et les procédures pénales dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

j) L'élaboration et l'adoption, en collaboration avec l'ONUSC et des représentants de la Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée-Bissau, d'un protocole commun relatif à la coordination et à la coopération interinstitutions concernant les cellules de lutte contre la criminalité transnationale, et l'approbation par le conseil de direction de chaque cellule de directives générales applicables aux enquêtes sur la criminalité transnationale organisée;

k) La mise en œuvre d'une campagne nationale d'enregistrement des armes de guerre, dans le cadre de laquelle des supports d'information ont été produits et distribués ou radiodiffusés dans l'ensemble du pays;

l) Le lancement d'une campagne de sensibilisation aux principes de la surveillance des forces armées et des institutions chargées de la sécurité par les civils, à l'intention des membres de la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale populaire.

40. Dans le domaine de la promotion, de la protection et de la surveillance des droits de l'homme, la mission :

a) A élaboré et publié deux guides sur les droits de l'homme, l'un à destinée à la population, l'autre aux forces armées, ainsi qu'une brochure sur les droits des personnes privées de liberté;

b) A porté à l'attention des autorités chargées de l'application des lois plus de 30 cas de violations des droits de l'homme, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste, signalés par des particuliers et des défenseurs des droits de l'homme, dont un certain nombre ont donné lieu à des poursuites. La plupart des cas signalés étaient des cas de mutilation génitale féminine, de mariage forcé, de viol ou de maltraitance d'enfants;

c) A contribué à la promotion et à la mise en application de la loi contre les mutilations génitales féminines (loi n° 14/2011), en vertu de laquelle deux cas ont fait l'objet de poursuites conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme relatives à l'administration de la justice (un cas à Bafata et un à Bissau). L'application de cette loi a eu des effets positifs, certaines femmes pratiquant la mutilation génitale féminine (*fanatecas*) ayant exprimé leur intention non seulement d'abandonner cette pratique néfaste, mais aussi de la dénoncer et de signaler les cas dont elles auront connaissance;

d) A apporté un appui aux discussions en cours au Parlement en vue de la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

e) A aidé la Guinée-Bissau à présenter son rapport au Conseil des droits de l'homme, pendant le deuxième examen périodique universel en janvier 2015, durant lequel le pays a accepté 147 des 151 recommandations qui lui ont été faites;

f) A établi le premier rapport public sur les droits de l'homme et l'administration de la justice en Guinée-Bissau, qui a été soumis pour observations et est en cours de révision. Le document définitif et ses traductions devraient être publiés avant la fin de l'année 2015;

g) A apporté un appui à l'organisation et à la tenue, en collaboration avec le centre de formation judiciaire, de la dernière des quatre sessions de formation sur les droits de l'homme et l'administration de la justice à l'intention des magistrats et agents dont le travail a un effet direct sur l'exercice des droits fondamentaux (juges et procureurs civils et militaires, avocats, agents des forces de sécurité). Le Centre a été chargé de poursuivre ces activités de formation en intégrant les droits de l'homme dans son programme et travaille en étroite collaboration avec le Bureau.

41. En ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, le Bureau a contribué à : a) l'élaboration de la

Déclaration de Canchungo, qui a par la suite été approuvée par le Président de la République de Guinée-Bissau et qui préconise 16 mesures visant à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes, notamment l'établissement d'un quota minimum de 40 % de femmes à tous les niveaux de la prise de décisions; b) la création d'un comité des femmes concernant la propriété foncière; c) le rétablissement du groupe parlementaire des femmes afin qu'il poursuive les objectifs de la Déclaration de Canchungo au Parlement.

42. Le Groupe de l'information du Bureau a continué de jouer un rôle important pour ce qui est de présenter une image cohérente des interventions de l'ONU dans le pays et les faire mieux connaître en diffusant des programmes hebdomadaires à la radio (18 programmes), en publiant des articles dans les journaux (52 articles en anglais et en portugais) et en renforçant les capacités des journalistes locaux.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

43. On a retenu comme hypothèse que, du fait de la prorogation du mandat du Bureau par le Conseil de sécurité, comme énoncé dans sa résolution 2203 (2015), et compte tenu de la situation politique actuelle et de son évolution, il faut être conscient du fait qu'il ne sera pas possible de s'attaquer pleinement aux causes fondamentales de l'instabilité en Guinée-Bissau en 2015. Le postulat connexe est donc que la stabilité fragile à laquelle ont pour l'heure abouti les efforts menés par les Nations Unies ne devrait pas être menacée, même en cas d'aggravation des tensions politiques, de détérioration des conditions de sécurité, ou de la survenance d'actes subversifs, que ceux-ci soient ou non planifiés. Par conséquent, on part du principe que le Conseil de sécurité prorogera le mandat du Bureau d'une année supplémentaire, du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

44. On présume également que les partenaires internationaux fourniront l'aide financière et technique qu'ils se sont engagés à apporter pendant la table ronde des donateurs en mars 2015 afin d'assurer la mise œuvre des principales priorités du gouvernement énoncées dans le document stratégique intitulé « Terra Ranka » pour la période 2015-2020; que le processus de dialogue et de réconciliation en cours associera toutes les parties et sera pleinement soutenu par les acteurs étatiques, la société civile et toutes les autres parties prenantes; que la présence de la force de stabilisation de la CEDEAO (Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau) sera prorogée en 2016; que, dans le cadre des initiatives de réforme du secteur de la sécurité, la démobilisation des agents des services de défense et de sécurité aura commencé en 2015 et se poursuivra en 2016; et que les institutions de justice pénale auront la volonté de s'acquitter de leurs fonctions et y seront autorisées.

45. En 2016, les principales priorités stratégiques du Bureau seront les suivantes :

a) Favoriser un dialogue politique sans exclusive et appuyer le processus de réconciliation nationale afin de faciliter la mise en œuvre des principales réformes, par la voie de la médiation s'il y a lieu, fournir en temps voulu des informations exactes et des analyses et proposer des possibilités d'action;

b) Aider les autorités nationales à poursuivre la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la défense, de la sécurité et de la justice afin de promouvoir l'état de droit, selon lequel les services de défense et de sécurité se soumettent pleinement au contrôle et à la surveillance des autorités civiles. Cette aide sera notamment fournie sous la forme de conseils stratégiques et techniques visant à accroître

l'efficacité des institutions de justice pénale et militaire et du système pénitentiaire conformément aux normes internationales;

c) Aider le Gouvernement bissau-guinéen à mobiliser, harmoniser et coordonner l'aide internationale et à améliorer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires pour favoriser le maintien de l'ordre constitutionnel et la stabilisation de la Guinée-Bissau.

46. Alors que ses activités seront axées sur les trois domaines susmentionnés, le Bureau continuera de se consacrer aux autres activités prioritaires décrites plus haut, comme l'a prescrit le Conseil de sécurité dans sa résolution 2203 (2015). Dans l'exécution du mandat de la mission, il importera toujours d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de communication visant à présenter une image cohérente des interventions de l'ONU dans le pays et accroître leur visibilité.

47. En outre, le Bureau s'efforcera de travailler plus rapidement en confiant davantage de tâches à ses trois bureaux extérieurs et mettra en place, comme prévu, un quatrième bureau régional dans l'archipel des Bijagos. En tant que mission intégrée, le Bureau continuera de travailler avec l'équipe de pays, et collaborera avec les autres entités des Nations Unies concernées, en particulier le Bureau des affaires juridiques, le HCDH, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FNUAP et l'ONUDC. Il travaillera aussi en liaison avec d'autres acteurs internationaux concernés, notamment l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne. Il continuera en outre d'aider à la coordination et à la mobilisation des partenaires internationaux en faveur des réformes du programme de développement du Gouvernement, en ayant à l'esprit les résultats de la table ronde pour la stabilisation, l'édification et le développement du pays. Enfin, la mission continuera de promouvoir l'intégration et l'efficacité des diverses entités des Nations Unies présentes sur le terrain à l'appui des priorités nationales, ainsi que de renforcer les capacités institutionnelles nationales.

48. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Création d'un environnement politique, social et économique stable et sûr en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) État de droit renforcé et meilleurs systèmes de défense, de police, de justice, de maintien de l'ordre et d'administration pénitentiaire en Guinée-Bissau

a) i) Nombre de personnes formées pour dispenser une formation de base aux forces de police dans tout le pays

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : sans objet

2016 (objectif) : 40

ii) Pourcentage des cadres des institutions chargées de la sécurité et de l'application des lois ayant suivi une formation à la planification stratégique et à la gestion de projets

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : sans objet

2016 (objectif) : 35 %

iii) Nombre de cadres juridiques, politiques et stratégiques élaborés ou révisés dans les domaines de la justice pénale, de la justice militaire et de l'administration pénitentiaire en conformité avec les normes internationales

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 6 (administration pénitentiaire : 2; justice pénale : 2; justice militaire : 2)

iv) Nombre de mécanismes efficaces de coordination et de gestion des données et des affaires mis en place en vue d'améliorer l'administration de la justice pénale et militaire et du système pénitentiaire

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 1

2016 (objectif) : 2

v) Nombre d'anciens militaires ou combattants et d'anciens agents des services de sécurité bénéficiant d'une pension de retraite (ventilé par groupe, sexe et âge)

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun

2015 (estimation) : 500

2016 (objectif) : 500

vi) Nombre de documents concernant les politiques et stratégies révisés ou élaborés dans le secteur de la défense

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 1

2015 (estimation) : 1

2016 (objectif) : 2

vii) Existence d'une stratégie de communication et de sensibilisation visant à faire mieux comprendre la réforme du secteur de la sécurité aux autorités nationales et à la population dans l'ensemble du pays

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : sans objet

2016 (objectif) : 1

Produits

- 6 ateliers de formation à l'intention des organismes chargés de l'application des lois visant à renforcer leur capacité de fournir des services efficaces et coordonnés et à assurer l'application des lois et de la stratégie de sécurité nationale
- 4 ateliers à l'intention des organismes chargés de l'application des lois en vue de renforcer leurs capacités concernant les procédures stratégiques en matière de police, de déontologie et de discipline et la sensibilisation
- 6 ateliers et séminaires à l'intention des autorités nationales et autres acteurs clefs aux niveaux de l'administration centrale et des régions, consacrés à des questions thématiques comme la réforme de la justice pénale, la justice militaire et le renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire
- 30 consultations avec les institutions pénales et le Bureau du Procureur général sur le renforcement de la justice pénale et du système pénitentiaire, portant sur les questions de conformité aux normes internationales
- Tenue d'un forum national annuel à l'intention de l'ensemble des institutions de justice pénale visant à renforcer leurs capacités opérationnelles
- Appui technique aux institutions nationales pour l'élaboration d'une stratégie de surveillance maritime et de protection des frontières, ainsi que d'un schéma opérationnel
- Prestation de conseils stratégiques et techniques quotidiens aux institutions nationales chargées de la réforme du secteur de la sécurité aux fins de l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, de l'examen de la planification stratégique et de l'établissement d'un livre blanc et d'une marche à suivre pour la mise en œuvre de la stratégie
- 6 sessions de formation sur la planification stratégique et la gestion de projets à l'intention des cadres supérieurs du Ministère de la défense, du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité et de l'Institut national de défense
- Prestation de conseils stratégiques et techniques quotidiens au Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité sur le renforcement du mécanisme national de coordination et de mise en œuvre
- Détachement de deux experts au Ministère de la défense pour qu'ils fournissent un appui technique dans le cadre du processus de sélection et de certification du personnel
- 2 ateliers à l'intention des associations féminines, de la société civile et des parlementaires visant à renforcer leur rôle dans le suivi et le contrôle de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité
- 2 séances de travail avec les institutions nationales chargées de la sécurité visant à renforcer leurs capacités en matière de gestion des armes et des munitions et de la contamination résiduelle des engins non explosés
- 5 campagnes de sensibilisation de la société civile et des médias visant à faire mieux connaître la réforme du secteur de la sécurité et les questions relatives à l'état de droit dans les 5 régions concernées

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Renforcement des capacités nationales permettant de protéger les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et de les faire respecter en Guinée-Bissau

b) i) Nombre de recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel qui ont été inscrites dans le calendrier des activités pour la première année et auxquelles il a été donné suite

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 6

2016 (objectif) : 40

ii) Nombre de violations des droits de l'homme, notamment les cas de violence sexuelle et sexiste, de mariage précoce et de mariage forcé, signalées par des particuliers ou des défenseurs des droits de l'homme aux autorités compétentes

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 60

2015 (estimation) : 80

2016 (objectif) : 100

iii) Nombre de procédures judiciaires ayant respecté les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 4

2016 (objectif) : 7

iv) Nombre de lois et mesures clés révisées en vue de mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales se rapportant à la protection des droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 3

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 5

v) Taux d'application des lois nationales et des normes internationales relatives aux droits de l'homme par les autorités judiciaires et les forces de l'ordre à la suite d'une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment au moyen de publications

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 10 %

2016 (objectif) : 60 %

Produits

- Appui technique fourni dans le cadre de 3 ateliers nationaux de consultation et de 2 réunions de validation pour l'élaboration et la validation d'un plan d'action national et d'un calendrier des activités relatifs à la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel
- Appui technique, fourni dans le cadre de 2 séances de travail consacrées à l'établissement d'un projet de décret portant création d'un comité interministériel des droits de l'homme et à la définition de son mandat, aux fins de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel de

2015 par des organes conventionnels de l'ONU et des organes conventionnels régionaux, ainsi que par des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales; et d'élaborer les rapports restant à présenter à l'ONU et aux organes régionaux

- Création d'une base de données policières et judiciaires nationale afin de répertorier les violations des droits de l'homme conformément aux directives et recommandations du HCDH et d'améliorer la coordination avec les parties prenantes (en collaboration avec l'ONUSC et le Service de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité)
- Appui à l'organisation d'une conférence régionale sur l'administration de la justice et la lutte contre l'impunité, en collaboration avec la Cour de justice de la CEDEAO et avec la participation de ministres de la justice de pays d'Afrique de l'Ouest et de directeurs d'organismes de protection des droits de l'homme présents dans la sous-région.
- 4 sessions de formation d'une semaine chacune sur les droits de l'homme et l'administration de la justice, conformément au plan gouvernemental relatif à la formation continue des magistrats, et fourniture d'un appui au Centre de formation des magistrats pour la tenue des deuxième et troisième sessions de formation à l'intention de 60 juges, avocats et agents de police judiciaire
- 4 séminaires/ateliers à l'intention d'agents des forces de l'ordre, du système judiciaire et des forces armées, ainsi que d'acteurs de la société civile, aux fins de l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, et de la rédaction d'un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins et d'autres instruments clefs visant à renforcer le principe de responsabilité et à promouvoir la lutte contre l'impunité
- 1 session de formation à l'intention de parlementaires sur la prise en compte systématique des droits de l'homme, notamment des questions liées à l'égalité des sexes, dans les projets de loi soumis au Parlement
- Émissions radiophoniques hebdomadaires de sensibilisation aux droits de l'homme et diffusion d'informations sur les politiques et normes internationales et nationales y afférentes, la célébration de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste
- Consultations mensuelles avec les autorités et institutions compétentes, notamment les Ministères de la justice et de l'intérieur, en vue d'examiner les recommandations à adresser à l'administration pénitentiaire au sujet des normes minimales applicables au traitement des détenus et d'aider à organiser 2 stages de formation sur l'état de droit à l'intention des agents de police
- Publication et diffusion de 2 rapports publics sur des thèmes se rapportant aux droits de l'homme
- Action de mobilisation et sensibilisation, menée dans le cadre de 2 réunions de travail avec les principaux partenaires nationaux et avec le Parlement, en vue de l'adoption pour la Commission nationale des droits de l'homme d'un statut révisé conforme aux Principes de Paris
- 4 ateliers à l'intention des membres du Réseau des défenseurs des droits de l'homme, notamment ceux qui travaillent sur le terrain pour défendre les droits des personnes handicapées, aux fins d'étendre le réseau de personnes référentes pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de contribuer à l'efficacité de leur action
- 4 ateliers à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire ainsi que des agents de police sur les pratiques traditionnelles néfastes, notamment sur la nouvelle loi contre la violence domestique et les lois nationales en vigueur relatives au mariage forcé, organisés en vue de renforcer l'application des lois visant à protéger les mineurs et érigeant en infraction la violence sexiste
- Appui technique dans le cadre de la réforme législative et de la formation en matière de protection des enfants et des femmes contre le mariage précoce et le mariage forcé, conformément au programme gouvernemental de révision de la législation applicable à la procédure pénale dans le but d'accélérer certaines procédures judiciaires

- Appui, au moyen d'émissions diffusées par la télévision nationale, de 6 émissions radiophoniques et de 4 parutions dans la presse écrite, aux activités d'information portant sur l'importance de la participation des femmes à la consolidation de la paix, à la médiation et au règlement des conflits, ainsi que sur les droits des femmes au congé de maternité et à la propriété, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- 8 séances de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des associations locales, des jeunes, des chefs coutumiers et des organisations ayant pour vocation de contrôler le respect des droits de l'homme dans les régions, y compris les îles, afin de faire prendre conscience des difficultés et de redéfinir les stratégies et mesures de promotion et de protection des droits de l'homme

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Renforcement de la concertation politique sans exclusive et réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau

c) i) Organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement par la Commission d'organisation de la Conférence

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 1

2016 (objectif) : 1

ii) Augmentation du nombre de documents contenant les constatations d'associations féminines et d'organisations de la société civile soumis à la Commission d'organisation de la Conférence et à la Conférence elle-même

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 6

Produits

- Consultations hebdomadaires avec les acteurs nationaux afin de leur fournir des conseils techniques sur l'organisation d'une conférence pour le dialogue et la réconciliation nationale
- 4 ateliers préparatoires régionaux visant à fournir un appui technique à des dirigeants d'associations féminines et d'organisations de la société civile pour les aider à mieux préparer leurs représentants au dialogue national
- 8 ateliers régionaux à l'intention des organisations de la société civile visant à sensibiliser la population au processus de dialogue et de réconciliation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

d) Renforcement des institutions démocratiques et des organes de l'État pour le maintien de l'ordre constitutionnel et la bonne gouvernance

d) i) Augmentation du nombre de réunions publiques avec les parlementaires afin de favoriser les contacts avec leurs électeurs

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 4

2015 (estimation) : 5

2016 (objectif) : 8

ii) Augmentation du nombre de consultations régionales sur le processus de révision de la Constitution tenues avec la participation de la population et d'organisations de la société civile

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 4

2016 (objectif) : 4

iii) Augmentation du nombre de lois promouvant l'égalité entre les sexes adoptées

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 1

2015 (estimation) : 3

2016 (objectif) : 4

iv) Déploiement dans le pays d'une équipe d'experts en droit constitutionnel chargée d'aider à régler le conflit de compétences entre les organes de l'État et de fournir un appui à la Commission de l'Assemblée nationale populaire chargée de la réforme constitutionnelle

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 1 équipe déployée

2016 (objectif) : 1 équipe déployée

Produits

- Organisation dans les régions de 8 ateliers/réunions publiques à l'intention des organisations de la société civile sur les questions de gouvernance et les droits civils, auxquels participeront des parlementaires
- Conseils techniques dispensés par une équipe composée de 3 experts en droit constitutionnel aux organes de l'État et à la commission spéciale chargée de la réforme constitutionnelle en vue de régler les conflits de compétences et d'aider à réviser la Constitution
- Conseils et assistance fournis tous les trimestres au comité directeur national pour la Commission de consolidation de la paix, en vue de faciliter l'application du plan des priorités de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau, notamment en ce qui concerne les projets réalisés à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
- 4 ateliers régionaux ayant pour objet de fournir un appui technique aux associations féminines et aux dirigeantes en vue de favoriser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les questions constitutionnelles et le processus de réforme des institutions
- Contribution d'associations féminines à l'organisation d'une campagne de promotion en faveur de l'inscription de quotas électoraux pour les femmes dans la loi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Amélioration de la coordination entre les partenaires internationaux

e) i) Nombre de réunions de consultation tenues avec les partenaires internationaux à Bissau

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 1 réunion
2015 (estimation) : 1 réunion par mois
2016 (objectif) : 1 réunion par mois

ii) Augmentation du nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 1 réunion
2015 (estimation) : 1 réunion
2016 (objectif) : 2 réunions

iii) Maintien de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour des travaux des organisations sous-régionales, régionales et internationales

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : participation à toutes les réunions au sommet de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union africaine et du Groupe de contact international afin de coordonner et favoriser l'appui à la Guinée-Bissau

2015 (estimation) : participation à toutes les réunions au sommet de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union africaine et aux réunions du Groupe de contact international afin de coordonner et favoriser l'appui à la Guinée-Bissau

2016 (objectif) : participation à toutes les réunions au sommet de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union africaine et aux réunions du Groupe de contact international afin de coordonner et favoriser l'appui à la Guinée-Bissau

iv) Mise en place d'un mécanisme de coordination de l'aide et organisation régulière de réunions de coordination avec les partenaires

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet
2015 (estimation) : sans objet
2016 (objectif) : 2 réunions

Produits

- Envoi d'invitations par l'ONU, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union africaine à leurs réunions statutaires respectives concernant la Guinée-Bissau
- Tenue de réunions mensuelles avec les partenaires internationaux en vue d'accroître l'aide financière et technique à la Guinée-Bissau et de convenir de démarches communes
- Appui à la préparation des réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

f) Population et autres personnes concernées informées et ayant connaissance du mandat de l'ONU et des réformes et participant à leur mise en œuvre

f) i) Augmentation du pourcentage de la population ayant connaissance de la présence et du mandat de l'ONU

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : conduite d'une enquête initiale

2016 (objectif) : 70 %

ii) Accroissement de la participation directe, notamment des représentants des organisations de la société civile, des journalistes et des propriétaires de médias, aux programmes de sensibilisation de la population

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 2 000 participants

2016 (objectif) : 5 800 participants

iii) Accroissement du nombre de personnes ayant accès à la version papier de la lettre d'information de l'ONU et à d'autres publications de l'ONU sur la participation des citoyens

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : sans objet

2016 (objectif) : 14 000

iv) Meilleure connaissance des réformes par les Bissau-Guinéens résidant à l'étranger

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : sans objet

2016 (objectif) : 2 000 visiteurs sur le site Web et 1 000 « j'aime » sur la page Facebook

Produits

- Production de 56 émissions diffusées sur les radios nationales et locales sur les mandats et activités de l'ONU [notamment tous les résultats obtenus au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (PNUAD+)]
- Diffusion des résultats d'une enquête de perception (conduite en 2015) dans le cadre de 6 réunions avec le Ministère de la communication sociale, des médias et des organisations de la société civile
- Organisation, avec l'aide des bureaux régionaux, de 40 réunions de proximité dans tout le pays (16 semaines) à l'intention des responsables des communautés, des organisations de la société civile, des associations féminines et des représentants des partis politiques au niveau local
- 12 forums mensuels de la société civile (djumbais) tenus à Bissau avec des hauts fonctionnaires de la mission et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies

- Publication de 12 éditions de la lettre d'information externe de 8 pages, imprimée sur du papier journal (en 3 000 exemplaires) en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Publication de 5 000 exemplaires d'un guide du citoyen et d'un jeu de cartes sur l'état de droit
- Production de 4 entretiens vidéo avec des femmes parlementaires
- Production de 10 vidéos de courte durée et de 10 messages radiophoniques à l'appui d'une campagne de sécurité routière
- Formation de 200 journalistes et propriétaires de médias sur la déontologie, suivie d'un forum national des médias, organisé conjointement avec le Ministère de la communication sociale, visant à aider le Gouvernement à définir une politique nationale concernant les médias

Facteurs externes

49. Le Bureau devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit; b) les parties prenantes nationales et locales demeurent solidement attachées à la consolidation de la paix et les partis politiques œuvrent ensemble à la reconstruction de l'État et à la relance du développement socioéconomique de la Guinée-Bissau; c) les partenaires internationaux sont invités à soutenir le gouvernement démocratique issu des élections et à appuyer les programmes de consolidation de la paix et de réformes postélectorales; d) le pays, qui se trouve dans une situation vulnérable, ne doit pas faire face à une épidémie d'Ebola, qui entraverait la stabilisation et le développement socioéconomique.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5) = (4) - (3)	Total 2015 (6)	Variation 2015-2016 (7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 463,6	1 325,9	137,7	564,7	–	775,4	(210,7)
Personnel civil	27 202,7	26 941,5	261,2	13 863,3	–	14 149,2	(285,9)
Dépenses opérationnelles	10 964,2	10 926,4	37,8	5 642,7	80,5	5 752,0	(109,3)
Total	39 630,5	39 193,8	436,7	20 070,7	80,5	20 676,6	(605,9)

Tableau 7
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2015	1	–	2	2	6	13	10	–	34	30	–	64	22	40	7	133
Effectif proposé pour 2016	1	–	2	2	6	13	9	–	33	28	–	61	26	40	10	137
Variation^a	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)	4	–	3	4

^a Variation entre l'effectif proposé pour 2016 et l'effectif approuvé le plus récemment pour 2015.

50. Le montant estimatif du solde inutilisé de 436 700 dollars pour 2014-2015 comprend un montant de 137 700 au titre des militaires et du personnel de police et un montant de 261 200 dollars au titre du personnel civil, et tient compte de la dévaluation de la monnaie locale et de la diminution des dépenses qui en découle, qui compense l'augmentation des dépenses effectives au titre du personnel international en 2014. Le solde comprend en outre un montant de 37 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par des dépenses effectives moins élevées que prévu au titre des carburants, du fait d'une baisse du coût au litre et des économies d'énergie réalisées, en partie, grâce à l'utilisation d'accumulateurs permettant de couvrir les besoins en énergie en période de faible consommation.

51. Les ressources nécessaires au Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, qui s'élèvent à un total de 20 070 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de couvrir les coûts afférents à 2 conseillers militaires (118 200 dollars) et à 13 agents de la Police des Nations Unies (446 500 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités afférents au personnel recruté sur le plan international (11 485 400 dollars) et national (1 888 200 dollars), ainsi qu'aux Volontaires des Nations Unies (373 000 dollars), et les dépenses au titre du personnel fourni par les gouvernements (116 700 dollars), des consultants (98 800 dollars), des voyages (694 000 dollars), des installations et infrastructures (1 422 600 dollars), des transports aériens (1 073 500 dollars), terrestres (273 200 dollars) et maritimes et fluviaux (27 400 dollars), des communications (806 800 dollars), de l'informatique (383 600 dollars), de la santé (192 100 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (670 700 dollars).

52. Compte tenu de la nécessité de restructurer les effectifs de façon à combler les graves insuffisances constatées au niveau des fonctions de direction et d'exécution tout en maintenant les fonctions d'appui, la mission propose de procéder à des transferts de postes. Étant donné l'évolution des fonctions afférentes aux postes concernés, il est proposé d'effectuer les ajustements suivants :

a) Suppression de deux postes d'agent du Service mobile (agents de sécurité); d'un poste d'agent local (assistant à la sécurité) à la Section de la sécurité; d'un poste d'agent local (chauffeur) au service d'appui à la mission; d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire de l'information) au Groupe de l'information; et d'un poste de Volontaire des Nations Unies au Service de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité;

b) Création d'un poste d'agent local (traducteur) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; d'un poste d'agent local (assistant administratif) au Service de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité; d'un poste d'agent du Service mobile (assistant aux achats) au service d'appui à la mission; d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national (ingénieur) au titre de l'appui à la mission; et d'un poste de Volontaire des Nations Unies [assistant (budget et finances)] au titre de l'appui à la mission.

53. Il est en outre proposé de supprimer en 2016, à la Section de la sécurité, deux postes d'agent du Service mobile (agents de sécurité) dont les titulaires sont en détachement de longue durée dans d'autres sections.

54. Il est par ailleurs proposé d'apporter les changements suivants au tableau d'effectifs :

a) Déclassement d'un poste de fonctionnaire de police chargé des questions d'égalité entre les sexes (P-3) en un poste d'administrateur chargé de la réforme du secteur de la sécurité recruté sur le plan national;

b) Création de deux postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité);

c) Création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident;

d) Création de trois postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe de l'information;

e) Remplacement de trois postes d'agent de la Police des Nations Unies, actuellement vacants, par trois postes d'agent fourni par les gouvernements pour la composante pénitentiaire du Service de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité.

55. L'écart (baisse) de 605 900 dollars entre les ressources demandées pour 2016 et celles approuvées pour 2015 s'explique principalement par : a) la dévaluation, par rapport au dollar des États-Unis, de la monnaie locale, dans laquelle sont rémunérés les militaires et le personnel de police ainsi que le personnel recruté sur le plan national; b) la suppression de trois postes d'agent recruté sur le plan international et de trois postes d'agent de la Police des Nations Unies; c) la diminution du coût par litre et de la quantité utilisée de carburant pour les générateurs et les véhicules. Cette baisse est en partie contrebalancée par : i) les ressources supplémentaires nécessaires pour la création de quatre postes d'agent recruté sur le plan national, de trois postes de Volontaire des Nations Unies et de trois postes d'agent fourni par les gouvernements; ii) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des consultants et des voyages.

Ressources extrabudgétaires

56. Le Plan des priorités de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau pour la période 2015-2017 sera approuvé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en 2015 et les projets devant être financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont déjà été approuvés, mais le décaissement des fonds destinés à leur mise en œuvre n'est prévu qu'au début de l'année 2016. Le Bureau devrait recevoir, de la part du Fonds pour la consolidation de la paix, un montant d'au moins 5 millions de dollars (sur les 10 millions annoncés par les donateurs en 2016) pour financer le nouveau Plan des priorités de consolidation de la paix, dont 2,5 millions devraient être dépensés en 2016. En outre, le Bureau soumettra une proposition de projet d'un montant équivalant à 400 000 dollars à financer par des ressources extrabudgétaires, qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2016. Enfin, le HCDH devrait fournir une aide d'environ 65 000 dollars pour financer certaines activités de protection et de promotion des droits de l'homme, ainsi que de surveillance des violations des droits de l'homme. Le total des ressources extrabudgétaires qui seront dépensées en 2016 pour compléter le budget ordinaire du Bureau devrait donc s'élever à quelque 3 millions de dollars.

C. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(94 181 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

57. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été créée le 3 juin 2013 en vertu de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, à l'issue d'une évaluation approfondie des activités menées par les organismes des Nations Unies en Somalie pour aider à mettre en place le Gouvernement fédéral somalien. Le Conseil de sécurité en a par la suite renouvelé le mandat dans ses résolutions 2158 (2014), 2221 (2015) et 2232 (2015). Le mandat actuel de la Mission court jusqu'au 30 mars 2016.

58. La MANUSOM est notamment chargée : a) d'user de ses bons offices pour appuyer le processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral somalien; b) de fournir des orientations et des conseils stratégiques sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État dans les domaines i) de la gouvernance; ii) de la réforme de l'appareil de sécurité, de l'état de droit, du désengagement des combattants, du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, de la sécurité maritime et de la lutte antimines; et iii) de la mise en place d'un système fédéral (avec notamment la révision de la Constitution et la préparation des élections de 2016); c) d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'aide des donateurs internationaux; et d) de renforcer les capacités du Gouvernement fédéral concernant tout l'éventail des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance, ainsi que le signalement des violations ou exactions.

59. Dans sa résolution 2232 (2015), le Conseil de sécurité a demandé à la MANUSOM de renforcer sa présence dans toutes les capitales des administrations régionales provisoires, en tenant compte des contraintes opérationnelles et des impératifs de sécurité, et est convenu que la priorité devait être accordée au déploiement de spécialistes civils de la planification dans les capitales. Il lui a

demandé également de redoubler d'efforts pour coordonner l'action menée en vue d'assurer à terme le transfert des responsabilités relatives à la sécurité aux services de sécurité somaliens.

60. Ces nouvelles demandes font suite aux progrès que le pays continue d'enregistrer sur le plan politique; notamment, les cinq administrations régionales provisoires – à savoir l'administration provisoire de Djouba, l'administration provisoire du Sud-Ouest, l'administration provisoire de Galmudug, l'administration du Puntland et l'administration du Hiran et du Moyen-Chébéli – devraient avoir été mises en place et avoir établi leurs capitales d'ici la fin de 2015. Alors que Dhousamarib est devenue la capitale régionale de la toute nouvelle administration provisoire de Galmudug, l'administration provisoire du Sud-Ouest devrait déplacer sa capitale de Baidoa à Barawe et l'administration du Hiran et du Moyen-Chébéli devrait déplacer la sienne de Beledweyne à Jowhar.

61. En 2016, la révision de la Constitution fédérale provisoire devrait se poursuivre. Les acteurs somaliens et internationaux s'entendent à reconnaître que les conditions ne sont pas encore réunies pour que des élections se déroulent en Somalie selon le principe « une personne, une voix ». En conséquence, et conformément à la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité, une variante de « processus électoral » aura lieu à la mi-2016 pour choisir les membres du prochain Parlement fédéral et le Président au moment où les mandats des élus actuels arriveront à expiration, soit en août et en septembre 2016, respectivement. Des consultations nationales ont été lancées le 19 septembre 2015 pour définir les modalités de cette consultation.

62. Vu la hausse des moyens nécessaires pour assurer la sécurité, à l'issue d'une évaluation interne et comme suite à l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2015/234 et S/2015/235), les effectifs du groupe de gardes des Nations Unies est passé de 410 à 530 éléments.

63. Une nouvelle offensive a été lancée contre les Chabab par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne au cours du deuxième semestre 2015, comme suite aux recommandations formulées lors de l'examen des critères de déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et des effets de l'augmentation temporaire des effectifs de l'AMISOM autorisée dans la résolution 2124 (2013), effectué conjointement par l'Union africaine et l'ONU en avril 2015. Les problèmes de sécurité et de logistique demeurent cependant importants et continueront à entraver la fourniture par les partenaires internationaux d'un appui aux administrations provisoires et d'une aide à la stabilisation dans les districts reconquis.

64. Pour donner suite plus efficacement aux progrès accomplis sur le plan politique, en particulier le processus de fédéralisation, et sur le plan militaire, avec la libération des nouvelles zones reprises aux Chabab, la MANUSOM opérera en 2016 avec plus de mobilité et plus de souplesse, pour pouvoir se déplacer davantage dans l'ensemble du pays sans compromettre la sécurité et la sûreté de ses effectifs.

65. La Mission continuera de s'appuyer sur les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau d'appui de l'ONU pour la AMISOM (UNSOA), l'AMISOM et d'autres partenaires pour s'acquitter de son mandat à Mogadiscio et dans les États fédérés existants et ceux en cours de formation.

Coopération avec d'autres entités

66. La Mission a continué de s'employer à promouvoir l'application d'un programme d'intégration et la coopération avec les autres entités du système des Nations Unies, dans l'objectif de renforcer et de hâter l'obtention de résultats en Somalie.

67. Après la signature en octobre 2014 du Cadre stratégique intégré pour la Somalie, plusieurs sections de la Mission – dont le Groupe des questions politiques et de la médiation et le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité – et les entités intéressées des Nations Unies [PNUD, ONUDC, ONU-Femmes, UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] ont collaboré à la conception et à l'exécution de quatre programmes communs devant être financés par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie. Ces efforts ont abouti à l'établissement de six programmes communs (sur la formation des États, les consultations électorales, la révision de la Constitution, l'état de droit, l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités) dont le financement a été approuvé en juin 2015 et dont l'exécution a été mise en train par les équipes communes.

68. Le Groupe de planification commune de la MANUSOM et le Bureau du Coordonnateur résident ont élaboré ensemble un outil de surveillance de l'application du Cadre stratégique intégré, conformément à la politique d'évaluation et de planification intégrées, pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans le Cadre.

69. L'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation a poursuivi son étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident en vue d'harmoniser les stratégies et la communication des organismes des Nations Unies concernant le New Deal, et contribuer ensemble, avec le concours de la Banque mondiale, aux fonds d'affectation spéciale pour le New Deal. Pour resserrer les liens entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est du New Deal, un responsable de la coordination du Bureau du Coordonnateur résident assure désormais ses fonctions au sein de l'Équipe à Mogadiscio.

70. Pour renforcer l'action menée au niveau régional, la Mission a constitué une équipe spéciale chargée de la concertation et de la stabilisation sous-régionales, qui rassemble des directeurs de projets de diverses unités de la Mission et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et est coprésidée par les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général. L'équipe s'appuie sur les travaux d'analyse périodiquement entrepris en collaboration par l'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation, le Groupe de planification commune, l'Équipe d'analyse intégrée et le Bureau du Coordonnateur résident, y compris le Groupe de la gestion des risques. Celui-ci et l'Équipe d'analyse intégrée ont par ailleurs fortement renforcé leur coopération grâce à l'échange d'informations et à l'utilisation commune de la base de donnée du Groupe, ainsi qu'à l'élaboration de mécanismes intégrés d'analyse des risques.

71. Dans le domaine des droits de l'homme, la MANUSOM se concerta essentiellement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et l'AMISOM. Le groupe de travail commun MANUSOM/AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme se réunit tous les mois. Le dispositif

commun sur ladite politique, qui se compose d'entités des Nations Unies apportant une aide aux forces de sécurité non onusiennes, se réunit selon que de besoin pour examiner les évaluations des risques, et étudier les violations présumées dont les effets pourraient se faire ressentir sur la fourniture d'une aide et les principales questions de fond intéressant la politique.

72. Avec l'appui de la MANUSOM, le Groupe de la stabilisation relevant du Ministère de l'intérieur du Gouvernement fédéral continue à réunir tous les mois une instance de coordination réunissant les partenaires de la stabilisation, les ministères fédéraux d'exécution intéressés, l'Armée nationale somalienne, l'AMISOM, l'UNSOA, la MANUSOM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des partenaires bilatéraux tels que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique, la Suède, l'Italie, la Turquie, l'Union européenne et des organisations non gouvernementales.

73. La coopération entre la MANUSOM et l'AMISOM se poursuit dans le cadre de réunions stratégiques bihebdomadaires au niveau de la direction et d'activités de planification commune et de partage de l'information au niveau technique, au siège de la Mission à Mogadiscio et dans les régions. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie continuent de faire rapport ensemble au Conseil de sécurité de l'ONU et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

74. En 2015, la MANUSOM a créé le Groupe intégré d'appui électoral pour que l'assistance fournie soit complètement intégrée, conformément aux dispositions du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement de l'action des Nations Unies dans la tenue effective d'élections périodiques et honnêtes, selon le principe établi, et dans la promotion de la démocratie » (A/70/306). En outre, la mission d'évaluation des besoins électoraux dépechée en 2013 a recommandé la fourniture d'un appui intégré aux opérations électorales, par le biais de la MANUSOM et du PNUD, pour garantir l'entière cohérence de cet appui, ainsi qu'une coordination fluide entre l'application du mandat politique et la fourniture des bons offices de la Mission et les aspects techniques du processus électoral. Le Groupe intégré d'appui électoral rassemble les membres du Groupe des élections de la MANUSOM et des fonctionnaires du Groupe des élections du PNUD.

75. En tant que coprésidents du Groupe d'information des Nations Unies, le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques et le PNUD continueront d'affermir la concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'AMISOM, ainsi qu'avec les autorités régionales et les partenaires internationaux, afin de coordonner les activités d'appui, d'harmoniser les messages et de mettre en commun les produits et stratégies de communication.

76. Relevant du Bureau du Chef de cabinet, le Groupe de la cohérence et de l'efficacité favorise la direction, la gestion et la conduite efficaces et cohérentes des opérations de la Mission et des activités prescrites dans son mandat par toutes ses composantes, y compris dans le cadre d'une action intégrée des organismes des Nations Unies et d'une collaboration Nations Unies-Union africaine plus poussées. Il coordonne également l'apport de ressources et exerce des fonctions de direction stratégique et de contrôle sur divers fonds alimentés par les donateurs.

77. En application de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité, l'UNSOA est chargé de fournir un appui technique, logistique et administratif à la

MANUSOM. Il continuera à aider la Mission en mettant à profit les services fournis jusque-là et en les étendant. Son Groupe d'appui à la MANUSOM sert de pivot pour la planification et l'exécution des activités liées à la Mission. La majorité des services administratifs sont fournis depuis Nairobi et le Centre de services régional d'Entebbe conformément à la stratégie globale d'appui aux missions. Une équipe avancée, composée de spécialistes des ressources humaines, des finances, des achats et de la formation, assure directement à Mogadiscio les relations clients concernant la MANUSOM. Comme demandé dans la résolution 2232 (2015), un examen stratégique de l'UNSOA a été effectué du 30 juillet au 8 août en consultation avec le Gouvernement fédéral, l'AMISOM, l'Union africaine, les États Membres, la MANUSOM et d'autres clients du Bureau. Il avait pour objectif de dégager des solutions pour que le Bureau reste adapté à sa finalité compte tenu des objectifs stratégiques de l'Organisation en Somalie. Le rapport final devrait être mis à la disposition du Conseil de sécurité en octobre 2015.

Résultats obtenus en 2015

Groupe des questions politiques et de la médiation

78. En 2015, le Groupe des questions politiques et de la médiation a contribué aux divers processus politiques engagés en Somalie en veillant à la fourniture et la coordination du soutien logistique, en favorisant les pourparlers et en assurant la liaison avec la communauté internationale, ainsi qu'en offrant des conseils stratégiques et techniques aux parties somaliennes. Il a ainsi ouvert la voie à l'élaboration d'une constitution régionale pour l'administration provisoire de Djouba et aux efforts de réconciliation menés par l'administration provisoire du Sud-Ouest.

79. Le Groupe a donné des conseils sur les orientations, en particulier aux responsables du Gouvernement fédéral, aux membres de la Commission technique dans diverses régions et aux administrations locales. Il a usé de ses bons offices pour aider à résoudre les différends déclenchés par le processus de formation des États dans les régions centrales, et favorisé ainsi la mise en place de l'administration provisoire de Galmudug. Le 8 août 2015, le Gouvernement fédéral a lancé le processus de formation, d'ici au 1^{er} décembre 2015, d'une administration provisoire pour la région du Hiran et du Moyen-Chébéli. Ce processus sera animé par une commission technique et supervisé par un groupe directeur composé de 12 ministres du Gouvernement fédéral originaires de la région et de gouverneurs locaux.

80. Le Groupe a continué d'apporter un appui technique et stratégique aux organes créés en 2014 en vertu de la Constitution, à savoir la Commission parlementaire d'application et de contrôle de la Constitution et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution. Au début de 2015, la MANUSOM a apporté un appui axé, notamment, sur la mise en place d'un cadre réglementaire pour les trois institutions existantes (Commission indépendante, Commission de contrôle et Ministère des affaires constitutionnelles), qui a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord énonçant leurs fonctions et attributions respectives. La MANUSOM a également contribué au renforcement des capacités au Cabinet du Premier Ministre en animant des ateliers consacrés à la révision constitutionnelle.

81. La MANUSOM a continué de promouvoir l'autonomisation des femmes, y compris en donnant des conseils techniques et des orientations stratégiques à

l'Initiative en faveur du leadership des femmes somaliennes, en exerçant des activités de mentorat à son intention et en facilitant ses déplacements et interventions, ainsi qu'en aidant les groupes et réseaux locaux de femmes à renforcer leur position afin qu'ils participent au processus de formation d'un État au Djoubaland et dans les régions du centre. Par ailleurs, les efforts soutenus de mobilisation déployés par la Mission ont contribué à accroître la représentation des femmes parmi les ministres du Gouvernement fédéral, dans l'administration provisoire du Sud-Ouest et à l'Assemblée régionale de Djouba, et conduit à l'adoption des dispositions relatives à la représentation des femmes dans la loi sur la Commission électorale nationale indépendante.

Groupe intégré d'appui électoral

82. Le Groupe intégré d'appui électoral a donné au Parlement des avis circonstanciés sur la rédaction de la loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante, qui a été adoptée le 11 février 2015, et contribuera à développer les moyens de la Commission électorale et de son secrétariat, y compris en assurant une formation, en donnant des avis techniques spécialisés, en planifiant les opérations et en apportant un soutien logistique.

83. Le Groupe a également donné des avis au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales sur les consultations relatives à la loi électorale et la rédaction de cette dernière, et assuré une formation sur la démocratie, la gouvernance et les élections en juillet 2015.

84. Le Gouvernement fédéral a hâté les efforts visant l'édification d'un État fédéral. Cependant, le 28 juillet, le Parlement fédéral a adopté une résolution indiquant qu'il ne serait pas possible d'organiser en 2016 des élections conformes au principe « une personne, une voix » en raison des retards enregistrés dans la sphère politique et de la persistance des difficultés techniques et des problèmes de sécurité; au lieu de cela, un processus (transparent, crédible et ouvert) de sélection de facto, constituant officiellement un « processus électoral », aura lieu en 2016 pour former le prochain parlement et remplacer l'exécutif actuel à la fin du mandat de leurs membres, qui arriveront à expiration en août et septembre 2016, respectivement. D'ici là, une consultation nationale aura été organisée, en septembre 2015, pour déterminer la forme la plus adaptée à retenir pour le « processus électoral », pour application par la Commission électorale nationale indépendante.

Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

85. Les groupes de travail sur l'objectif 2 (sécurité) et l'objectif 3 (justice) de maintien de la paix et de renforcement de l'État du New Deal pour la Somalie sont désormais reconnus comme mécanismes de coordination des partenaires des Nations Unies compétents, dont l'UNSOA, l'AMISOM, le Gouvernement fédéral, les entités infranationales, les donateurs et d'autres représentants de la communauté internationale. Le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a été approuvé par le Gouvernement fédéral et les donateurs internationaux le 27 mai 2015 au cours de la première réunion de son comité directeur. Se chiffrant à quelque 60 millions de dollars pour les premiers mois d'utilisation (12 mois au centre-sud et au Puntland, et 18 mois au Somaliland) et financé par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, ce programme vise à élargir la fourniture aux

Somaliens de services de base relatifs à l'état de droit en améliorant le fonctionnement de tous les maillons de la chaîne de la justice, l'accent étant mis sur la police et les institutions judiciaires et pénitentiaires.

86. Dans le cadre du Groupe de travail sur l'objectif 2, la MANUSOM a coordonné l'élaboration du Plan Guulwade (Victoire) lors des réunions du groupe de travail sur la défense et de son sous-groupe de travail, dans l'objectif de former 10 900 hommes de l'Armée nationale somalienne à mener des opérations conjointes avec l'AMISOM et de les équiper, et s'emploie à coordonner et à promouvoir l'application du Plan avec le Gouvernement fédéral.

87. La MANUSOM a assuré la coordination, des services consultatifs et un appui à la mobilisation de fonds pour le Programme national de prise en charge des combattants désengagés, qui est entré dans une phase de consolidation au cours de laquelle une aide est fournie aux combattants dans quatre sites du centre-sud de la Somalie.

88. Avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, la MANUSOM a prêté son concours au Gouvernement fédéral en offrant des avis techniques stratégiques, une formation au marquage et à l'enregistrement des armes, et le transfert d'appareils de marquage, dans l'objectif de mettre au point un projet de gestion des armes et des munitions en vue de la mise en œuvre des obligations liées à la levée partielle de l'embargo sur les armes

Groupe des droits de l'homme et de la protection

89. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection a offert un soutien technique et une formation aux membres d'une équipe interministérielle en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour appliquer la feuille de route relative aux droits de l'homme, et apporté une assistance technique au Gouvernement fédéral pour mettre au point un plan d'action, organiser un atelier de validation nationale et arrêter la version définitive du plan d'action. Un appui technique et une formation ont également été fournis au Bureau du défenseur des droits de l'homme du Puntland, y compris en ce qui concerne la définition des fonctions attachées aux postes du personnel, l'organisation structurelle du bureau pour une meilleure exécution de son mandat, le renforcement des capacités nécessaires pour appliquer les normes relatives aux droits de l'homme, et la promotion des liens du Bureau avec les donateurs. La MANUSOM a également dispensé une formation aux membres de la Commission des droits de l'homme du Somaliland, en particulier sur les activités de surveillance et d'enquête, aidé la Commission à établir son rapport annuel et mené des activités communes de sensibilisation aux problèmes concernant les droits de l'homme.

90. En 2015, le Groupe des droits de l'homme et de la protection a dispensé une formation aux droits de l'homme à 232 militaires de l'AMISOM et une formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire à 961 hommes de l'Armée nationale. Entre autres activités, il a dispensé une formation sur les droits de l'homme aux fonctionnaires de police à Mogadiscio et à Doblely afin d'améliorer leur conduite (en particulier le traitement des détenus), mené une action de sensibilisation concernant la liberté d'expression, y compris pour favoriser la remise en liberté de journalistes détenus de façon arbitraire, et la suspension de l'application de la peine de mort; fourni un appui à la société civile dans le cadre de l'examen périodique universel, qui a abouti à la soumission d'un rapport de

synthèse établi par 65 représentants de la société civile; et surveillé les combattants désengagés des Chabab, mis en évidence les problèmes survenant dans les centres de détention et dialogué avec le Gouvernement pour améliorer ces centres. Une évaluation des risques a été menée à bien dans le cadre de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Malgré des difficultés d'accès et les problèmes de sécurité, le Groupe a renforcé ses méthodes de surveillance en vue de produire son premier rapport public en 2015 dans le cadre de son mandat concernant l'établissement de tels rapports.

Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques

91. En 2015, le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques a procédé à une enquête d'opinion sur la façon dont le public percevait l'action de la Mission et la recherche de solutions politiques. En partenariat avec le PNUD et le Gouvernement fédéral, il a dirigé la conception, l'élaboration et l'exécution d'une campagne d'éducation civique sur le fédéralisme, la révision constitutionnelle et les réformes démocratiques. Une stratégie de communication a été mise au point pour l'Armée nationale somalienne afin de renforcer le professionnalisme, de promouvoir l'unité et d'offrir un enseignement relatif aux droits de l'homme et aux questions de protection. À l'occasion des ateliers de formation des médias, les journalistes et les forces de sécurité somaliennes ont été informés sur les droits et responsabilités des médias et la liberté de la presse.

Stabilisation et New Deal

92. En 2015, la MANUSOM a continué d'appuyer le fonctionnement du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, aux fins de la coordination de l'aide internationale à la Somalie dans le cadre du Mécanisme, en offrant des conseils sur les orientations, un soutien technique et une assistance concernant la coordination au sein du gouvernement et en contribuant aux préparatifs menés avec les partenaires internationaux. Les principes, directives et procédures qui ont été mis au point forment la base du système de gouvernance du Mécanisme et de ses deux sources de financement actuelles (Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies et Fonds pluripartenaires pour la Somalie de la Banque mondiale) et permettent au Mécanisme de fonctionner en tant que structure de coordination et de décision. En mai 2015, le Mécanisme avait approuvé six programmes communs des Nations Unies et cinq programmes de la Banque mondiale.

93. La MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral à appliquer sa stratégie de stabilisation dans les districts repris aux Chabab en 2014 par l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne; la capacité du Gouvernement fédéral de conduire le processus de stabilisation s'en est trouvée augmentée. Cette aide a compris le financement de certaines activités au titre de la consolidation de la paix, un appui à la coordination, et la mobilisation de ressources avec d'autres partenaires. Cependant, les problèmes de sécurité et de logistique ont fait que l'application de la stratégie a été un peu plus lente que prévu au niveau local. Tous les districts repris disposent sous une forme ou une autre d'une administration provisoire et d'une présence policière, mais la plupart n'ont pas les moyens nécessaires pour conduire et coordonner les activités locales de réconciliation et de stabilisation.

Groupe de la cohérence et de l'efficacité

94. De nouvelles mesures ont été prises en 2015 pour renforcer les efforts de coordination et d'intégration au sein de la Mission.

95. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur résident, le Groupe de planification commune a continué de coordonner l'application du Cadre stratégique intégré pour la Somalie, au siège de la Mission et dans les régions. Le Cadre a fait l'objet d'un suivi trimestriel et le Groupe de direction intégré, présidé par le Représentant spécial, s'est réuni tous les mois au cours de la période considérée pour définir l'orientation stratégique des activités des organismes des Nations Unies en Somalie et examiner et suivre les progrès accomplis dans l'application du Cadre.

96. La coordination avec l'AMISOM a continué d'être renforcée et axée sur l'application des recommandations formulées par l'Union africaine et l'ONU dans le rapport relatif à leur examen commun des critères de déploiement.

97. En 2015, le Pôle intégré d'information a veillé à ce que la Mission tout entière dispose des moyens d'apprécier la situation concernant les principaux faits nouveaux en Somalie, en particulier les opérations militaires menées par l'AMISOM contre les Chabab. Le cadre de gestion des crises et les plans de continuité des opérations ont été revus et actualisés à l'issue d'un exercice de simulation en 2014, pour tenir compte de l'évolution du contexte dans lequel la Mission opère et des conditions de sécurité. Un autre exercice de simulation est prévu pour la fin de 2015.

98. En avril 2015, la MANUSOM a transféré son siège dans un complexe de bureaux sécurisé, la « Villa Nabad », situé à l'extérieur de l'aéroport international de Mogadiscio; cette mesure favorise l'accès des interlocuteurs somaliens à la Mission et les contacts avec les partenaires et la société civile à Mogadiscio. La Mission conserve ses anciens locaux à l'intérieur de l'aéroport pour mener ses opérations les jours où des restrictions concernant la sécurité sont imposées.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

99. Pour la Somalie, 2016 sera une année d'intense activité politique, en raison en particulier du processus de fédéralisation et de révision de la Constitution et le transfert de pouvoirs qui doit avoir lieu au second semestre 2016.

100. L'ONU appuiera la transition politique, ainsi que la promotion du programme de fédéralisation et les efforts de stabilisation, tout en renforçant les capacités institutionnelles essentielles nécessaires aux États naissants pour jouer un rôle actif dans la négociation du fédéralisme. Les hypothèses ci-après guideront l'établissement des priorités et des besoins en ressources de la MANUSOM :

a) En 2016, le processus de fédéralisation continuera d'avancer, avec la formation d'au moins cinq administrations régionales provisoires et l'établissement de leurs capitales, et le transfert de deux capitales régionale;

b) Les activités de réconciliation locales se poursuivront parallèlement au processus de formation des États, dans les capitales régionales et au-delà. Les efforts de réconciliation menés sous la direction des Somaliens pour venir à bout des profonds différends et désaccords qui opposent les clans ou divisent chacun d'entre eux au sujet de la terre et des ressources, augmenteront à mesure que de nouveaux territoires seront repris aux Chabab;

c) Les institutions indépendantes essentielles (Commission des frontières et de la fédération et Commission électorale nationale indépendante) devraient s'être pourvues de leurs capacités initiales et des consultations sur la révision constitutionnelle avoir lieu aux niveaux central et régional. Un processus politique national devrait commencer à la fin du premier semestre 2016 en vue de la sélection des membres d'un nouveau parlement et d'un nouveau président;

d) L'application du Pacte pour la Somalie devrait s'accélérer et s'étendre à l'échelle des états fédérés. Il faudra également achever l'élaboration d'un programme pour l'après-2016, quand les dispositions du New Deal pour la Somalie arriveront à expiration;

e) La campagne militaire contre les Chabab se poursuivra car ces derniers menacent de faire dérailler le processus politique et s'attaquent directement au Gouvernement fédéral, aux administrations régionales, aux organismes des Nations Unies, à l'AMISOM et à d'autres parties. De façon générale, la situation relative à la sécurité en Somalie restera très instable et continuera de se caractériser par une guerre asymétrique livrée par les Chabab, ainsi que par des heurts entre les clans et en leur sein et des actes de violence liée à la criminalité. Le problème des litiges portant sur la terre et les ressources et exacerbés par un afflux continu de rapatriés, persistera.

101. Compte tenu de ces hypothèses, les travaux que la MANUSOM mènera en 2016 seront guidés par les priorités stratégiques suivantes :

a) Renforcement de l'aide apportée aux administrations régionales provisoires pour qu'elles atteignent les objectifs d'étape du programme Vision 2016, l'accent étant mis sur les processus ouverts à tous, dont les préparatifs de la transition politique, avec notamment :

i) Des missions de bons offices dans les administrations régionales provisoires, existantes ou en cours de formation, pour promouvoir la réconciliation et la gouvernance locales, et pour favoriser les relations entre la capitale et les administrations régionales provisoires et entre ces dernières;

ii) Des consultations sur les constitutions régionales et la Constitution fédérale, en particulier sur la répartition des fonctions et attributions entre le Gouvernement fédéral et les administrations régionales provisoires;

iii) Un appui aux capacités des administrations régionales provisoires en ce qui concerne : la gouvernance et le raffermissement des instances gouvernantes; ii) la coordination du renforcement de l'appareil de sécurité; iii) les activités de planification menées avec l'AMISOM, le Gouvernement fédéral et d'autres acteurs sur les questions de stabilisation, y compris sur la gouvernance au niveau des districts; iv) l'application du Pacte pour la Somalie-New Deal , en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires;

iv) Un appui aux activités touchant les droits de l'homme et l'égalité des sexes, consistant en particulier à promouvoir la contribution des femmes au processus politique au niveau des administrations régionales provisoires, et à élargir les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les droits de l'homme, ainsi que le renforcement des capacités au niveau régional;

b) Appui à un processus conduisant à la formation d'un nouveau parlement et à une transition pacifique au second semestre de 2016. La Mission devra notamment user de ses bons offices aux niveaux national et régional, et appuyer le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale indépendante et la promulgation des textes de loi essentiels;

c) Fourniture accrue de conseils et d'un appui stratégiques aux institutions somaliennes chargées de la sécurité aux niveaux fédéral et régional et à celui des districts, sur la réforme de l'appareil de sécurité et l'établissement d'institutions, et coordination de l'aide internationale, dont les efforts déployés en vue du transfert des responsabilités concernant la sécurité aux services somaliens compétentes, avec également un appui aux forces de police somaliennes et aux services de police dans les administrations régionales provisoires.

102. La priorité donnée, en vertu de la résolution 2232 (2015), à des opérations plus nombreuses et plus modulables au niveau régional pour renforcer la présence de la MANUSOM dans toutes les capitales des régions guide les prévisions de dépenses pour 2016. Il est prévu de renforcer la présence de la Mission à Mogadiscio et dans les capitales régionales (Kismaayo, Garowe, Hargeisa) et d'établir une nouvelle présence à Dhousamarib, la capitale régionale de l'Administration provisoire du Galmudug. Si le processus de formation d'une administration régionale provisoire du Hiran et du Moyen-Chébéli est mené à bien, la MANUSOM devrait transférer son bureau existant de Beledweyne à Jowha, la nouvelle capitale. Il est probable qu'elle transférera aussi son bureau régional de Baidoa à Barawe, la nouvelle capitale de l'Administration provisoire du Sud-Ouest.

103. La sécurité et la sûreté du personnel restant essentielles, l'Union africaine et l'ONU recommandent, dans leur évaluation commune des critères de déploiement, de réviser les besoins concernant la sécurité statique, compte tenu de l'augmentation de la présence civile des Nations Unies et des contraintes qui empêchent l'AMISOM d'assurer une sécurité suffisante. L'AMISOM devrait être déployée dans les nouvelles capitales tandis que la MANUSOM utiliserait des services privés pour assurer la sécurité de ses locaux et protéger son personnel; des postes supplémentaires sont proposés pour coordonner la sécurité.

104. La MANUSOM n'étendra pas sa présence physique au-delà des capitales régionales, mais effectuera des déplacements dans la journée pour contribuer à la stratégie de stabilisation dans les districts. Il faudra pour cela renforcer sa mobilité aérienne et terrestre, y compris en augmentant le nombre de véhicules blindés et d'agents chargés de la sécurité, ainsi que les moyens de transport aérien nécessaires pour exécuter cette stratégie d'action renforcée, plus souple et plus modulable aux niveaux des régions et des districts. En outre, la MANUSOM adaptera son dispositif et sa présence compte tenu des priorités clairement définies d'appui à chaque administration régionale provisoire, conformément à l'orientation stratégique donnée par le groupe de travail sur le dialogue intrafédéral et la stabilisation.

105. De la même façon, dans son nouveau bureau régional de Dhousamarib, la MANUSOM commencera par examiner l'application d'une stratégie souple de déplacements dans le cadre de missions d'une journée, tout en élaborant des plans à long terme de mise à disposition d'infrastructures, de véhicules et de matériel répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle, y compris celles applicables au domicile.

106. Après l'achèvement du « processus électoral » de 2016, la Commission électorale nationale indépendante devrait entamer les préparatifs des élections devant se tenir à la fin de la législature suivante, et notamment établir une présence dans les États fédérés nouvellement formés, planifier les opérations essentielles, comme la mobilisation des électeurs en prévision du référendum constitutionnel, la constitution des listes électorales, et le scrutin proprement dit. Pour y parvenir, elle aura besoin d'un appui continu fourni par le Groupe intégré d'appui électoral, sous la forme d'un renforcement des capacités de son personnel et d'un soutien logistique pour la mise en place de sa présence dans les régions. C'est ainsi qu'une mission d'évaluation des besoins électoraux sera organisée au premier semestre 2016 pour déterminer la nature et l'étendue exactes de l'assistance électorale attendue de l'ONU, ainsi que les ressources supplémentaires requises pour les activités correspondantes. La Mission devra donc continuer à maintenir le nombre minimum d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et de postes d'agents recrutés sur les plans international et national dont doit disposer le Groupe intégré d'appui électoral pour fournir une assistance électorale en 2016.

107. S'appuyant sur les acquis de 2015, la MANUSOM continuera à renforcer ses missions de bons offices et à fournir des services de coordination et d'appui au Ministère de la femme et de la famille et à l'Initiative somalienne pour l'accès des femmes à des postes de responsabilité, afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'application des engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité énoncés dans le Pacte pour la Somalie, en particulier la promotion de la participation des femmes aux processus politiques, aux élections et à l'élaboration et à la révision de la constitution, de la législation et des cadres juridiques et principes directeurs, ainsi que le rôle de direction que les intéressées peuvent y jouer. Une assistance sera fournie pour la promulgation et l'application de la politique nationale d'égalité des sexes et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

108. La MANUSOM continuera à soutenir le dialogue politique et la réconciliation, en particulier en offrant ses bons offices et un appui à la médiation pour résoudre les questions liées au fédéralisme et aider le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux coresponsables de la mise en œuvre de l'objectif 1 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État visé dans le Pacte pour la Somalie, en assurant la cohérence avec le cadre d'action envisagé pour le programme Vision 2016. Elle collaborera avec le Gouvernement fédéral à l'élaboration d'options et s'emploiera à promouvoir une transition politique sans exclusive.

109. La MANUSOM continuera de renforcer l'action qu'elle mène pour promouvoir le dialogue et la coopération entre le Gouvernement fédéral et les administrations régionales en étendant sa présence dans les régions. Elle apportera son concours aux États fédérés existants ou en cours de formation lors de l'examen du texte révisé de la Constitution, du référendum constitutionnel et des autres étapes de la démocratisation, et coopérera avec le Gouvernement fédéral, les autorités régionales et les autorités des États pour soutenir les administrations locales et dans les domaines de la stabilisation et de la gouvernance.

110. Le Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie servira de grand cadre directeur pour l'appui à tous les échelons de l'appareil judiciaire. Avec l'UNSOA, l'AMISOM et les partenaires internationaux et régionaux, la MANUSOM appuiera

l'application du Plan Guulwade (Victoire) pour l'armée nationale somalienne ainsi que celle du Plan Heegan pour les forces de police somaliennes.

111. Conformément à la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité, la Mission renforcera son rôle de coordination de l'assistance concernant le secteur de la sécurité, y compris en collaborant avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral pour planifier et suivre régulièrement le transfert des fonctions de sécurité aux services somaliens compétents. Elle favorisera la réalisation d'une évaluation approfondie des besoins des forces de police somaliennes et appuiera le Plan Heegan. En outre, conformément aux recommandations de l'évaluation commune Union africaine/ONU, la MANUSOM coordonnera les mesures prises pour satisfaire les besoins immédiats, afin de donner le coup d'envoi aux activités de police dans les zones libérées.

112. La MANUSOM continuera d'aider le Gouvernement fédéral à élaborer une stratégie maritime nationale et à exécuter le programme de désengagement des anciens combattants Chabab. Par l'entremise du Service de la lutte antimines de l'ONU, elle apportera un appui technique aux institutions somaliennes chargées de la sécurité, aux fins de la mise au point des cadres juridiques, des procédures et de l'infrastructure nécessaires à la gestion des armes et des munitions. Le service de la lutte antimines continuera de prêter son concours au Gouvernement fédéral en lui donnant des conseils stratégiques sur la lutte à mener par les États face aux risques d'explosion, notamment sur les dispositifs explosifs improvisés.

113. La priorité sera donnée à l'exécution de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en Somalie, et à l'appui fourni aux institutions somaliennes chargées de la sécurité et l'AMISOM. La MANUSOM surveillera régulièrement le comportement des forces de sécurité autres que celles chargées de la sécurité qui bénéficient d'un soutien de l'ONU conformément aux structures établies au titre de la Politique.

114. La MANUSOM renforcera ses activités de sensibilisation concernant la protection des civils, la liberté d'expression, la participation à la vie politique, les garanties d'une procédure régulière et le respect du principe de responsabilité dans le domaine des droits de l'homme. Une présence modulable dans la région sera indispensable en 2016 pour appuyer les nouvelles institutions de défense des droits de l'homme dans les administrations régionales provisoires, pour renforcer l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme dans les nouvelles structures régionales, et pour suivre la situation des droits de l'homme et en rendre compte.

115. La Mission accordera un rang de priorité tout aussi élevée à la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme en Somalie. Dans les régions, elle axera son appui sur les priorités définies à l'occasion de l'examen périodique universel et sur l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme.

116. La MANUSOM s'attachera à aider le Gouvernement fédéral à exécuter intégralement les plans d'action nationaux concernant les enfants dans les conflits armés, et offrira des conseils stratégiques aux ministères régionaux sur les obligations prévues dans la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, en ce qui concerne la protection des femmes, la Mission aidera le Gouvernement fédéral et les administrations régionales à exécuter le plan d'action national concernant les violences sexuelles dans les conflits, à établir un système de suivi,

d'établissement de rapports et d'analyse, et à renforcer les capacités de l'appareil de sécurité, au niveau régional en particulier.

117. L'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation continuera à coordonner l'aide internationale à l'application du Pacte pour la Somalie-New Deal en 2016, pour la troisième et dernière année prévue de l'exécution de ce programme, de sorte que l'assistance internationale à la Somalie concorde de plus en plus avec le cadre du New Deal, et que les autorités somaliennes bénéficient d'un soutien dans les activités de contrôle et d'application de l'ensemble du Pacte.

118. Au niveau fédéral, l'offre d'avis sur les grandes orientations, l'assistance technique et la coordination s'organiseront autour de l'architecture du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, afin d'assurer la cohérence entre l'impulsion donnée par les pouvoirs publics, la contribution des parties prenantes et les programmes. Pour ce faire, l'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation collaborera avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et la société civile afin que leurs travaux cadrent davantage avec les priorités du New Deal, et avec le Gouvernement fédéral pour que les structures fédérales et les processus relatifs aux politiques bénéficient d'une aide efficace et coordonnée.

119. La présence accrue de l'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation au niveau infrafédéral aidera à mettre en rapport les partenaires internationaux et les institutions des États somaliens, afin que ces dernières deviennent des acteurs à part entière de la bonne application du Pacte pour la Somalie.

120. Dans les régions récemment reprises aux Chabab par l'AMISOM, l'Équipe chargée du New Deal et de la stabilisation continuera à aider les nouvelles administrations des districts à dialoguer avec les partenaires internationaux pour créer les conditions nécessaires à un relèvement soutenu.

121. En 2016, alors que la Mission renforcera sa présence et l'exécution de ses programmes dans les régions, une nouvelle unité de coordination sur le terrain, relevant du Bureau du Chef de cabinet, fournira un appui technique et administratif renforcé aux bureaux régionaux dont le personnel et le volume d'activité augmenteront, en contribuant à gérer la présence de la MANUSOM dans les régions de façon dynamique, compte tenu des priorités stratégiques.

122. Les activités visant à renforcer la coordination avec l'AMISOM dans la gestion des crises se poursuivent depuis la participation de cette dernière à l'exercice de simulation de crise mené en Somalie par l'ONU en 2014. L'AMISOM a commencé à mettre en place son propre centre d'opérations et de gestion des crises en 2015, avec l'assistance technique de la MANUSOM. Elle sera conviée à participer à un nouvel exercice de ce type en 2015.

123. En 2016, la Mission s'emploiera à appuyer les institutions fédérales et d'autres parties intéressées à mener des activités de sensibilisation et à élaborer une stratégie de communication sur le fédéralisme, ainsi que sur les moyens de favoriser la participation des femmes.

124. Le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques renforcera la capacité du Ministère de l'information et des ministères régionaux en mettant au point et en organisant des ateliers ouverts à tous sur l'élaboration de protocoles de communication et la définition des fonctions et attributions des

administrations régionales et centrales, pour améliorer la coordination et la coopération afin de renforcer la communication stratégique.

125. EN 2016, la MANUSOM se concertera avec les associations des médias et les syndicats de journalistes sur la sensibilisation à la transition politique, le référendum constitutionnel et la législation relative aux médias. Elle organisera des ateliers de formation, en particulier dans les régions, pour éduquer les journalistes afin d'améliorer la qualité et la teneur de l'information communiquée sur les processus constitutionnel et politique. Elle continuera à appuyer les programmes de réforme de l'appareil de sécurité, y compris par des activités de mobilisation visant l'élaboration de stratégies de communication, dont la mise au point de messages et de produits de communication médiatique à l'intention des combattants Chabab désengagés.

126. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2015 sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des institutions largement représentatives mises en place en Somalie

a) i) Augmentation du nombre d'administrations régionales provisoires mises en place et participant aux côtés du Gouvernement à des activités de sensibilisation et de réconciliation

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2 administrations régionales provisoires

2015 (estimation) : 4 administrations régionales provisoires

2016 (objectif) : 5 administrations régionales provisoires en passe de devenir des États fédérés

ii) Progrès accomplis dans le processus de révision de la Constitution

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : débats approfondis sur l'élaboration des textes d'habilitation et constitution des principaux organes constitutionnels, dont la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, la Commission de contrôle et le Ministère des affaires constitutionnelles

2015 (estimation) : coopération et coordination effectives entre les principaux organes constitutionnels et établissement de projets d'amendements constitutionnels

2016 (objectif) : négociations sur la révision constitutionnelle et soumission du texte révisé de la Constitution au Parlement

iii) Préparatifs pour la tenue d'élections démocratiques en Somalie

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : début des échanges avec le Gouvernement fédéral et le Parlement sur la création d'une commission électorale nationale indépendante

2015 (estimation) : création de la Commission électorale nationale indépendante et nomination de son secrétaire général

2016 (objectif) : tenue pacifique du « processus électoral » de 2016 permettant une consultation plus ouverte et plus représentative qu'en 2012 pour la sélection des membres du Parlement fédéral; engagement du Gouvernement en faveur de la tenue d'élections selon le principe « une personne, une voix » d'ici 2020; création du secrétariat de la Commission électorale nationale indépendante et établissement de présences de la Commission dans toutes les administrations régionales provisoires

iv) Taux de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux, régionaux et locaux

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 10 % de femmes dans les organes politiques et organes de décision

2015 (estimation) : 30 % de femmes au Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision

2016 (objectif) : 30 % de femmes au Gouvernement fédéral, dans les administrations régionales provisoires et dans d'autres organes de décision; inscription dans tous les instruments juridiques, y compris la Constitution fédérale, de dispositions relatives à la représentation des femmes

Produits

- 10 conférences de réconciliation locales organisées avec l'appui de la MANUSOM pour renforcer les processus actuel de formation d'États
- Appui concernant le renforcement des capacités et la planification stratégique offert à la Commission électorale nationale indépendante, avec la fourniture d'avis sur l'élaboration du cadre d'organisation des élections en vue de planifier et de préparer le processus de référendum constitutionnel et les élections générales
- 6 réunions consultatives tenues avec des ONG, ainsi que des personnalités influentes et des associations féminines, pour renforcer leur contribution à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État

- Dialogue avec diverses parties prenantes, par l'entremise des cinq bureaux régionaux, visant à faire en sorte que le processus de fédéralisation de la Somalie soit mené à bonne fin et conduise à la création d'États fédérés
- Contribution à la mise en place de comités techniques auprès des commissions nationales des six états fédérés par l'entremise des cinq bureaux régionaux
- Renforcement des capacités du pouvoir exécutif des administrations régionales provisoires et des parlements régionaux, par l'entremise des cinq bureaux régionaux

Réalizations escomptées
Indicateurs de succès

b) Institutions judiciaires et pénitentiaires indépendantes et responsables véritablement opérationnelles et en mesure de répondre sans exclusive aux besoins du peuple somalien concernant la justice

b) i) Exécution du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie pour 2015-2016

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : soumission du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie pour 2015-2016 au Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

2015 (estimation) : approbation du Programme conjoint sur l'état de droit par le comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, et exécution de 25 % du plan de travail du Programme conjoint

2016 (objectif) : exécution de 50 % du plan de travail du Programme conjoint

ii) Poursuite du fonctionnement du mécanisme de coordination judiciaire et pénitentiaire (Groupe de travail sur l'objectif 3 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État)

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : début des travaux du Groupe de travail sur l'objectif 3 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État

2015 (estimation) : organisation par le Groupe de travail de réunions trimestrielles, pour prendre des décisions et en examiner l'application

2016 (objectif) : suivi par le Groupe de travail de l'exécution du Programme conjoint sur l'état de droit en Somalie, de l'application de ses décisions et du fonctionnement des mécanismes de coordination

Produits

- Avis techniques et services de secrétariat, fournis lors de ses réunions trimestrielles au Groupe de travail sur l'objectif 3 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et à ses deux sous-groupes de travail
- Appui technique et administratif, fourni dans le cadre de réunions bihebdomadaires et sous la forme de quatre notes analytiques dans l'objectif de rendre opérationnelles les principales institutions judiciaires (Conseil supérieur de la magistrature, Cour constitutionnelle) et de les aider à s'acquitter de leurs mandats

- Assistance technique prenant la forme d'avis juridiques sur les avant-projets de loi, fournie au Ministère de la justice à l'occasion de l'examen du cadre juridique existant, notamment le droit pénal et les dispositions applicables à l'administration judiciaire et à la protection des témoins et des victimes, dans l'objectif de produire des textes de loi conformes aux normes internationales concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes
- Appui technique sous la forme de la rédaction et de l'application d'un cadre conceptuel pour l'élaboration et l'exécution d'une stratégie de jugement des affaires particulièrement sensibles conformément aux normes internationales
- Formation de base de 50 juges, procureurs et greffiers dans deux nouveaux États (Administration provisoire de Djouba et Administration provisoire du Sud-Ouest)
- Élargissement des audiences foraines et de la fourniture d'une aide juridictionnelle à deux nouveaux États
- Services de coordination, d'animation et d'appui technique et organisationnel pour la formation de stagiaires sélectionnés par le Gouvernement fédéral, soit 100 agents de l'administration carcérale à la gestion des crises, et 30 agents pénitentiaires
- Avis techniques donnés à l'administration carcérale lors de réunions bimensuelles, aux fins de l'enregistrement de tout le personnel pénitentiaire dans la base de données sur les ressources humaines, de la tenue de registres exacts et de la bonne gestion des dossiers
- 4 ateliers régionaux destinés à l'administration carcérale, sur la législation et la réglementation pénitentiaires et sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
- 1 campagne de sensibilisation, 2 visites de journalistes dans des établissements judiciaires et pénitentiaires et production de 1 contenu audiovisuel sur les questions judiciaires et pénitentiaires en vue de sa diffusion

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Renforcement de l'appareil de sécurité en Somalie

c) i) Secrétariat du Conseil national de sécurité à même de fonctionner

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : création du Conseil national de sécurité et début du premier recensement des besoins de son secrétariat

2015 (estimation) : approbation et lancement du programme relatif au dispositif de sécurité national en concertation avec le Gouvernement fédéral somalien

2016 (objectif) : secrétariat du Conseil national de sécurité à même de fonctionner, les ministères d'exécution appuyant la prise de décisions au sein des structures de l'appareil de sécurité national, et création de structures décisionnelles de l'appareil de sécurité dans les régions

ii) Augmentation du nombre de combattants et de milices désengagés participant à des programmes de réinsertion ou de réintégration conformes aux normes relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 250 nouveaux combattants désengagés

2016 (objectif) : 350 nouveaux combattants désengagés

iii) Application du Plan « Guulwade » (Victoire) pour former et équiper 10 900 éléments de l'Armée nationale somalienne

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : approbation et soutien du Plan « Guulwade » (Victoire) par le Groupe de travail sur l'objectif 2 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État

2016 (objectif) : formation et équipement de 5 400 hommes

iv) Élaboration et application d'une stratégie relative aux ressources et à la sécurité maritimes de la Somalie, avec la formulation et la ratification d'une stratégie maritime nationale et la promulgation d'une zone économique exclusive

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : élaboration de la stratégie de sécurité maritime et soumission au Gouvernement fédéral pour adoption; soumission de directives concernant la création d'une administration maritime somalienne au Gouvernement fédéral, pour adoption, et préparatifs de l'adoption du projet de loi relative aux garde-côtes

2016 (objectif) : promulgation et début d'application de la stratégie de sécurité maritime et promulgation de la loi relative aux garde-côtes

v) Application d'une stratégie de gestion des engins explosifs dangereux et mise en place d'un système complet de gestion des armes et munitions à l'intention des institutions somaliennes chargées de la sécurité

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : élaboration par le Gouvernement fédéral d'un plan de travail pour la gestion des armes et munitions

2015 (estimation) : approbation par le Gouvernement fédéral et début d'application de principes de gestion des armes et munitions

2016 (objectif) : suivi et contrôle des progrès accomplis dans la gestion des armes et munitions par le Gouvernement fédéral, mesurés au regard des stratégies approuvées par ce dernier

vi) Mise en place de structures de base pour la création d'une force de police somalienne unifiée, capable, professionnelle, responsable et respectueuse des droits

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : élaboration du projet et de la version définitive en octobre du Plan Heegan

2016 (objectif) : début de l'application du Plan Heegan

Produits

- Réunions mensuelles et trimestrielles de groupes et sous-groupes de travail concernant les domaines de la défense, de la réforme de l'appareil de sécurité, de la sécurité maritime et de la police
- Mise en place d'un organe de concertation entre le Gouvernement fédéral, l'Union africaine et l'ONU pour planifier et suivre périodiquement le transfert des fonctions de sécurité aux institutions somaliennes compétentes
- Lancement de 3 programmes de sécurité régionale pour appuyer le renforcement des capacités des administrations régionales et la coordination avec les structures de sécurité nationales
- Animation de réunions trimestrielles de groupes de travail de la marine et des garde-côtes tenues pour examiner la délimitation des rôles et fonctions des forces chargées de la sécurité maritime et les systèmes correspondants de délivrance de licences et de génération de revenus
- 1 stage de formation des instructeurs à l'intention de 10 officiers de l'Armée nationale somalienne, sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'appareil de sécurité et de défense
- 1 atelier sur les plans de stabilisation destiné au personnel de la police somalienne, en vue de former des fonctionnaires de police et de les déployer dans les zones récemment reprises
- Avis techniques, coordination de réunion du groupe de travail de la police et appui à la force de police somalienne dans le cadre de l'élaboration et de l'application du Plan Heegan, et accueil d'un atelier sur la police et le fédéralisme
- 12 réunions mensuelles sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration à Mogadiscio et dans chaque bureau régional, rassemblant toutes les parties intéressées par la coordination du programme national destiné aux combattants désengagés et les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration
- Appui à la gestion de projets apporté au Gouvernement fédéral pour appliquer son système de gestion des armes et des munitions

Réalisations escomptées

d) Renforcement de la jouissance des droits de l'homme, notamment par les femmes et les enfants touchés par les conflits armés, et diminution des violences, des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits

Indicateurs de succès

d) i) Renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral somalien de défendre et de faire respecter les droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : consultations organisées par le Gouvernement fédéral sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme

2015 (estimation) : rédaction du plan d'action pour l'application de la feuille de route relative aux droits de l'homme, et validation par le Gouvernement fédéral

2016 (objectif) : exécution par le Gouvernement fédéral de 40 % des activités visées dans la feuille de route relative aux droits de l'homme

ii) Élaboration et application d'un plan d'action pour la mise en place de la commission nationale indépendante des droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : élaboration d'un projet de loi portant création de la commission nationale indépendante des droits de l'homme

2015 (estimation) : adoption de la loi portant création d'une commission indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris

2016 (objectif) : création d'une commission des droits de l'homme et nomination de ses 9 membres au cours d'un processus transparent, conformément aux principes de la non-exclusion, et alignement des commissions des droits de l'homme régionales sur la commission nationale

iii) Amélioration du suivi et du signalement des graves violations commises contre des enfants et renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral d'exécuter des plans d'action pertinents concernant les enfants dans les conflits armés

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : exécution de 25 % des plans d'action du Gouvernement fédéral visant à mettre fin au recrutement, au meurtre et aux mutilations d'enfants, mise en place de la structure commune Gouvernement fédéral/ONU de coordination des contrôles

2015 (estimation) : exécution de 50 % des plans d'action du Gouvernement fédéral; unité de protection des enfants pleinement opérationnelle au sein de l'armée nationale somalienne et s'occupant de la diffusion de plans d'action et de la première sélection des militaires, et jouant un rôle consultatif auprès des hauts responsables de l'armée

2016 (objectif) : mise en place à l'unité de protection des enfants de l'armée nationale somalienne de mécanismes de lutte contre les graves violations commises contre des enfants, et élaboration d'orientations pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Produits

- Conseils techniques et 3 activités de formation à l'intention du Gouvernement fédéral et des membres de la Commission des droits de l'homme, de la Commission des droits de l'homme du Somaliland et du Bureau du défenseur des droits de l'homme du Puntland, pour contribuer au fonctionnement efficace des institutions nationales et commissions régionales indépendantes de défense des droits de l'homme
- 10 réunions avec le Gouvernement fédéral, ainsi que les forces de sécurité et les ministères techniques régionaux, sur l'application des recommandations du Conseil des droits de l'homme et de la feuille de route relative aux droits de l'homme
- 10 missions de surveillance des droits de l'homme organisées dans la région du Centre-Sud, au Puntland et en Somalie
- Publication et diffusion de 1 rapport public sur une question thématique concernant les droits de l'homme
- 12 ateliers et 12 réunions mensuelles sur les droits de l'homme organisés à l'intention de groupements (nationaux et régionaux) de la société civile, et 2 conférences nationales sur le projet de loi portant création de la commission des droits de l'homme et la mise en place de la commission, et tirage à 40 000 exemplaires d'un document de base relatif aux droits de l'homme
- Réunion mensuelle du groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et d'établissements de rapport et organisation d'un forum consultatif avec les parties prenantes, et élaboration de méthodes et de protocoles de recherche et de collecte de données
- 5 ateliers de formation des fonctionnaires du Gouvernement fédéral, en vue de l'application du plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit
- 12 réunions mensuelles du comité directeur de l'application du plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, et un atelier sur l'examen du plan d'action et la mise en place de réunions bimensuelles de groupes de victimes et de personnes qui assurent des services à leur attention
- Fourniture d'un appui aux autorités régionales, dans le cadre de réunions de suivi mensuelles, de visites bimensuelles dans les régions et de consultations annuelles, pour définir leurs priorités dans la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit et les concrétiser
- 6 réunions du groupe de travail commun ONU-AMISOM sur le plan d'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et 4 réunions de l'équipe spéciale du plan
- 2 ateliers, organisés en collaboration avec le secteur de la justice et la police, et des réunions de suivi mensuelles pour renforcer la capacité de l'appareil judiciaire et des services de sécurité de traiter les cas de violence sexuelle
- Avis techniques et 5 ateliers de formation visant à favoriser la compréhension par le Gouvernement fédéral et les administrations régionales provisoires de la Convention relative aux droits de l'enfant, aux fins de l'application de cette dernière
- Consultations bimensuelles avec le Gouvernement fédéral sur les orientations stratégiques à suivre pour l'application des plans d'action pertinents et 1 atelier d'examen et de validation de la version définitive d'un module de formation portant sur les moyens de structurer la protection de l'enfance
- 24 missions de suivi des violations graves commises contre des enfants, comprenant notamment la présélection des membres des forces armées et le contrôle des antécédents des miliciens, l'appui à la diffusion de plans d'action, et une campagne nationale visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
e) Application par l'ONU et la communauté internationale d'une ligne de conduite cohérente en Somalie	<p>e) i) Progrès accomplis aux fins de la bonne application du cadre stratégique intégré</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2014 (résultats effectifs) : élaboration, et approbation par le Gouvernement fédéral, de la version finale du cadre stratégique intégré</p> <p>2015 (estimation) : application dans les délais fixés et examen trimestriel du cadre stratégique intégré</p> <p>2016 (objectif) : application dans les délais fixés du cadre stratégique intégré et lancements des préparatifs pour l'après-2016</p> <p>ii) Équipe de direction de la MANUSOM/AMISOM à pied d'œuvre</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2014 (résultats effectifs) : 3 réunions de l'instance de coordination de l'équipe de direction AMISOM-MANUSOM et 1 séminaire de retraite commun Union africaine-ONU</p> <p>2015 (estimation) : 6 réunions de l'instance de coordination de l'équipe de direction et 1 séminaire de retraite commun Union africaine-ONU</p> <p>2015 (objectif) : 8 réunions de l'instance de coordination de l'équipe de direction et 1 séminaire de retraite commun Union africaine-ONU</p> <p>iii) Renforcement de la coordination entre le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux pour l'application du Pacte pour la Somalie-New Deal</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2014 (résultats effectifs) : création du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie en tant que dispositif de la gouvernance du Pacte pour la Somalie</p> <p>2015 (estimation) : financement de 11 programmes au titre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies et du Fonds pluripartenaires de la Banque mondiale pour la Somalie</p> <p>2016 (objectif) : financement de la majorité des nouveaux programmes communs des Nations Unies au titre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie</p>

iv) Élaboration et application de la stratégie de stabilisation adoptée par le Gouvernement fédéral

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : mise en place sous une forme ou une autre d'une administration chargée d'expédier les affaires courantes dans l'ensemble des 13 districts reconquis

2015 (estimation) : réception par les 13 districts reconquis d'un appui coordonné apporté par les partenaires internationaux en vue de mettre en place des administrations provisoires pour l'organisation des processus locaux de consultation et de réconciliation et de répondre aux besoins immédiats de stabilisation

2016 (objectif) : réception par 12 nouveaux districts reconquis d'un appui coordonné apporté par les partenaires internationaux en vue de mettre en place des administrations provisoires pour l'organisation des processus locaux de consultation et de réconciliation et de répondre aux besoins immédiats de stabilisation

Produits

- 10 réunions du groupe de direction, composé de hauts responsables de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies
 - 1 séminaire de retraite visant à promouvoir les activités de programmation communes de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies
 - 5 rapports analytiques périodiques et ponctuels sur les principaux faits nouveaux, communiqués aux partenaires essentiels
 - 3 groupes de travail commun MANUSOM-Équipe de pays des Nations Unies s'occupant de questions importantes et politiquement délicates, mis en place pour fournir des conseils et un appui coordonnés aux autorités somaliennes dans ces domaines
 - Réunions mensuelles avec le Groupe d'information des Nations Unies et réunions hebdomadaires avec l'AMISOM et l'UNSOA, aux fins de la coordination avec le Groupe d'appui aux médias en Somalie de ses activités d'appui au développement des médias
 - Appui au Gouvernement fédéral pour la publication de 4 produits d'information et de coordination sur l'application du Pacte pour la Somalie-New Deal destinés à la fois aux partenaires internationaux et aux nouvelles administrations provisoires des États fédérés
 - Appui au Gouvernement somalien pour l'établissement d'orientations générales visant à promouvoir la prise en compte du Pacte pour la Somalie-New Deal dans les structures et processus du Gouvernement fédéral
 - Appui à l'organisation des 2 réunions du Forum de partenariat de haut niveau, et 4 réunions du comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie
 - Appui au Gouvernement somalien pour l'élaboration de plans de stabilisation dans tous les districts reconquis, faisant appel aux administrations provisoires et aux acteurs de la stabilisation pour définir les lacunes et proposer des solutions
-

Facteurs externes

127. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) les conditions de sécurité continuent de s'améliorer dans le centre-sud de la Somalie; b) le Parlement et le Gouvernement entretiennent de bonnes relations; c) les gouvernements et les organisations de la région continuent de soutenir la Somalie; d) la communauté internationale continue d'apporter son soutien politique et financier.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2015	Variation 2015-2016
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	17 240,1	17 441,3	(201,2)	12 634,4	–	10 638,5	1 995,9
Personnel civil	39 666,7	37 132,0	2 534,7	26 786,6	–	21 398,6	5 388,0
Dépenses opérationnelles	93 902,2	96 164,7	(2 262,5)	54 760,1	8 820,2	50 292,5	4 467,6
Total	150 809,0	150 738,0	71,0	94 181,1	8 820,2	82 329,6	11 851,5

Tableau 10

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agent des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2015 (janvier 2015)	1	2	1	7	29	30	28	1	99	36	–	135	63	31	5	234
Transfert à l'UNSOA (1 ^{er} juillet 2015)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Effectif approuvé pour 2015 (juillet 2015)	1	2	1	7	29	30	28	1	99	36	–	135	63	31	4	233
Effectif proposé pour 2015 (janvier 2016)	1	2	1	7	30	37	29	1	108	45	–	153	69	39	7	268
Variation^a 1^{er} janvier 2016	–	–	–	–	1	7	1	–	9	9	–	18	6	8	3	35

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agent des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>de sécurité</i>						
Transfert à l'UNSOA (1 ^{er} juillet 2016)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Total, effectif proposé pour 2016	1	2	1	7	30	37	29	1	108	45	-	153	69	39	4	265

^a Variation, au 1^{er} janvier 2016, entre l'effectif proposé pour 2016 (au 1^{er} janvier) et l'effectif approuvé le plus récemment pour 2015 (au 1^{er} juillet).

128. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 (71 000 dollars) s'explique principalement par une sous-utilisation des crédits de 2 534 700 dollars au titre du personnel civil, qui tient pour l'essentiel aux taux de vacance des postes plus importants que ceux prévus dans le budget pour le personnel recruté sur le plan international, dont l'effet est cependant contrebalancé par : a) le relèvement des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national en Somalie et au Kenya; b) un dépassement de crédit de 201 200 dollars au titre des militaires et du personnel de police, dû principalement au déploiement prescrit par le Conseil de sécurité d'un groupe de 120 gardes des Nations Unies en 2015, qui n'avait pas été prévu au budget; c) un dépassement de crédit de 2 262 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles résultant de l'augmentation des besoins en services informatiques et des voyages à l'intérieur de la zone de la mission.

129. Les ressources nécessaires au titre de la MANUSOM pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, d'un montant de 94 181 100 dollars (hors contributions du personnel), serviraient à couvrir le déploiement de 530 membres du groupe de gardes des Nations Unies (12 362 400 dollars) et à financer les traitements et dépenses communes de personnel concernant 153 postes d'agent recruté sur le plan international et 108 postes d'agent recruté sur le plan national (25 406 300 dollars), 7 Volontaires des Nations Unies (4 pendant 12 mois et 3 pendant 6 mois) (214 300 dollars), 17 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour appuyer les opérations électorales (861 100 dollars) et 18 agents fournis par des gouvernements (304 900 dollars).

130. Les ressources demandées permettraient également de couvrir les dépenses opérationnelles (54 760 100 dollars) suivantes : consultants (756 200 dollars), voyages (2 060 000 dollars), installations et infrastructures (18 637 200 dollars), transports terrestres (4 130 100 dollars), transports aériens (11 902 200 dollars), communications (6 538 500 dollars), informatique (2 977 900 dollars), services médicaux (3 692 700 dollars), et autres fournitures, services et matériel divers (4 065 300 dollars).

131. L'effectif proposé de la MANUSOM pour 2016 comprendrait 268 postes au total, dont 153 d'agent recruté sur le plan international, 108 d'agent recruté sur le plan national et 7 de Volontaire des Nations Unies (dont 3 pour période de 6 mois). Pour mettre en œuvre les priorités stratégiques, il est proposé de créer 35 nouveaux

postes, dont 1 P-5, 7 P-4, 1 P-3, 9 d'agent du Service mobile, 6 d'administrateur recruté sur le plan national, 8 d'agent local et 3 de Volontaire des Nations Unies (pour 6 mois) en 2016. L'effectif proposé comprendrait également 17 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 18 agents fournis par des gouvernements.

132. Dans sa résolution 2232 (2015), le Conseil de sécurité est convenu que la priorité devait être accordée au déploiement de spécialistes civils de la planification dans les capitales régionales. C'est pourquoi la création des postes ci-après est proposée :

a) Un poste de chef de bureau (P-5) pour le Bureau régional dans l'Administration provisoire de Galmudug à Dhousamarib, dont le titulaire offrira des bons services au nom du Représentant spécial et appuiera les activités politiques concernant la nouvelle administration provisoire et ses rapports avec la structure fédérale;

b) Cinq postes de spécialiste de la planification régionale dans les capitales des administrations régionales provisoires (Garowe, Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Dhousamarib), dont les titulaires s'attacheront à assurer une planification intégrée des efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies au niveau régional, à renforcer la planification commune entre les composantes civile et militaire et à aider les administrations régionales à mettre en place leurs capacités de planification;

c) Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) pour le Bureau régional du Puntland à Garowe, dont le titulaire, en plus d'être l'adjoint du Chef du bureau, apportera un appui à deux activités politiques propres au Puntland, à savoir le suivi et le soutien des élections des conseils locaux et l'harmonisation de la Constitution du Puntland et de la Constitution fédérale;

d) Un poste de spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan local) pour le Bureau régional de l'Administration provisoire du Galmudug qui vient d'être créé à Dhousamarib, dont le titulaire assistera le Chef du bureau dans les activités politiques et la concertation avec la nouvelle administration provisoire et d'autres partenaires menant des opérations dans la région;

e) Trois postes de chauffeur/assistant multilingue (agent local) pour le bureau régional de l'Administration provisoire du Galmudug à Dhousamarib, le bureau régional de l'Administration provisoire du Centre-Sud à Baidoa et le bureau régional du Hiran et du Moyen-Chébéli à Beledweyne, pour faire face au volume accru des activités menées dans les régions et un dialogue plus soutenu avec les autorités locales et la société civile, et les capacités linguistiques somaliennes correspondantes;

f) Deux postes de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) pour le bureau régional de l'Administration provisoire du Puntland à Garowe et le bureau régional de l'administration provisoire du Centre-Sud à Baidoa, pour aider à gérer l'augmentation de la charge administrative résultant de la proposition de créer de nouveaux postes et des fonctions supplémentaires à assurer pour appuyer les différents bureaux régionaux.

133. Avec l'expansion de la MANUSOM dans les régions et l'importance capitale des activités menées à ce niveau, une coordination et un appui technique et

administratif plus étroits devront être assurés depuis le siège à Mogadiscio. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de coordonnateur des opérations sur le terrain (P-4) pour le Groupe de la coordination sur le terrain qui vient d'être créé au Bureau du Chef de cabinet, afin de gérer ces activités régionales.

134. Par ailleurs, le volume accru des activités politiques et les changements envisagés en 2016 posent des risques de sécurité qui sont imprévisible et méconnus. Dans ces conditions, la demande de travaux analytiques augmentera en volume et en variété des sujets abordés. Un poste d'analyste de l'information est donc proposé pour l'équipe d'analyse intégrée, qui relève du Bureau du Chef de cabinet, pour renforcer la capacité d'analyse de la Mission, communiquer des analyses à la MANUSOM et à l'équipe de pays des Nations Unies afin qu'elles puissent faire face à la complexité, à l'incertitude et à l'évolution rapide de la situation politique et des conditions de sécurité.

135. Pour que la réforme de l'appareil de sécurité bénéficie du soutien accru envisagé dans la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité, il est proposé d'affecter au Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité trois agents fournis par des gouvernements, qui exerceront des fonctions de conseiller militaire, de juriste militaire et de spécialiste de la réforme de l'appareil de sécurité. Il est prévu que, comme l'a demandé le Conseil, ces agents s'emploieront en 2016 à aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'assistance internationale destinée à l'appareil de sécurité, à mettre en place des services de sécurité solides, à hâter l'achèvement de la mise en place du dispositif somalien de sécurité nationale, qui prévoit notamment des mécanismes de contrôle civil et de responsabilité pour les forces de sécurité.

136. En vertu du nouveau mandat de la Mission, le Groupe des affaires politiques et de la médiation supervisera les travaux élargis de tous les bureaux régionaux, et son bureau à Mogadiscio verra s'accroître la charge représentée par l'appui technique et administratif. Il est donc proposé d'affecter à ce bureau un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour fournir un soutien administratif et logistique.

137. Compte tenu de l'augmentation des activités régionales de la MANUSOM et des problèmes de sécurité locaux, le personnel de sécurité supplémentaire ci-après est proposé dans les régions suivantes :

- a) Trois postes d'agent de sécurité et un d'assistant à la sécurité (2 SM, 1 AN et 1 AL) pour le nouveau bureau régional de Dhousamarib;
- b) Deux postes d'agent de sécurité et un d'assistant à la sécurité (1 SM, 1 AN et 1 AL) pour le bureau régional de Baidoa;
- c) Deux postes d'agent de sécurité et un d'assistant à la sécurité (1 SM, 1 AN et 1 AL) pour le bureau régional de Beledweyne;
- d) Deux postes d'agent de sécurité et un d'assistant à la sécurité (1 SM, 1 AN et 1 AL) pour le bureau régional de Garowe;
- e) Deux postes d'agent de sécurité et un d'assistant à la sécurité (1 SM, 1 AN et 1 AL) pour le bureau régional de Kismayo.

138. Il est proposé de créer trois postes de médecin (Volontaire des Nations Unies) pour six mois dans une équipe de soutien médical de région ou de secteur de

l'UNSOA à Baidoa, Beledweyne et Dhousamarib afin d'appuyer les bureaux régionaux de la MANUSOM. Ces trois postes devraient être transférés à l'UNSOA à compter du 1^{er} juillet 2016, et être inscrits dans son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

139. La variation de 11 851 500 dollars entre les ressources proposées pour 2016 et le budget approuvé pour 2015 tient essentiellement à ce qui suit : a) budgétisation intégrale sur 12 mois des dépenses afférentes au déploiement de 120 nouveaux membres du Groupe de gardes des Nations Unies; b) proposition de créer 18 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international et 14 postes d'agent recruté sur le plan national; c) acquisition de 12 véhicules blindés et dépenses connexes; d) augmentation du nombre des heures de vol et des services informatiques et médicaux nécessaires pour appuyer l'élargissement des activités menées par la MANUSOM dans les régions.

Ressources extrabudgétaires

140. La MANUSOM gère le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie. Au début de 2015, le solde du Fonds d'affectation spéciale s'établissait à approximativement 2,7 millions de dollars. La Mission collabore étroitement avec ses partenaires en Somalie, en particulier à l'exécution du Nouveau Deal et du programme Vision 2016, et compte recevoir des contributions supplémentaires pour financer ses activités dans le pays. Le montant total du Fonds sera de 3,5 millions de dollars en 2015 et devrait passer à 5 millions de dollars en 2016, car le Gouvernement recherche un financement supplémentaire pour les consultations électorales et référendaires et les activités de réconciliation.

D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 022 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

141. Le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2007 (S/2007/279), lequel y a répondu dans une lettre datée du 15 mai 2007 (S/2007/280).

142. Le Centre régional a pour principal objectif de renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Il contribue à lutter contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée. À cette fin, ses fonctions consistent à :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général et d'autres hauts responsables de l'ONU informés des mesures de prévention des conflits;

d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, promouvoir leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, en tenant dûment compte de la spécificité de leurs mandats respectifs;

e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de la diplomatie préventive et de l'aide humanitaire;

f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

143. Le Centre joue un rôle de premier plan dans le domaine de la diplomatie préventive en Asie centrale et contribue à l'élaboration d'initiatives communes de lutte contre les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. Il favorise le dialogue entre les pays d'Asie centrale sur la gestion commune de l'eau et s'emploie, conjointement avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, à mobiliser un soutien en faveur d'initiatives ayant pour objectif de remédier aux problèmes écologiques et autres touchant le bassin de la mer d'Aral. Le Centre collabore avec les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour renforcer les efforts de lutte antiterroriste et la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. En plus de fixer les orientations politiques en matière de diplomatie préventive, il facilite l'échange d'informations et la coordination de l'action des Nations Unies dans la région.

144. Le Centre a son siège à Achgabat. Le Gouvernement turkmène lui fournit gratuitement des locaux et des équipements collectifs pour toute la durée de son mandat.

145. Le Département des affaires politiques donne au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports que celui-ci doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires pour s'acquitter de son mandat. Conforme aux principes directeurs suivis par le Siège, le programme de travail du Centre est exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Département de l'appui aux missions.

Coopération avec d'autres entités

146. Le Centre continue de coordonner son action avec les équipes de pays des Nations Unies au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, notamment par l'intermédiaire de ses administrateurs recrutés sur le plan national à Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent. Conformément à son mandat et à ses priorités, le Centre met en commun des informations et entretient des contacts réguliers avec la MANUA, en particulier au sujet des dimensions transfrontalières de la situation en Afghanistan qui seraient susceptibles d'affecter les pays d'Asie centrale. Depuis 2010, le Centre exécute, en collaboration avec

l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et avec l'appui financier de l'Union européenne et de la Norvège, un projet visant à aider les États d'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En 2015, il a renforcé sa relation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, dans le cadre d'un programme de formation à la diplomatie préventive. En outre, il coopère étroitement avec la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Europe sur les questions liées aux ressources en eau, ainsi qu'avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au sujet de la lutte contre les stupéfiants.

147. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir des services d'appui financier au Centre.

Résultats obtenus pour 2015

148. En 2015, le Centre a redoublé d'efforts pour promouvoir un renforcement de la coopération en Asie centrale et pour mettre au point des initiatives communes en vue de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. Le Centre a mené à bien les trois initiatives conjointes entreprises avec les pays de la région concernant : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région en matière de gestion des ressources naturelles communes, notamment grâce à la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide pour les fleuves transfrontaliers en Asie centrale et à des progrès dans l'établissement d'un mécanisme de gestion des eaux transfrontalières dans le bassin de la mer d'Aral; et c) faciliter le dialogue politique dans la région sur les questions d'intérêt commun.

149. Le Centre et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont poursuivi leurs activités de programmation à l'appui du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, notamment en tenant une réunion régionale sur la sécurité aux frontières dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

150. Le Centre a continué d'œuvrer à l'élaboration de sa proposition de modernisation du cadre législatif pour la gestion des eaux transfrontalières dans le bassin de la mer d'Aral et a poursuivi ses consultations avec tous les pays d'Asie centrale à ce sujet. En outre, il a réuni une nouvelle fois les cinq pays pour étudier l'interprétation et l'application des principes de droit international applicables. Il a également continué de publier régulièrement un bulletin d'alerte rapide. Par ailleurs, une réunion sur la fonte des glaciers, qui fait suite à des rencontres tenues en 2013 et 2014, est prévue à l'automne 2015.

151. En 2015, le Centre a continué de promouvoir le dialogue politique en Asie centrale, en organisant des manifestations telles que la série de réunions de dialogue stratégique et en poursuivant sa coopération et ses échanges réguliers avec les organisations régionales compétentes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

152. Aux fins de l'exécution de son mandat et conformément à son nouveau programme d'action triennal (2015-2017), le Centre continuera de promouvoir des solutions aux problèmes existants et nouveaux, en assurant la coordination des initiatives de l'ONU dans la région, en favorisant le dialogue et en collaborant avec

les organisations régionales et les pays qui sont des partenaires bilatéraux pour l'Asie centrale, en vue de renforcer la coopération régionale et d'améliorer les conditions propres à instaurer durablement la paix, le développement et la réconciliation.

153. Le Centre continuera de suivre, d'analyser et de signaler les risques de conflits internes et transfrontaliers dans une perspective régionale. Il continuera également à mener des initiatives visant à traiter les questions de l'eau et de l'énergie, qui sont indissociables, dans la région, et à réduire les tensions entre les pays d'amont et les pays d'aval. Pour ce faire, il poursuivra ses consultations et poussera plus loin l'élaboration de sa proposition visant à moderniser le cadre législatif relatif à la gestion des eaux transfrontalières dans le bassin de la mer d'Aral, organisera des manifestations spéciales consacrées aux questions relevant de ce domaine qui revêtent une grande importance pour tous les pays de la région, et renforcera le mécanisme d'alerte rapide permettant de signaler d'éventuels problèmes concernant les fleuves transfrontaliers dans la région. En collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les gouvernements des pays d'Asie centrale et d'autres parties prenantes, le Centre continuera de mener des activités ciblées dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

154. Pour soutenir la lutte contre le trafic de drogues, le Centre continuera de promouvoir la coordination régionale de la lutte contre les stupéfiants en Asie centrale, notamment en organisant des manifestations conjointes et en procédant à des échanges d'informations et à des analyses avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les gouvernements et d'autres acteurs concernés d'Asie centrale.

155. S'agissant des atteintes répétées à la sécurité perpétrées essentiellement le long des parties non délimitées des frontières entre les pays d'Asie centrale, le Centre continuera d'appuyer les efforts entrepris pour remédier aux causes du conflit, tant en dialoguant directement avec les autorités nationales qu'en contribuant et en participant aux initiatives plus vastes mises en œuvre par l'ONU pour atténuer les tensions à l'échelle locale, dans le but de trouver des solutions mutuellement acceptables.

156. Le Centre continuera de fixer les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et de favoriser la cohérence et l'harmonisation des initiatives des Nations Unies en Asie centrale, y compris en entretenant des contacts réguliers et en procédant à des échanges d'informations systématiques avec les équipes de pays et autres acteurs du système des Nations Unies qui interviennent dans la région. Il entretiendra des contacts étroits avec la MANUA et appuiera la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan et d'autres dispositifs pertinents, en vue de promouvoir la coopération et la stabilité régionales ainsi que d'aider à atténuer les conséquences que les dimensions transfrontalières de la situation en Afghanistan pourraient avoir sur les États d'Asie centrale.

157. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés ci-après.

Tableau 11

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**Objectif** : Promouvoir durablement la paix et la stabilité en Asie centrale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et les réponses communes pour régler les problèmes découlant du retrait des forces de combat internationales et des incertitudes sur l'avenir de l'Afghanistan	<p>a) Initiatives conjointes prises par les gouvernements des pays d'Asie centrale, avec l'appui du Centre, pour faire face aux dangers communs menaçant la sécurité, notamment : a) mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcement des capacités de la région à gérer les ressources naturelles communes, notamment grâce à la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide pour les fleuves transfrontaliers en Asie centrale et à des progrès dans l'établissement d'un mécanisme de gestion des eaux transfrontalières dans le bassin de la mer d'Aral; c) facilitation du dialogue politique en Asie centrale et dans la région de la mer Caspienne sur les questions d'intérêt commun</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'initiatives conjointes) 2013 (résultat effectif) : 3 2015 (estimation) : 3 2016 (objectif) : 3</p>

Produits

- Missions de bons offices effectuées régulièrement dans les pays d'Asie centrale
- 2 séries de consultations régionales sur l'utilisation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme viable de partage de l'eau
- 2 manifestations (séminaires, ateliers) consacrées à l'eau, organisées à l'intention des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan, pour faciliter le dialogue régional sur la gestion des ressources en eau transfrontalières
- 1 atelier régional organisé à l'intention de représentants des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan sur les pratiques optimales en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières et sur les méthodes novatrices de négociation d'accords mutuellement bénéfiques dans ce domaine
- 2 réunions d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes touchant actuellement la région, avec la participation d'experts étrangers et de représentants d'organisations régionales et d'instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale
- 1 réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale visant à définir les priorités en matière de paix et de sécurité
- Participation régulière aux réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la CEI, de l'OSCE, de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne
- Conférences de presse, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Web du Centre

Facteurs externes

158. Le Centre devrait atteindre ses objectifs pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016		Total 2015	Variation 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)		
Personnel civil	4 066,7	4 068,7	(2,0)	2 036,7		2 043,8	(7,1)
Dépenses opérationnelles	1 725,3	1 726,2	(0,9)	986,0	61,6	866,6	119,4
Total	5 792,0	5 794,9	(2,9)	3 022,7	61,6	2 910,4	112,3

Tableau 13

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Services mobiles/ Services de sécurité généraux		Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2015	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2016	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

159. Le montant estimatif du dépassement de crédits pour l'exercice biennal 2014-2015 s'explique principalement par le fait que les taux de vacance de postes ont été inférieurs de 5 % aux prévisions.

160. Le tableau d'effectifs pour le Centre ne sera pas modifié en 2016.

161. Le montant des ressources proposé pour 2016, soit 3 022 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) doit permettre de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 30 postes (2 036 700 dollars), les honoraires des consultants (40 500 dollars), les frais de voyage (248 000 dollars), et les dépenses au titre des installations et infrastructures (132 400 dollars), des transports terrestres (38 200 dollars), des communications

(343 000 dollars), du matériel informatique (52 100 dollars), et des services, fournitures et matériel divers (131 800 dollars).

162. La variation entre les ressources demandées pour 2016 et celles approuvées pour 2015 s'explique par : a) la réduction des dépenses communes de personnel, calculées sur la base des dépenses réelles et du nombre de personnes à la charge des titulaires actuels des postes, cette réduction étant partiellement contrebalancée par l'augmentation des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national en application du barème révisé applicable au personnel local dans la région; b) la hausse des frais afférents à la location d'un répéteur de satellite; c) l'achat de nouveaux ordinateurs et appareils de communication, ainsi que le remplacement de matériel inutilisable.

Ressources extrabudgétaires

163. En 2015, le Centre compte recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 040 646 dollars, qui servira à financer les activités suivantes :

a) Un séminaire consacré au dialogue stratégique organisé en collaboration avec les instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, financés au moyen de fonds provenant de l'appel pluriannuel à contributions du Département des affaires politiques (136 482 dollars);

b) Un appui au projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan (104 164 dollars);

c) Un appui à la deuxième tranche triennale du projet de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, portant sur l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (300 000 dollars);

d) Une série d'activités de formation à la diplomatie préventive organisées conjointement par le Centre et l'UNITAR à l'intention de hauts fonctionnaires des pays d'Asie Centrale (500 000 dollars).

164. En 2016, le Centre compte obtenir un montant de 765 909 dollars pour différents projets et activités, à savoir :

a) Un séminaire consacré au dialogue stratégique organisé en collaboration avec les instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, financés au moyen de fonds provenant de l'appel pluriannuel à contributions du Département des affaires politiques (135 876 dollars);

b) Un appui au projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan (330 033 dollars);

c) Un appui à la deuxième tranche triennale du projet de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, portant sur l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (300 000 dollars).

E. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(4 979 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

165. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

166. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime est achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime par les parties en mars 2008, et de leur constatation, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste à veiller à ce que l'accord soit traduit de façon cohérente dans la déclaration de délimitation de la frontière et dans les cartes finales afin de clore la procédure de démarcation des frontières.

167. En mai 2014, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1 947 kilomètres de frontière terrestre, avec pour toile de fond une recrudescence des problèmes de sécurité dus notamment aux activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Mais selon de nouveaux calculs résultant des levés de terrain, qui touchent à leur fin, on estime que cette frontière s'étend sur une distance de 2 100 kilomètres. Cela diffère des estimations précédentes, qui donnaient une longueur de 1 950 kilomètres. De ce fait, les travaux de démarcation de la frontière se poursuivront après 2016.

168. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian (ci-après « les parties ») doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Sachant que la procédure en cours constitue un exemple remarquable de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont signifié qu'elles souhaitaient financer des projets de renforcement de la confiance s'adressant aux populations touchées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

169. En avril 2013, l'Union européenne a publié les conclusions d'une évaluation indépendante des résultats de sa contribution aux activités de démarcation entre 2006 et 2010, notamment l'installation de bornes. Les auteurs de l'évaluation ont notamment recommandé que l'Union européenne contribue de nouveau aux activités de construction de bornes afin qu'elles soient achevées rapidement, et

qu'elle mette en place des mesures d'accompagnement afin de réduire au minimum le risque de futurs désaccords et conflits.

Coopération avec d'autres entités

170. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar. Comme le groupe chargé de l'administration du Bureau et de la Commission a été restructuré en 2011, les services d'appui à la Commission sont maintenant assurés exclusivement par le Bureau, tant sur les plans administratif et logistique (gestion des voyages et gestion administrative, comprenant les services informatiques, les ressources humaines, les services financiers, les services budgétaires et les achats) qu'en ce qui concerne les activités de fond (notamment information, droits de l'homme et affaires économiques).

171. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils de l'Organisation des Nations Unies déployés dans leur pays, moyennant remboursement.

172. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et les a aidées à élaborer des mesures de renforcement de la confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable.

173. Afin de promouvoir la stabilité régionale et de renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission et facilite l'exécution de ses travaux. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (service COMPASS), la Commission reçoit des prestations en matière d'achats et de passation de marchés fournies par les centres de services mondial et régional, au financement desquels elle contribue.

Résultats obtenus en 2015

174. En 2015, la Commission a continué de faire fond sur les progrès accomplis dans l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 au sujet du différend concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. Dans le dessein de mener à bien la démarcation, les chefs de délégations camerounaise et nigériane continuent, dans un esprit de collaboration, de prendre des mesures adéquates et innovantes pour régler les questions en suspens, réaffirmant leur prise en charge du processus, tout en condamnant les activités terroristes de Boko Haram qui ont détruit les moyens de subsistance des populations vivant dans la région frontalière du nord et entravé les travaux de la Commission.

175. À ce jour, les parties se sont entendues, à la suite de levés topographiques, sur le tracé d'environ 2 001 des 2 100 kilomètres estimés que comprend la frontière terrestre. La démarcation de la frontière et la construction des bornes se poursuivront en 2015. Outre les 665 bornes qui ont été construites par l'UNOPS et la Commission le long de la frontière nigéro-camerounaise, la construction d'une nouvelle série de 231 bornes frontalières fait actuellement l'objet de préparatifs et devrait commencer en octobre 2015. Les parties ont également convenu des

coordonnées correspondant à l'emplacement d'environ 1 800 bornes restant à installer pour finaliser la démarcation physique de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria.

176. Tenant compte des problèmes de sécurité que pose actuellement le groupe d'insurgés Boko Haram le long de la frontière, la Commission a convenu de s'adapter aux nouvelles circonstances en appliquant l'arrêt de la Cour internationale de Justice selon d'autres modalités. En conséquence, les parties ont envisagé d'effectuer « en bureau » le levé topographique de la frontière dans les zones reculées auxquelles l'accès était devenu impossible depuis leur occupation par les militants de Boko Haram. La session d'étude en bureau, qui s'est déroulée à Yaoundé fin décembre 2014, avait pour objectif de régler 17 points de différend sur des zones de démarcation de la frontière terrestre dans le nord du Cameroun et du Nigéria. À la fin de la session, 5 points avaient été réglés sur les 17. La Sous-Commission de la démarcation s'est réunie immédiatement après les séances de travail de l'équipe technique conjointe et comme, après deux jours de délibérations, elle n'était pas parvenue à un consensus sur la meilleure manière de représenter le tracé de la frontière dans ces zones, elle a décidé de saisir la Commission de ces questions.

177. En dépit des problèmes de sécurité, la Commission a réalisé des progrès considérables, notamment dans la mise au point de la base de données des coordonnées frontalières arrêtées, outil primordial pour la délimitation finale. L'équipe technique a poursuivi ses travaux sur les toponymes et les projets de cartes qui seront communiqués aux parties pour examen.

178. Depuis février 2015, le Nigéria a axé tous ses efforts sur l'organisation des élections présidentielles et législatives. De plus, pendant les deux dernières années, le Cameroun et le Nigéria ont été menacés par les activités terroristes de Boko Haram qui ont coûté des milliers de vies. En conséquence, le Cameroun a dû renforcer la sécurité de son territoire et faire face à l'afflux de réfugiés consécutif aux attaques. Ces événements ont empêché la tenue des réunions de la Commission qui devaient encore avoir lieu en 2015 ainsi que la réalisation d'activités planifiées. Il est cependant prévu que la première réunion de la Commission mixte, tenue en septembre, soit suivie de deux autres en novembre et décembre 2015.

179. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance visant à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les projets socio-économiques proposés ont été examinés par les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et transmis aux gouvernements respectifs. Les études de faisabilité et les estimations du coût des projets au Cameroun ont été finalisées. Des projets similaires ont été prévus pour les populations touchées au Nigéria et les études de faisabilité et les estimations de coût de certains projets sont encore en cours, avec l'appui de l'équipe de pays au Nigéria, en dépit des retards pris dans la mise en œuvre en raison des problèmes de sécurité.

180. Le descriptif de programme, comprenant la synthèse de projets sectoriels cryptés, a été mis à jour, compte tenu des nouveaux événements survenus le long de la frontière nigéro-camerounaise, et validés par des experts du Gouvernement camerounais et des organismes des Nations Unies.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

181. La Commission continuera de faciliter la coopération entre les parties, dans l'objectif de : a) achever les levés topographiques nécessaires pour arrêter les coordonnées frontalières restant à définir; b) régler les différends concernant la démarcation dont l'examen avait été ajourné en raison d'interprétations divergentes de l'arrêt de la Cour internationale de Justice et des problèmes de sécurité locaux ou des difficultés d'accès tenant à la nature du terrain; c) construire environ 600 bornes frontalières sur les 1800 restant à construire; d) appuyer la remise en état et la densification des éléments de démarcation de la frontière dans la région du lac Tchad, comprenant le segment de frontière nigéro-camerounais qui s'étend du point d'intersection Cameroun-Nigéria-Tchad jusqu'à la borne n° 5; e) fournir un appui à l'élaboration des programmes visant à appliquer les mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones concernées par la démarcation; f) fournir un appui à la Commission du Bassin du Lac Tchad pour la mise en œuvre de son plan stratégique d'action rapide et ses projets socio-économiques en faveur des femmes et des jeunes; g) réaliser le projet de cartes définitives et de déclaration de délimitation de la frontière, une fois réglés les derniers points de désaccord et les questions ajournées, pour validation par les parties avant l'établissement des cartes de la frontière définitive et du procès-verbal.

182. Globalement, les activités de la Commission s'intensifieront avec l'exécution du projet relatif à la phase finale de l'établissement des cartes de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et la construction des bornes frontières, qu'elle a commencée en 2013.

183. La Commission s'emploiera aussi à aider les parties à mobiliser des fonds supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux de démarcation et mener à bien les projets de renforcement de la confiance.

184. Il faudra faire appel à des compétences techniques et juridiques externes pour formuler un compromis afin de régler les derniers points de désaccord qui portent sur des caractéristiques géographiques telles que les balises, les rivières, les routes et les villages. Outre les capacités disponibles en termes d'encadrement, il faudra faire appel à des experts en génie civil pour gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées à la reprise des travaux d'édification des bornes.

185. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les modalités de mesure des résultats de la Commission sont présentés ci-après.

Tableau 14

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

a) Progrès vers l'achèvement de la démarcation de la frontière terrestre et la conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime

a) i) Maintien du nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles participent le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 1

2015 (estimation) : 3

2016 (objectif) : 3

ii) Pourcentage accru de la frontière terrestre pour lequel le Cameroun et le Nigéria se sont entendus sur l'emplacement des bornes frontières

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 96 % (2 001 km)

2015 (estimation) : 100 % (2 100 km)

2016 (objectif) : 100 % (2 100 km)

iii) Progression (graduelle) du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 75 %

2015 (estimation) : 76 %

2016 (objectif) : 80 %

iv) Adhésion du Cameroun et du Nigéria à l'accord sur la frontière maritime conclu en 2011

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun cas de non-respect

2015 (estimation) : aucun cas de non-respect

2016 (objectif) : aucun cas de non-respect

v) Accroissement (progressif) du taux d'exécution de la construction de bornes le long de la frontière terrestre

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 25 %

2015 (estimation) : 28 %

2016 (objectif) : 55 %

Produits

- 3 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique des décisions de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes de levé topographique, le règlement des différends nés de ces missions, l'adoption de mesures de renforcement de la confiance destinées à la population des zones concernées par la démarcation et la gestion des travaux de démarcation et d'édification des bornes
- 2 réunions extraordinaires de la Sous-Commission de la démarcation, d'une durée moyenne d'une semaine, tenues pour coordonner les travaux du comité chargé de rédiger la déclaration de la délimitation de la frontière et valider l'annexe 1 de la déclaration
- 3 réunions extraordinaires de l'équipe technique conjointe d'une durée moyenne d'une semaine tenues pour décider des toponymes et des travaux visant à établir les cartes définitives
- 2 réunions techniques avec la Section de cartographie d'une durée moyenne de deux semaines tenues pour examiner les progrès accomplis dans l'établissement des cartes définitives
- 2 missions conjointes de levé topographique à la frontière d'une durée moyenne de trois semaines visant à convenir avec les parties de l'emplacement des bornes frontalières dans les zones omises ou faisant l'objet d'un différend, et établissement de rapports sur la démarcation convenue par les parties
- 2 réunions consultatives juridiques et techniques avec les parties visant à faciliter le règlement des points faisant l'objet d'un différend après le levé topographique conjoint et l'adoption par les parties de solutions proposées
- 1 mission sur le terrain d'une durée de vingt-cinq semaines menée pour gérer, superviser sur le plan technique et contrôler les travaux des entrepreneurs titulaires des contrats de démarcation
- 3 réunions avec les donateurs concernant les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
- 2 réunions du Comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique sur les activités de pose des bornes, à Yaoundé et Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance, et élaboration de supports de communication sur la procédure de démarcation, y compris un documentaire
- 1 mission de terrain d'une durée d'environ trois semaines menée le long de la frontière terrestre par la Sous-Commission de la démarcation afin de régler les différends et d'évaluer l'avancement des travaux de démarcation
- Établissement de 140 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière terrestre), de 2 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière maritime), de 3 projets de carte à l'échelle 1/500 000 et de 1 projet de carte à l'échelle 1/1 500 000 (intégralité de la frontière) décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 mission technique chargée de vérifier les données de terrain des cartes finales et de valider les cartes
- 1 projet de déclaration de délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 visite de la Commission dans la zone frontalière
- 1 mission à N'Djamena organisée pour rencontrer la Commission du bassin du lac Tchad afin de faciliter l'interaction entre les parties pour le projet de cartes définitives

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la presqu'île de Bakassi

b) i) Nombre de visites effectuées par les observateurs civils dans la zone frontalière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, afin de veiller au respect des droits de la population touchée

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 3

2015 (estimation) : 3

2016 (objectif) : 3

ii) Nombre d'incidents à la frontière et de cas de présence illégale de soldats signalés après le retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 0

2015 (estimation) : 0

2016 (objectif) : 0

iii) Maintien du nombre d'antennes administratives camerounaises dans l'ensemble de la presqu'île de Bakassi

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 2

Produits

- 3 missions de terrain effectuées par des observateurs civils à la frontière terrestre afin de veiller au respect des droits des populations touchées et à leur bien-être, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans les zones frontalières
- 3 rapports des observateurs civils sur leur visite dans la zone de la frontière terrestre

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad

c) i) Nombre de violations signalées dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 0

2015 (estimation) : 0

2016 (objectif) : 0

ii) Maintien de l'appui aux projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 4 projets

2015 (estimation) : 4 projets

2016 (objectif) : 4 projets

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation des ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria au profit des projets de renforcement de la confiance

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 4

2015 (estimation) : 4

2016 (objectif) : 4

Produits

- 4 études de faisabilité menées avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs à l'issue de l'évaluation commune des besoins en vue de mobiliser des fonds
- 4 projets mis au point à la suite d'études de faisabilité destinés à améliorer le bien-être des populations touchées, portant sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi et l'accès au réseau électrique, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès des gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 2 missions de terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 2 missions menées par la Commission du bassin du lac Tchad pour fournir une assistance à l'application des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, à la suite de visites sur le terrain

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria

d) Meilleure compréhension des problèmes rencontrés dans le règlement des différends frontaliers grâce au bilan de l'expérience

Mesure des résultats

(Convergence de vues entre les participants au sujet des problèmes rencontrés dans le règlement des différends frontaliers)

2014 (résultats effectifs) : oui

2015 (estimation) : oui

2016 (objectif) : oui

Produits

- Coopération avec le Programme frontière de l'Union africaine afin de mettre en commun les enseignements sur la prévention des conflits tirés des travaux de la Sous-Commission de la démarcation, et donner des informations actualisées sur les progrès accomplis
- Établissement de directives pratiques relatives à la définition des frontières (règlement juridique des différends, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations concernant les travaux de démarcation) à l'intention des responsables des États membres de l'Union africaine
- 2 documents sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration de la frontière et à l'établissement des cartes définitives

Facteurs externes

186. L'objectif et les réalisations escomptées devraient être atteints si les conditions suivantes sont réunies : le Cameroun et le Nigéria continuent d'adhérer à l'arrêt de la Cour internationale de Justice ainsi qu'au plan de travail adopté par la Commission; les conditions de sécurité s'améliorent; des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour la construction des bornes et l'appui aux initiatives de renforcement de la confiance.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015			Montant nécessaire pour 2016		Total 2015	Variation 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	205,5	205,5	–	95,6	–	109,3	(13,7)
Personnel civil	3 575,1	3 579,2	(4,1)	1 786,9	–	1 728,1	58,8
Dépenses opérationnelles	6 769,0	6 750,5	18,5	3 097,3	4,3	3 116,0	(18,7)
Total	10 549,6	10 535,2	14,4	4 979,8	4,3	4 953,4	26,4

Tableau 16
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2015	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2016	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

187. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2014-2015 s'explique principalement par les retards pris dans le recrutement des consultants spécialisés dans les échelles hydrologiques et les levés géodésiques afin de régler les points de différend, ainsi que par la réduction du nombre de réunions tenues par la Commission en raison des problèmes de sécurité le long de la frontière.

188. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2016 s'élève à 4 979 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend 95 600 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions), de l'indemnité d'habillement et des déplacements pour relève d'un conseiller militaire, 1 786 900 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 10 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 6 P-4, 1 SM) et 2 postes soumis à recrutement local, et les montants suivants au titre des dépenses opérationnelles diverses : 1 346 000 dollars pour les services de consultants; 493 400 dollars pour les voyages; 303 400 dollars pour les installations et infrastructures; 49 400 dollars pour les transports terrestres; 301 300 dollars pour les transports aériens; 239 300 dollars pour les communications; 111 600 dollars pour l'informatique; et 252 900 dollars pour les fournitures, services et matériels divers.

189. Aucune variation de l'effectif ni reclassement de postes ne sont proposés au sein de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour l'année 2016.

190. L'augmentation des ressources demandées pour 2016 par rapport au montant du budget approuvé pour 2015 s'explique principalement par l'augmentation prévue des effectifs civils, dont le coût est calculé sur la base de la moyenne des classes, échelons et personnes à charge des titulaires des postes actuels et compte tenu du ratio des dépenses communes de personnel par rapport aux salaires réels et des dépenses prévisibles au titre du personnel recruté sur le plan international. Cette augmentation est partiellement compensée par la diminution des ressources nécessaires : a) au titre des installations et infrastructures, en raison de l'élimination des dépenses non renouvelables liées à l'amélioration des locaux et aux services informatiques; b) du fait de la baisse des montants établis pour l'indemnité de subsistance (missions) du conseiller militaire.

Ressources extrabudgétaires

191. Au moyen des ressources extrabudgétaires mises à disposition par le Cameroun, le Nigéria, le Royaume-Uni et l'Union européenne, l'UNOPS a géré la construction de 378 bornes frontalières en 2010. Une nouvelle structure de gestion offrant au Cameroun et au Nigéria un meilleur contrôle du reste des travaux a été créée en 2013 et 287 bornes ont été construites entre novembre 2013 et juin 2014, ce qui porte à 665 le nombre total de bornes construites. Les préparatifs sont en cours pour la construction de 231 bornes supplémentaires et les travaux devraient commencer en octobre 2015.

192. L'achèvement des activités de démarcation dépendra des conditions de sécurité, du maintien de l'appui institutionnel des deux Gouvernements et de l'obtention de nouvelles ressources extrabudgétaires. Il faudra des contributions volontaires supplémentaires pour achever les travaux. Des réunions avec les donateurs sont prévues pour négocier de nouveaux engagements tant pour la poursuite de la démarcation de la frontière terrestre que pour des initiatives de renforcement de la confiance. Pour construire les 1 800 bornes restantes, la Commission devra mobiliser quelque 14,4 millions de dollars de ressources additionnelles.

193. Il faudra trouver des ressources supplémentaires pour pouvoir mener les programmes transfrontières conjoints aux équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, qui visent à aider la population touchée par la démarcation. Il faut notamment financer les projets à effet rapide prévus dans le cadre des initiatives de renforcement de la confiance au sein des populations locales des zones frontalières, qui mettent en particulier l'accent sur les besoins des femmes et des jeunes. Le Président de la Commission mixte recherchera des ressources extrabudgétaires, notamment des fonds pour la mise en œuvre de projets de renforcement de la confiance conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement révisé des deux pays. La Commission doit mobiliser près de 15 millions de dollars supplémentaires pour financer les projets d'appui à la population touchée par la démarcation qui ont été retenus au Cameroun et au Nigéria.

F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(8 553 700 dollars)

Historique, mandat et objectifs

194. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) opère depuis près de 10 ans. Le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial pour le Liban en 2007, suite au conflit armé entre Israël et le Hezbollah en juillet 2006 et à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 1701 (2006). L'intensification des activités des Nations Unies au Liban et de nouveaux problèmes d'ordre politique et humanitaire et concernant le développement et la sécurité ont nécessité d'accroître la coordination entre les intervenants des Nations Unies pour fournir un appui efficace à l'État et au peuple libanais.

195. Le Coordonnateur spécial est le fonctionnaire des Nations Unies de plus haut rang chargé d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de toutes les parties politiques et de la communauté diplomatique en poste au Liban. En outre, il assure la coordination des activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, les donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU au Liban. Pour appuyer son action, le Bureau donne des orientations politiques à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'équipe de pays des Nations Unies, institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes systématiques permettant des consultations régulières, des échanges d'informations et une intégration plus poussée des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est secondé par le Coordonnateur spécial adjoint, qui est coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire (depuis 2012). Le Coordonnateur spécial adjoint est responsable de la planification et de la coordination de l'action humanitaire et des activités de développement de l'ONU au Liban.

196. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour que le Liban puisse compter sur un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale, pour continuer à relever les nombreux défis posés à sa stabilité et à sa sécurité (voir S/PRST/2013/9), le Secrétaire général a créé le Groupe international d'appui au Liban pour servir de cellule de soutien politique et souligner la nécessité qu'une aide des d'ordre humanitaire et en matière de développement et de sécurité soit dispensée par les donateurs. Depuis lors, le rôle de coordination de haut niveau du Bureau s'est nettement accru, compte tenu des défis croissants posés par le conflit syrien.

197. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui politique du Bureau du Coordonnateur spécial en particulier et des Nations Unies en général. Le maintien de la présence politique des Nations Unies concourt aux efforts déployés par le Liban et la communauté internationale en vue de promouvoir l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de coordonner l'appui de la communauté internationale pour faire face aux répercussions de la crise syrienne sur le Liban. Le 28 janvier 2015, le Secrétaire général a fait état de ses graves préoccupations quant à la détérioration alarmante de la situation en matière de sécurité dans le sud du Liban et à la violation de la cessation des hostilités, à l'occasion de laquelle un Casque bleu de la FINUL a trouvé la mort. Le 19 mars 2015, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2015/7), le Conseil de sécurité a exprimé sa gratitude au Coordonnateur spécial pour son action et exhorté toutes les parties à n'épargner aucun effort pour poursuivre leur collaboration avec le Coordonnateur spécial et à se concentrer sur l'objectif d'un cessez-le-feu permanent aux fins de l'application des résolutions 1701 (2006) 1680 (2006) et 1559 (2004) du Conseil de sécurité et de ses autres résolutions pertinentes, s'est dit à nouveau profondément inquiet des incidences de la crise syrienne sur la stabilité et la sécurité du Liban, s'est déclaré conscient des défis extraordinaires auxquels le Liban et le peuple libanais continuent d'être confrontés à cet égard et des efforts déployés par le Liban pour accueillir, aider et protéger les réfugiés, a encouragé le Gouvernement libanais à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, a souligné que la paix et la sécurité, la stabilité politique, la stabilisation

socioéconomique et humanitaire concernant tout le territoire libanais, a également insisté sur la nécessité du maintien d'un appui international vigoureux et coordonné en faveur du Liban et a exhorté le Groupe international d'appui au Liban à poursuivre ses travaux en concertation avec le Coordonnateur spécial. Le Bureau articulera action autour de trois axes stratégiques d'intervention : a) la paix et la sécurité; b) la stabilité; et c) l'appui à la stabilisation et au développement. La stratégie relative à l'ensemble du Liban consiste en interventions coordonnées concernant ces trois axes.

198. Compte tenu des défis précités, le Bureau appuie les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour maintenir la stabilité et la sécurité intérieures aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et compte tenu des incidences du conflit en République arabe syrienne. Il continue à entretenir des relations avec toutes les parties libanaises pour promouvoir la pleine application de la politique de distanciation du Liban, formulée dans la Déclaration de Baabda en 2012, réaffirmée dans la déclaration ministérielle de l'actuel gouvernement en 2014 et demandée le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 19 mars 2015 (S/PRST/2015/7). Le Bureau continue également à préconiser l'élaboration d'une stratégie de défense nationale. Il poursuit ses efforts vigoureux en vue d'encourager le dialogue des parties relatif à la tenue d'élections présidentielle, municipales et parlementaires.

Coopération avec d'autres entités

199. Le Bureau du Coordonnateur coopère étroitement avec la FINUL, aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ces deux missions ont des relations étroites pour coordonner leurs relations avec les parties prenantes, conformément à leur mandat respectif. Elles entretiennent une collaboration particulière sur certaines questions qui concernent les opérations en général ou qui se recoupent, suite aux recommandations issues de l'examen stratégique de la FINUL réalisé en 2014. Elles visent à renforcer leur collaboration et leur action conjointe.

200. Le Coordonnateur spécial, de concert avec le Coordonnateur spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban, entretient des relations fréquentes et approfondies avec d'autres entités des Nations Unies et les donateurs internationaux, afin d'assurer l'intégration accrue des activités des Nations Unies au Liban. Ces relations ont permis d'intensifier les échanges d'informations et de mieux coordonner les politiques concernant la gestion des crises. Ces activités se sont tenues essentiellement dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, ainsi que du Forum pour le développement du Liban constitué par des représentants des donateurs. Le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban est le cadre stratégique conjoint d'intervention de l'ONU et du Gouvernement pour la période 2015-2016 et fait office de plan national dans le cadre du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience. L'administration du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, qui vise également à améliorer les structures de coordination sectorielle entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais et leurs partenaires, accroît considérablement les tâches de coordination de la mission. La demande en la matière sera vraisemblablement soutenue, alors que la crise

persiste et que l'on applique des politiques plus globales en matière d'appui international et de financement.

201. Le Bureau assure la coordination avec le Gouvernement libanais, les membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Allemagne et l'Italie dans le cadre du Groupe international d'appui et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, dans le système des Nations Unies, pour préserver le consensus actuel sur la stabilité du Liban et promouvoir l'appui financier international. Le Coordonnateur continuera à collaborer avec le Groupe international d'appui au Liban et à porter son programme tendant à mobiliser un appui en faveur de l'État, des réfugiés et des communautés d'accueil vulnérables. Pour renforcer l'autorité de l'État, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1701 (2006), le Bureau continuera à animer le mécanisme de coordination conjointe des donateurs pour l'assistance aux forces armées libanaises et à coordonner l'appui international en faveur du plan de renforcement de leurs capacités. En outre, l'appui accordé par le Bureau aux efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de renforcer les institutions et les moyens de l'État en matière de sécurité, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur le Liban (S/PRST/2015/7), y compris dans les domaines de l'appui à la lutte contre le terrorisme, de la protection des frontières et des droits de l'homme, exigera des efforts coordonnés et intégrés d'assistance de l'ONU.

202. Le Bureau bénéficie de la présence d'autres organismes et missions des Nations Unies. En vertu du mémorandum d'accord avec la FINUL, celle-ci lui fournit un appui dans les domaines des finances, des achats, du génie, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. D'autres organismes des Nations Unies consentent également un appui au Bureau; ainsi, le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité du PNUD fournit un appui en matière de services de sécurité et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale assure des services médicaux à Beyrouth. Le Département de l'appui aux missions accorde un appui administratif et logistique au Bureau du Coordonnateur spécial.

Résultats obtenus

203. Tout au long de l'année 2015, la situation est restée généralement stable en ce qui concerne la cessation des hostilités entre le Liban, Israël et le sud du Liban. Le Bureau continue à participer aux réunions du mécanisme tripartite. Il a également maintenu des contacts intensifs avec les parties en vue de renforcer les efforts visant à préserver le calme qui prévaut généralement le long de la Ligne bleue depuis 2006. Dans le cadre de ses bons offices, il s'emploie activement avec les parties prenantes de part et d'autre de la Ligne bleue à apaiser les tensions suite à des incidents de sécurité. Le Coordonnateur spécial pour le Liban a également eu des entretiens préventifs avec les parties pour atténuer tout risque de conflit et a promu la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, dont celles relatives au respect de la cessation des hostilités et à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. L'évolution de la situation régionale a assombri les perspectives de mise en place, avec les parties, d'un mécanisme en vue de définir et de négocier le statut des fermes de Chebaa, la question de Ghajar, le désarmement des groupes armés non étatiques et les perspectives de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la

frontière libanaise. Ces questions relèvent de la conduite des parties, que le Bureau cherche à influencer mais dont il n'a pas la maîtrise.

204. Le Bureau a entretenu une collaboration étroite avec les parties libanaises et avec des membres de la communauté internationale pour contribuer à préserver le calme et la stabilité au Liban, compte tenu du risque accru qu'engendre le conflit en République arabe syrienne et de l'aggravation des tensions de part et d'autre de la Ligne bleue. Le Groupe international d'appui s'est réuni au niveau ministériel à New York et à Berlin, en septembre et octobre 2014 respectivement, et au niveau des ambassadeurs à Beyrouth, en mai 2015.

205. Le Bureau a continué à évaluer les incidences de la crise syrienne au Liban, en particulier en ce qui concerne l'afflux et la présence de réfugiés et la situation en matière de sécurité dans les zones frontalières septentrionale et orientale et a fait rapport à ce sujet. L'amélioration du partage de l'information sur les questions humanitaires, politiques et sécuritaires avec d'autres organismes des Nations Unies a permis d'améliorer l'analyse conjointe et l'appréciation de la situation. Suite à la demande de l'Équipe spéciale interorganisations pour la crise syrienne, le Bureau a communiqué des informations actualisées et établi des rapports sur l'évolution de la situation.

206. Le Bureau, par l'entremise du Coordonnateur adjoint pour les questions de sécurité/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, a animé les efforts menés pour coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, lancé en décembre 2014 par le Gouvernement libanais et l'Organisation des Nations Unies, et a établi des rapports à ce sujet. Les efforts ont notamment consisté à instaurer de nouvelles modalités de coordination et à constituer une unité conjointe d'analyse associant des entités gouvernementales et des intervenants des Nations Unies. Des rapports d'activité mensuels et trimestriels concernant le Plan ont été établis et les activités d'appels de fonds se sont intensifiées. Au 1^{er} septembre 2015, 753 millions de dollars avaient été mobilisés, sur les 2,14 milliards de dollars initialement demandés au titre du Plan. Près de 100 partenaires collaborent dans le cadre du Plan pour répondre aux besoins prioritaires. On s'emploie particulièrement à accroître les taux d'inscription des enfants réfugiés dans l'enseignement primaire, pour éviter la perte d'une génération. Pour soutenir ces efforts, il sera essentiel de préserver la capacité de coordination du Bureau.

207. Alors que les effets du conflit syrien sur le Liban se font sentir plus longtemps, on s'attache particulièrement à intensifier l'appui aux communautés et établissements d'accueil libanais. Dans ce contexte, le Bureau examine avec les institutions financières internationales et les pays donateurs les moyens de répondre aux besoins structurels à long terme du Liban. Les interventions envisagées comprennent des mécanismes classiques d'aide au développement et des modalités de prêt à des conditions libérales, en raison de la fragilité du pays, bien qu'il soit un pays à revenu intermédiaire.

208. Dans l'esprit de l'initiative du Secrétaire général, intitulée « Les droits de l'homme avant tout », le Bureau a repris l'appel lancé en faveur du respect des obligations en matière de droits de l'homme dans le cadre de la fourniture d'une assistance par l'Organisation des Nations Unies et les donateurs internationaux au Liban. Suite à la publication des recommandations du Comité contre la torture relatives au Liban en octobre 2014, le Bureau a procédé à des consultations relatives

à leur application avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, d'autres membres du Groupe de travail pour les droits de l'homme au Liban et des organismes de la société civile. En outre, il a entrepris, avec les autorités libanaises et les principaux donateurs aux forces armées libanaises, des consultations sur la promotion des composantes droits de l'homme des programmes d'assistance.

Hypothèses budgétaires pour 2016

209. **Paix et sécurité.** Le Bureau poursuivra son action aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il continuera à collaborer étroitement avec la FINUL pour perpétuer et mettre à profit la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue et pour promouvoir l'objectif à plus long terme qu'est la conclusion d'un accord permanent de cessez-le-feu. Il cherchera à approfondir le dialogue sur ce point avec toutes les parties prenantes. Il exhortera également toutes les parties au Liban à respecter la politique de distanciation du Gouvernement et la Déclaration de Baabda. Il continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement libanais visant à préserver la sécurité intérieure et à réduire autant que faire se peut les effets déstabilisateurs du conflit en cours en République arabe syrienne, notamment en préconisant la poursuite de l'aide aux forces armées libanaises et aux autres services de sécurité et en s'employant à promouvoir les droits de l'homme et à encourager les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre l'extrémisme violent. Comme les années précédentes, le Coordonnateur spécial continuera de coprésider le mécanisme de coordination de l'assistance aux forces armées libanaises.

210. **Stabilité.** Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à encourager le dialogue en vue de promouvoir le consensus sur les grandes questions liées à la réforme tout en assurant la stabilité intérieure. Il continuera également d'encourager toutes les parties à veiller à ce que les normes constitutionnelles soient respectées, notamment en ce qui concerne l'intégrité des principales institutions, l'élection d'un président de la République et toute autre élection. À cette fin, le Coordonnateur spécial et son Bureau offriront un ensemble de services associant coordination, orientation et sensibilisation. Le Coordonnateur spécial présidera les prochaines sessions du forum électoral, qui réunit des donateurs et des représentants des pouvoirs publics et de la société civile, selon que de besoin.

211. **Stabilisation et aide au développement.** Le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint/ Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire continueront à s'employer à ce que les besoins humanitaires et de stabilisation dans le pays soient satisfaits. Ils veilleront à ce que l'action de l'équipe de pays des Nations Unies soit harmonisée, de manière à répondre aux besoins humanitaires, à appuyer les communautés d'accueil et à favoriser l'adoption de solutions à long terme pour les services publics essentiels. Alors que la crise syrienne entre dans sa cinquième année et que la présence de réfugiés pèse sur les perspectives à moyen et à long terme, de fortes pressions continueront à être exercées sur l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle fournisse une assistance humanitaire soutenue et un appui à la stabilisation dans le cadre du plan biennal de gestion de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2015-2016. En outre, l'Organisation des Nations Unies aidera le Liban à préconiser une assistance directe des donateurs aux institutions publiques, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré par la Banque mondiale et la

conclusion d'accords de financement à des conditions libérales destiné avec les pays à revenu intermédiaire en situation de crise. Alors que les ressources des donateurs s'amenuisent et que les relations avec les autorités nationales et locales sont complexes, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes devront prendre résolument et efficacement la direction des opérations et jouer un rôle mobilisateur.

212. Les activités de plaidoyer des Nations Unies menées sous la conduite du Coordonnateur spécial mettront davantage l'accent sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, l'égalité des sexes et la protection des réfugiés, notamment les femmes et les enfants. Une stratégie interorganisations relative aux droits de l'homme sera élaborée en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies pour concrétiser l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » du Secrétaire général, en optimisant les activités et les efforts de plaidoyer afin d'enregistrer des progrès concernant les questions prioritaires. Il sera important de renforcer la coordination avec les interlocuteurs gouvernementaux, dont les forces de sécurité, pour garantir le respect des obligations relatives aux droits de l'homme.

213. En outre, le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire animeront les discussions de l'équipe de pays des Nations Unies concernant les préparatifs du cadre de planification pour l'après-2016, une fois que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban auront atteint leur terme. Conformément à la politique du Secrétaire général relative à l'évaluation et à la planification intégrées, les processus de planification prendront en compte les défis pluridimensionnels de l'ensemble du Liban. L'optique du Coordonnateur spécial tendant à considérer le Liban dans son intégralité permettra une intervention plus cohérente du système des Nations Unies face aux défis d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire et en matière de développement. Dans ce contexte, les discussions avec le Gouvernement libanais et la société civile seront facilitées pour recenser des objectifs de développement durable pour le Liban et élaborer un plan national en vue de leur mise en œuvre.

214. **Planification en cas d'imprévu.** Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à suivre l'évolution de la situation à la frontière libano-syrienne et sur la Ligne bleue pour évaluer son incidence sur la sécurité et la stabilité du Liban et la situation humanitaire. Il continuera à appuyer et conseiller les missions en visite au Liban et en République arabe syrienne et fournira un appui intermissions aux organismes des Nations Unies en Syrie, si on lui en fait la demande. Il participera également à des opérations régulières de préparation des interventions d'urgence dans le pays et dans la région, pour assurer une préparation adéquate. Compte tenu des demandes accrues dont le Bureau fait l'objet en matière de coordination et de planification, il sera essentiel de disposer des ressources nécessaires pour maintenir son actuelle capacité de coordination.

215. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 17

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectifs : Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats en matière de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sud du Liban

Réalisations escomptées**Mesure des résultats**

a) Dialogue politique suivi entre parties libanaises sur les questions essentielles

a) i) Réunions régulières du Cabinet avec la participation des principaux groupes confessionnels

Mesure des résultats

2014 : 42 réunions

2015 (estimation) : 20 réunions

2016 (objectif) : 45 réunions

ii) Ni assassinats ciblés à motivation politique ni tentatives d'assassinat de cette nature

Mesure des résultats

2014 : aucun incident

2015 (estimation) : aucun incident

2016 (objectif) : aucun incident

iii) Ni manifestations politiques ni incidents violents portant atteinte à l'ordre public

Mesure des résultats

2014 : 16 incidents

2015 (estimation) : 1 incident

2016 (objectif) : aucun incident

iv) Appui à la tenue d'élections parlementaires et présidentielle, compte tenu du calendrier électoral

Mesure des résultats

2014 : sans objet (le mandat du Parlement ayant été prorogé jusqu'en 2017, il n'y a pas eu d'élection présidentielle)

2015 (estimation) : 1 (élection présidentielle escomptée)

2016 (objectif) : 1 (des élections générales et municipales devraient se tenir)

v) Reprise des réunions du dialogue national

Mesure des résultats

2014 : 2 réunions

2015 (estimation) : aucune réunion [dialogue entre le Hezbollah et le Courant du futur, ainsi qu'entre le Courant patriotique libre (Michel Aoun) et les forces armées libanaises (Samir Geagea)]

2016 (objectif) : 1 réunion (si un président est élu)

Produits

- Compte rendu quotidien sur les répercussions de la situation en République arabe syrienne sur le Liban
- Établissement en temps voulu de 170 notes de synthèse sur les réunions tenues avec les principaux dirigeants des partis politiques libanais et des dignitaires religieux sur les questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- Télégrammes chiffrés hebdomadaires sur la situation politique et sécuritaire au Liban et les retombées de la crise syrienne
- 40 déclarations soulignant l'importance du dialogue politique et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Contributions aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue constant avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- 2 réunions du Groupe international d'appui au Liban
- Entretiens réguliers sur la coordination avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Respect de l'arrêt des hostilités au sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

b) i) Élimination des violations de la Ligne bleue par voies aérienne, maritime et terrestre

Mesure des résultats

2014 : 2 515 violations

2015 (estimation) : 1 200 violations

2016 (objectif) : aucune violation

ii) Mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme en vue déterminer et de négocier le statut des fermes de Chebaa

Mesure des résultats

2014 : aucun

2015 (estimation) : aucun

2016 (objectif) : 1

iii) Maintien de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise en vue consolider le régime frontalier

Mesure des résultats

2014 : 40 %

2015 (estimation) : 40 %

2016 (objectif) : 40 %

Produits

- Suivi hebdomadaire des positions, déclarations et actions diplomatiques impliquant le Liban et Israël, en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

- Déclarations publiques bimensuelles encourageant le plein respect de la Ligne bleue et l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et condamnant les violations de la Ligne bleue
- Réunions hebdomadaires de coordination des lignes d'action et de partage de l'information avec la FINUL
- Participation aux réunions du mécanisme tripartite, avec les parties
- Réunions bimensuelles avec les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions multilatérales trimestrielles sur les questions frontalières et examen avec les principaux interlocuteurs libanais des problèmes de gestion des frontières
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006))

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires, c) de reconstruction et de développement

i) Maintien du nombre des réunions de coordination des donateurs

Mesure des résultats

2014 : 24 réunions

2015 (estimation) : 24 réunions

2016 (objectif) : 24 réunions

ii) Maintien de la fréquence des réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris les réunions thématiques et les réunions des équipes spéciales)

Mesure des résultats

2014 : 86 réunions

2015 (estimation) : 86 réunions

2016 (objectif) : 86 réunions

iii) Maintien du niveau de financement à l'appui de l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés et des communautés hôtes dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban

Mesure des résultats

2014 : 795 millions de dollars

2015 (estimation) : 850 millions de dollars

2016 (objectif) : 2,14 milliards de dollars

iv) Mise en place d'un cadre stratégique et opérationnel conjoints Gouvernement libanais-Organisation des Nations Unies associant le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en un Cadre stratégique intégré unique pour le Liban

Mesure des résultats

2014 : 1 (plan d'intervention régional 5/6)

2015 (estimation) : 1 (Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban)
2016 (objectif) : 1 (cadre stratégique intégré)

v) Création d'une cellule interorganisations d'information et d'analyse au Bureau du Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire à l'appui de la coordination entre le Gouvernement libanais et l'Organisation des Nations Unies

Mesure des résultats

2014 : sans objet

2015 (estimation) : aucune cellule

2016 (objectif) : 1

Produits

- Réunions mensuelles de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et de l'équipe de gestion du programme et réunions régulières des groupes de travail thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tel que prorogé
 - Réunions de coordination mensuelles avec le Gouvernement libanais sur la mise en œuvre du plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban
 - Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban/Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs du Gouvernement pour faciliter l'application du programme de réforme du Gouvernement et coordonner les activités humanitaires, de reconstruction et de développement
 - Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires, de reconstruction et de développement menées par les Nations Unies en vue d'encourager les donateurs à maintenir leur participation et à coordonner les programmes et activités
 - Planification semestrielle des interventions d'urgence en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres ONG, la FINUL et le Gouvernement libanais
 - Réunions de coordination bisannuelles avec l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions dans les camps de réfugiés palestiniens
 - Publication et application, suite à un examen de la coordination, d'un ensemble de recommandations relatives à la restructuration des mécanismes de coordination au Liban
 - Établissement mensuel d'évaluations actualisées des besoins par la cellule d'information et d'analyse
 - Système de suivi des flux d'aide financière au Liban, en collaboration avec les autorités nationales compétentes
 - Définition d'un cadre global aux fins de l'établissement d'une carte de la vulnérabilité
 - Achèvement d'une enquête définissant le degré de vulnérabilité de divers ménages et prévoyant la fourniture d'une assistance aux plus démunis
-

Facteurs externes

216. Le conflit prolongé en République arabe syrienne ainsi que l'afflux de réfugiés et l'appui à leur accorder continueront d'avoir une incidence sur la situation en matière de sécurité et la stabilité à long terme du Liban.

217. La volonté politique des parties de traiter des questions relatives à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité demeure un facteur externe fondamental. L'élection d'un nouveau président et la tenue d'élections parlementaires auront des retombées sur l'aptitude du Liban à traiter des questions essentielles d'ordre politique et humanitaire et concernant la stabilisation et la sécurité.

218. En outre, l'aptitude du Bureau du Coordonnateur à assurer les réalisations escomptées sera également fonction de la disponibilité de fonds et de l'engagement soutenu des donateurs.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016			Variation 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total renouvelables	Dépenses non renouvelables	Total net	
	(1)	(2)					
Personnel civil	13 415,1	13 723,3	(308,2)	6 904,3	–	6 664,5	239,8
Dépenses opérationnelles	3 253,2	3 203,3	49,9	1 649,4	9,6	1 695,1	(45,7)
Total	16 668,3	16 926,6	(258,3)	8 553,7	9,6	8 359,6	194,1

Tableau 19

Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2015	1	1	–	1	2	5	1	1	12	7	–	19	4	58	–	81
Effectif proposé pour 2016	1	1	–	1	2	6	1	1	13	7	–	20	4	58	–	82
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

219. Le montant estimatif des dépenses pour 2014-2015 s'élève à 16 926 600 dollars, soit un dépassement de crédits de 258 300 dollars, résultant essentiellement : a) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu; b) du taux de vacance de poste du personnel recruté sur le plan international et des administrateurs recrutés sur le plan national, dont on estime qu'il sera nul, alors que le budget prévoyait des taux de vacance de 10 % et 12 %, respectivement; ces éléments sont compensés en partie par un solde inutilisé de 49 900 dollars, dû à la diminution du coût du litre de carburant et du coût du remplacement des matériels et fournitures de sécurité et de sûreté.

220. Les ressources requises pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit 8 553 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national (6 904 300 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (37 500 dollars), des voyages (210 000 dollars), des installations et infrastructures (845 300 dollars), des transports terrestres (84 900 dollars), des communications (214 800 dollars), des technologies de l'information (97 200 dollars), des services médicaux (2 000 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (157 700 dollars).

221. En 2016, il est proposé de modifier les postes temporaires en créant un poste de spécialiste de la coordination (P-4) afin de renforcer les activités et réalisations escomptées du Groupe de la coordination. Depuis le début de la crise syrienne, le volume de l'assistance internationale au Liban et dans la région a presque décuplé, ce qui a intensifié sensiblement le volume de travail de la mission en matière de coordination. Le Liban et ses partenaires internationaux conviennent qu'il faut encore accroître l'assistance et mieux la coordonner dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle qui succédera au Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban en 2016, pour faire face aux effets sociaux et économiques de la crise, qui se font davantage sentir sur le long terme. Cette intensification de la fonction de coordination et de planification intégrées de la mission devra donc être soutenue dans un proche avenir pour appuyer les réalisations escomptées du Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire sur le plan national, et dans le cadre de l'intervention plus large de l'ONU face à la crise syrienne. Il est proposé de refinancer en 2016 sur le budget de la mission ce poste temporaire, auquel sont attachées des fonctions permanentes et qui est financé temporairement par des ressources extrabudgétaires d'octobre 2014 à décembre 2015.

222. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2016 par rapport au budget approuvé pour 2015, s'explique essentiellement par : a) la proposition tendant à créer un nouveau poste de spécialiste de la coordination (P-4); et b) un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur les plans international et local en 2016, inférieur au taux de vacance approuvé en 2015, à savoir 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et 12 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national.

223. La diminution des montants demandés au titre des dépenses opérationnelles (45 700 dollars) s'explique principalement par la baisse du prix du litre de carburant, la mise en œuvre de politiques écologiques vertes qui ont entraîné une baisse des dépenses de chauffage et de climatisation des locaux à usage de bureaux

(ces services étant fournis uniquement en cas de besoin), ainsi que par des dépenses non renouvelables, telles que l'achat d'une rangée de bornes de protection en 2015.

Ressources extrabudgétaires

224. En 2015, un poste temporaire de spécialiste de la coordination (P-4) a été financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Il n'est pas demandé de ressources extrabudgétaires pour le Bureau du Coordonnateur en 2016.

G. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(8 212 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

225. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été établi par un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2007/697) et le Conseil de sécurité (S/2010/457) et a été inauguré le 2 mars 2011. Son chef actuel, qui est aussi le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2014. Le Bureau couvre les 11 pays de la CEEAC¹. Son mandat viendra à expiration le 31 août 2018 (voir S/2015/554 et S/2015/555).

226. En avril 2011, à la demande des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et sur décision du Secrétaire général, le Bureau s'est vu confier la responsabilité d'assurer le secrétariat de cet organe dont le mandat est fixé par l'Assemblée générale.

227. En novembre 2011, le Bureau a été chargé d'élaborer une stratégie régionale visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux conséquences de ses activités, et d'en coordonner l'application, en étroite collaboration avec l'Union africaine et les entités des Nations Unies présentes dans la région ainsi qu'avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux (voir S/PRST/2011/21 et S/PRST/2012/18).

228. En 2012, le Conseil de sécurité a prié le BRENUAC de prêter son concours aux États du golfe de Guinée et aux organisations de la sous-région pour l'organisation d'un sommet régional sur les actes de piraterie et les vols armés en mer, puis de continuer d'aider ces États et organisations à appliquer le document final du Sommet sur la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée tenu à Yaoundé (voir résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité et déclarations S/PRST/2013/13, S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12 de son président).

229. Le Conseil de sécurité a invité le Bureau régional à prendre part à l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de lutte contre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages (voir S/PRST/2014/8, S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12).

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

230. En juillet 2014, le Secrétaire général a nommé son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC membre d'une médiation menée en République centrafricaine par la CEEAC, au côté du médiateur désigné par cette dernière, et l'Union africaine. Le Conseil s'est félicité de ce choix et du rôle joué par le Bureau, qu'il a invité à continuer d'appuyer les efforts internationaux de médiation dans le pays (voir S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12).

231. Le Conseil de sécurité a prié le Bureau de prêter assistance aux États du bassin du lac Tchad dans la lutte contre la menace que représente Boko Haram pour la paix et la sécurité dans la sous-région (voir S/PRST/2015/12).

232. Le Conseil de sécurité a prié instamment le Bureau d'aider les États de la région à tenir des élections générales crédibles, notamment en promouvant la participation des femmes à la vie politique (voir S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12).

233. Le 21 juin 2015, le Secrétaire général a demandé à son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC d'exercer ses bons offices au Burundi pour seconder les initiatives régionales visant à apaiser les tensions et à aider les Burundais à régler pacifiquement leurs différends. Le Conseil de sécurité s'est félicité de la reprise du dialogue entre les parties burundaises, sous les auspices de l'Union africaine, de l'ONU, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/PRST/2015/13).

234. En juin 2015, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique interinstitutions du mandat et des activités du Bureau menée par le Département des affaires politiques (S/PRST/2015/12), selon lesquelles la mission devait mettre l'accent sur les quatre priorités stratégiques suivantes :

a) Intensifier ses activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation, notamment celles menées dans le cadre de la médiation internationale organisée dans le contexte de la crise en République centrafricaine, ainsi que son assistance aux pays devant organiser des élections prochainement ou faisant face à une crise des institutions; et renforcer les capacités de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix des intervenants sous-régionaux;

b) Appuyer les initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment en promouvant et en appuyant les efforts régionaux et sous-régionaux visant à combattre les nouvelles menaces pesant sur la sécurité; coordonner l'exécution de la stratégie de lutte contre la LRA; coopérer avec les organisations sous-régionales, y compris la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la CEEAC, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad et d'autres partenaires, et les aider à promouvoir la paix et la stabilité et à renforcer leurs capacités, le cas échéant;

c) Améliorer la cohérence et la coordination des travaux de l'ONU relatifs à la paix et à la sécurité dans la sous-région, ce qui consiste notamment à intensifier les échanges, la collaboration et les initiatives conjointes des divers organismes des Nations Unies présents dans la sous-région;

d) Renforcer sa capacité à conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les faits marquants ayant trait à la paix et

à la sécurité en Afrique centrale, notamment en établissant un groupe intégré d'analyse chargé de fournir des études et des rapports sur la situation des pays de la région et sur les tendances régionales.

235. À l'issue de l'évaluation stratégique, il a également été recommandé de renforcer les capacités du Bureau.

Coopération avec d'autres entités

236. En collaboration avec les autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, le BRENUAC coordonne les efforts visant à combattre la menace que représente la LRA. Il collabore aussi étroitement avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest afin de promouvoir les efforts régionaux relatifs à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et de combattre la menace que représente Boko Haram.

237. Le Bureau entretient des liens de collaboration solides avec les équipes de pays des Nations Unies concernées et tient chaque année une réunion des chefs des entités des Nations Unies présentes dans la région.

238. Le Bureau collabore à divers projets avec le HCDH, l'OMS, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC, entre autres entités des Nations Unies.

239. Le Bureau a notamment conclu des partenariats avec l'Union africaine et plusieurs institutions sous-régionales, dont la CEEAC, la Communauté d'Afrique de l'Est, la CEMAC, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad.

Résultats obtenus

240. Les principales réalisations du Bureau en 2015 ont notamment consisté à : exercer ses bons offices, conduire des activités de médiation et encourager le dialogue politique dans la sous-région, notamment en République centrafricaine, au Burundi et au Gabon; veiller au bon fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; faciliter la mise en place de stratégies sous-régionales de lutte contre le terrorisme, la LRA, Boko Haram et la piraterie; faciliter la coordination régionale avec les organismes des Nations Unies; et rendre compte au Siège de l'évolution de la situation en Afrique centrale.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

241. En 2016, le BRENUAC mettra l'accent sur les quatre priorités stratégiques énoncées dans les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique qui ont été accueillies favorablement par le Conseil de sécurité et les tâches connexes, à savoir : a) intensifier ses activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation; b) appuyer les initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité; c) améliorer la cohérence et la coordination des travaux de l'ONU relatifs à la paix et à la sécurité dans la sous-région; et d) renforcer sa capacité à conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les faits marquants ayant trait à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Pour donner suite à ces recommandations, il est envisagé de renforcer les capacités du Bureau.

242. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 20

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats
Objectif : Prévenir les conflits et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Des activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation ont été entreprises pour intensifier le dialogue et la coopération des États d'Afrique centrale et des organisations sous-régionales en ce qui concerne la paix et la sécurité.

a) i) Le nombre d'activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation menées auprès de hauts responsables des États membres et des organisations sous-régionales en vue de prévenir, de gérer ou de régler les conflits dans la région a augmenté.

Mesure des résultats

(Nombre de visites effectuées)

2014 (résultats effectifs) : 25

2015 (estimation) : 35

2016 (objectif) : 40

ii) Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale fonctionne bien.

Mesure des résultats

(Nombre de réunions)

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 2

Produits

- Participation à 2 sommets de l'Union africaine en vue d'inciter les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale, l'Union africaine et d'autres partenaires clefs à promouvoir davantage la paix et la stabilité en Afrique centrale
- Participation à 2 sommets d'organisations sous-régionales (CEEAC, Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et CEMAC) en vue de faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans la sous-région
- 5 réunions sur la paix et la sécurité régionales avec la CEEAC et la CEMAC
- 5 réunions avec la direction de la CEEAC, de la CEMAC, de la Commission du golfe de Guinée et de la Commission du bassin du lac Tchad de façon à promouvoir certains domaines de coopération
- 6 visites diplomatiques consacrées à la République centrafricaine afin de soutenir le processus de paix dans le cadre des efforts de médiation internationaux
- 17 visites de diplomatie préventive à des États d'Afrique centrale devant organiser des élections prochainement ou faisant face à une crise des institutions

- 2 réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale au niveau ministériel
- 2 réunions visant à promouvoir l'application de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme
- 1 rapport annuel à l'Assemblée générale résumant les travaux du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Des initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales ont bénéficié d'un appui dans le domaine de la paix et de la sécurité.

b) i) Nombre d'initiatives visant à promouvoir et à appuyer les initiatives régionales destinées à contrer les menaces existantes et potentielles pesant sur la sécurité, notamment Boko Haram, la LRA et l'insécurité maritime

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 18

2015 (estimation) : 24

2016 (objectif) : 27

ii) Nombre d'initiatives prises pour renforcer les capacités des organisations régionales et des autres acteurs sous-régionaux clés dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 6

2015 (estimation) : 8

2016 (objectif) : 10

iii) Nombre d'activités entreprises pour promouvoir la participation de la société civile à la promotion de la paix et de la sécurité.

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 2

iv) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir une intégration régionale plus poussée dans la sous-région

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : 2

2015 (estimation) : 2

2016 (objectif) : 2

Produits

- 2 missions diplomatiques visant à promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram
- 4 réunions techniques visant à faciliter le travail de la Force multinationale mixte dans la lutte contre les menaces terroristes et Boko Haram

- 2 missions diplomatiques conjointes avec l'Union africaine visant à confirmer la détermination de l'ONU et de l'Union africaine à appliquer leurs stratégies régionales de lutte contre la LRA
- 2 réunions de coordination des personnes référentes pour la LRA
- 2 visites de travail dans des pays touchés par la LRA
- 1 réunion avec le Mécanisme conjoint de coordination de l'Union africaine au niveau ministériel
- Participation à 1 atelier organisé par l'Union africaine et consacré à la stabilisation à long terme des pays touchés par la LRA
- Participation à 1 réunion annuelle du Groupe de travail international sur la LRA
- 4 réunions techniques pour assurer le suivi du Sommet de Yaoundé tenu en 2014
- 1 réunion annuelle avec les chefs des institutions chargées de la sécurité en mer (CEDEAO, CEEAC, Commission du golfe de Guinée)
- 2 visites de travail dans des centres de coordination pour les affaires maritimes situés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale
- 1 atelier coorganisé avec l'ONUDC et la CEEAC aux fins d'élaborer une stratégie sous-régionale sur le braconnage
- Participation à 4 conférences sous-régionales destinées à renforcer la capacité institutionnelle concernant d'autres menaces à la sécurité régionale
- 2 réunions techniques sur l'application du cadre de coopération entre le Bureau et la CEEAC
- 1 atelier sur la prévention des conflits coorganisé avec la CEEAC
- 1 atelier coorganisé avec la CEEAC et le Département des affaires politiques afin de renforcer les capacités du réseau de médiateurs d'Afrique centrale
- 1 atelier visant à renforcer la capacité de la CEEAC et des États d'Afrique centrale de résoudre les différends constitutionnels
- 1 atelier sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique en Afrique centrale coorganisé avec la CEEAC
- 1 atelier régional visant à renforcer la liberté des médias et les capacités des journalistes pour ce qui est de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix
- 1 atelier organisé en coopération avec la CEMAC sur la libre circulation des personnes

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) La cohérence des travaux menés par l'ensemble du système des Nations Unies en Afrique centrale est renforcée de façon à promouvoir une approche intégrée de la paix et de la sécurité dans la région.

c) i) Nombre d'initiatives menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies dans la sous-région en vue de sensibiliser l'opinion et de promouvoir la coordination

Mesure des résultats

(Nombre de réunions, de missions et de conférences)

2014 (résultats effectifs) : 5

2015 (estimation) : 6

2016 (objectif) : 11

ii) Nombre accru d'activités visant à mieux faire connaître les initiatives menées par le Bureau pour promouvoir la stabilité dans la région

Mesure des résultats

(Nombre de réunions, de missions et de conférences)

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : 6

2016 (objectif) : 12

Produits

- 1 réunion de coordination annuelle des chefs des entités des Nations Unies présentes dans la sous-région
- 1 réunion de coordination annuelle des conseillers pour la paix et le développement de la sous-région
- 1 réunion de coordination avec le HCDH consacrée à la question des droits de l'homme
- 1 réunion de coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires consacrée aux questions humanitaires
- 1 réunion de coordination avec ONU-Femmes consacrée à la question « Les femmes, la paix et la sécurité »
- 1 activité de sensibilisation tenue à l'occasion de la Journée internationale de la paix
- 6 bulletins d'information du Bureau sur ses activités
- 1 magazine annuel du Bureau résumant ses activités

Facteurs externes

243. L'objectif pourra être atteint si : a) aucun nouveau conflit ou crise ne survient, affectant le bien-être économique, politique et social des États ou de l'ensemble de la sous-région, ce qui modifierait les priorités; b) les chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique centrale témoignent d'une volonté politique d'offrir à la CEEAC et aux mécanismes régionaux de paix et de sécurité la vision et les moyens de fonctionner.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016		Total 2015	Variation 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	8 047,7	8 439,2	(391,5)	6 131,0	–	4 121,7	2 009,3
Dépenses opérationnelles	3 132,2	2 991,3	140,9	2 081,8	55,5	1 606,2	475,6
Total	11 179,9	11 430,5	(250,6)	8 212,8	55,5	5 727,9	2 484,9

Tableau 22
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Agents du Service mobile et du Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2015	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	2	6	-	27
Effectif proposé pour 2016	1	-	-	2	4	11	4	-	22	7	-	29	4	8	-	41
Variation	-	-	-	1	1	8	-	-	10	-	-	10	2	2	-	14

244. Les dépassements de crédits prévus pour l'exercice biennal 2014-2015 découlent principalement du fait que les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur le plan international. Ils devraient être en partie compensés par une sous-utilisation des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement, principalement à la rubrique des communications, le Bureau ayant moins utilisé les services de répéteur que prévu.

245. Pour l'année 2016, le montant des crédits proposés pour le BRENAC s'élève à 8 212 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant doit permettre de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (6 131 000 dollars) correspondant à l'effectif proposé de 41 postes (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 4 AN et 8 AL), ainsi que les dépenses de fonctionnement (2 081 800 dollars) comprenant les frais afférents aux consultants (120 000 dollars), aux voyages (858 000 dollars), aux installations et infrastructures (234 600 dollars), aux transports terrestres (56 100 dollars), aux transports aériens (227 500 dollars), aux communications (429 800 dollars), aux technologies de l'information (86 500 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (69 300 dollars).

246. Dans son rapport sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau (S/2015/339), le Secrétaire général a observé que, compte tenu des problèmes de sécurité dans la région, de la fin du cycle électoral prévue en 2018 et de la nécessité d'appuyer les initiatives régionales, il était essentiel de doter le Bureau de moyens adéquats. Il a notamment recommandé que les capacités et la structure de la Section des affaires politiques soient considérablement renforcées pour qu'elle soit mieux à même de conseiller son Représentant spécial et de le représenter à des réunions de haut niveau. À l'issue de l'évaluation stratégique, il a été recommandé de créer un groupe spécial de communication et d'analyse ainsi qu'une fonction de médiation au sein de la Section des affaires politiques, et de doter le Bureau de compétences spécialisées dans les domaines suivants : la LRA, l'évolution des conditions de sécurité, l'alerte rapide sur les risques liés aux processus électoraux et l'évaluation des faits nouveaux dans ce domaine et la promotion de la prise en compte des droits de l'homme et de la nécessité d'accroître

la participation des femmes aux programmes régionaux de paix et de sécurité. Il a également été noté que le Bureau aurait grand intérêt à recruter des conseillers militaires et de police détachés par leurs gouvernements. Le renforcement considérable de la composante technique du Bureau passe aussi par un appui accru du Département des affaires politiques.

247. En outre, le projet de budget prévoit que le Bureau bénéficiera du concours du Centre de services régional d'Entebbe.

248. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer 14 nouveaux postes : 1 D-1 (chef des affaires politiques); 1 P-5 (conseiller principal pour les questions de police); 1 P-4 (conseiller militaire); 6 P-4 (spécialiste des questions politiques); 1 P-4 (spécialiste de la gestion des projets et de la mobilisation de ressources); 1 AN (responsable de l'information); 1 AN (fonctionnaire des services de conférence et du protocole); 2 AL [assistant (finances) et assistant (voyages)].

249. La variation (augmentation) entre le budget approuvé pour 2015 et les crédits proposés pour 2016 s'explique par la création de 14 nouveaux postes et par les ressources supplémentaires affectées aux voyages officiels.

Ressources extrabudgétaires

250. En vue de coordonner l'application de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités, le Bureau a reçu des ressources extrabudgétaires en 2015 pour financer le recrutement d'un consultant international et d'un spécialiste des affaires politiques, ainsi que leurs frais de voyage. En outre, suite à la désignation par le Secrétaire général du Représentant spécial comme membre de la médiation menée par la CEEAC en République centrafricaine, des ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour le recrutement d'un spécialiste des affaires politiques afin de renforcer le Bureau du Représentant spécial. Faute de l'inscription au budget ordinaire de ressources prévisibles pour financer ces activités, le Bureau estime que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars seront nécessaires en 2016.

H. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(41 439 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

251. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2009 (2011) et son mandat a par la suite été prorogé à plusieurs reprises. Mais, depuis l'éclatement d'un conflit armé en Libye en juillet 2014, il s'est avéré difficile d'exécuter le mandat alors autorisé. En conséquence, le 27 mars 2015, le Conseil de sécurité a autorisé la prorogation du mandat de la MANUL jusqu'au 15 septembre 2015 dans sa résolution 2213 (2015), en procédant à des ajustements de fonctions compte tenu des conditions opérationnelles régnant à l'époque et des conclusions de l'évaluation stratégique effectuée par l'ONU qui est exposée en détail dans le rapport spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2015/113). Le 10 septembre, le Conseil a prorogé le mandat de la MANUL jusqu'au 15 mars 2016 par sa résolution 2238 (2015).

252. La portée des activités de la Mission en 2016 dépendra des résultats des médiations en cours. Pour contribuer à la mise en place d'un Gouvernement d'entente nationale et faire progresser les dispositifs de sécurité, elle devra élargir ses activités d'appui à la Libye, notamment en fournissant des services techniques spécialisés aux organes gouvernementaux ainsi qu'aux forces armées et aux services de police. Elle aura également des besoins accrus en matière de coordination de l'aide internationale.

Coopération avec d'autres entités

253. La MANUL continue de travailler aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, les mécanismes d'intégration existants étant maintenus par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire.

254. Quant au processus politique, la Mission collabore avec le PNUD pour engager les donateurs à fournir des ressources aux fins du processus de dialogue et de l'assistance qui sera nécessaire à la mise en place d'un gouvernement d'entente nationale. Elle continue également de coordonner l'action de la communauté internationale en Libye dans les domaines d'activité prescrits.

255. En ce qui concerne la priorité donnée à la protection, le système des Nations Unies s'emploie à élaborer une stratégie de protection qui comprendra des campagnes de sensibilisation plus vigoureuses. La stratégie vise à mettre un terme aux violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, freiner l'utilisation d'explosifs contre les civils, régler les problèmes relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays et assurer l'accès de l'aide humanitaire. À cet effet, la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit de la MANUL, qui représente également le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), poursuit ses activités de surveillance et de communication axées sur les questions de protection.

256. En ce qui concerne la protection également, la Section consultative concernant les armes et les munitions, composée de membres du personnel de la Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité de la MANUL et du Service de la lutte antimines de l'ONU, continuera d'aider le Centre libyen de lutte antimines à réduire l'impact des restes explosifs de guerre sur la population civile et à élaborer des mesures de maîtrise des armes et des munitions.

257. En ce qui concerne l'appui aux principales institutions, le système des Nations Unies poursuit sa collaboration avec l'Assemblée constituante. La MANUL apporte, quant à elle, une assistance technique directe à l'Assemblée et le PNUD dirige l'ensemble des activités de sensibilisation du public, d'éducation civique et autres formes d'action destinée au public. De même, l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, composée de membres du personnel de la Division de l'assistance électorale de la MANUL et du PNUD, guide les activités se rapportant à l'organisation du référendum constitutionnel par l'intermédiaire de la Haute Commission électorale nationale.

258. Conformément aux priorités arrêtées pour la fourniture des services essentiels, les agences humanitaires des Nations Unies sont en train de mettre au point une stratégie d'accès humanitaire. La MANUL est prête à appuyer l'action des partenaires humanitaires, conformément aux principes de l'intervention

humanitaire, y compris dans le cadre du dialogue politique à l'échelle des municipalités qui est axé sur les mesures de confiance et la facilitation de l'aide humanitaire.

259. Le Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie) fournit à la MANUL des services administratifs et des services ayant trait aux finances et aux ressources humaines, qui n'exigent pas une présence sur place. En 2015, il continue d'héberger 15 agents de la Mission et d'assurer à la fois des services administratifs et, au sein de la Mission, un appui technique dans les domaines du budget, des finances, des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information et des communications, du soutien logistique et du génie.

Résultats obtenus en 2015

260. Au moment où le budget initial de 2015 a été établi, la MANUL commençait à opérer une transition, réajustant ses activités, qu'elle avait auparavant axées sur le renforcement des capacités, vers les bons offices et la médiation afin de s'adapter à l'intensification des combats et à la détérioration de la situation politique. Cette transition a ensuite été officialisée par la résolution 2213 (2015) par laquelle le Conseil de sécurité a réexaminé les priorités de la Mission. Le dialogue facilité par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre la crise venait de commencer au début de l'année 2015. Depuis, il a enregistré des progrès importants et s'est développé en un processus pluridimensionnel intensif. L'évacuation du personnel de la MANUL s'est terminée en avril 2015 et la Mission est depuis officiellement basée à Tunis, où elle restera jusqu'à ce que les conditions de sécurité permettent son retour en Libye.

261. En 2015, la MANUL a concentré ses efforts sur un processus de dialogue pluridimensionnel, notamment en organisant neuf séries de pourparlers relevant du « volet politique » principal et trois séries de pourparlers relevant du volet « partis politiques ». De plus, elle a coordonné la mise en œuvre de trois séries de pourparlers relevant du « volet municipal » et des réunions préparatoires concernant le « volet sécurité ». Elle a également œuvré en faveur d'une participation systématique des femmes au dialogue, en appuyant l'organisation d'ateliers tenus en marge des voies officielles. Elle a en outre élaboré cinq projets d'accord politique global aux fins de la gestion de la transition, notamment une feuille de route pour la mise en place d'un gouvernement d'entente nationale, d'un dispositif de sécurité et de mesures de confiance.

262. En 2015, la MANUL a suivi de près les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en a rendu compte, notamment lors de deux réunions d'information sur les violations commises dans le contexte du conflit, ainsi que dans des interventions thématiques et des réunions d'information sur les attaques visant les défenseurs des droits de l'homme, les violations perpétrées à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, et les enlèvements commis par les parties au conflit. Ses rapports ont également couvert la situation de personnes récemment arrêtées et de personnes détenues depuis le conflit de 2011. À cet égard, elle a observé le procès de responsables de l'ancien régime pour les violations commises pendant le conflit de 2011.

263. La MANUL a fourni des conseils techniques au Comité de défense des droits et des libertés de l'Assemblée constituante, en vue de renforcer les dispositions du

projet relatives aux droits de l'homme, et aidé les autorités libyennes à participer à l'examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En outre, la Mission mène avec un certain nombre de municipalités libyennes une coopération ayant trait au sort de détenus, de personnes disparues et de personnes déplacées, ce qui a conduit à plusieurs remises en liberté et à un accord sur le retour de personnes déplacées de Taouergha à leur résidence d'origine.

264. La MANUL a œuvré en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tout le pays, en menant des activités de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes et des projets d'autonomisation des femmes auprès de ses partenaires, s'employant à mettre en place des organisations féminines de la société civile et encourageant les initiatives de sensibilisation aux questions féminines. À cet égard, la Mission a appuyé l'initiative « Les femmes et la paix et la sécurité en Libye », dont l'objectif est de poursuivre l'action libyenne visant à rétablir la sécurité et promouvoir la création d'institutions capables et responsables en matière de sécurité qui disposent de mécanismes spécialement prévus pour les femmes.

265. En partenariat avec le Service de la lutte antimines, la MANUL a continué d'appuyer le Centre libyen de lutte antimines en vue de réduire l'impact des restes explosifs de guerre sur la population civile, fournissant notamment une formation et un appui technique à son personnel pour qu'il puisse exécuter son travail conformément aux normes internationales. En outre, elle a poursuivi son rôle de principal coordonnateur des mesures de maîtrise des armes et munitions et de l'action antimines à des fins humanitaires entre les différents intervenants de la communauté internationale. À cet égard, elle a diffusé un projet de cadre régissant les activités de gestion des armes et munitions.

266. Par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, la MANUL a continué d'épauler la Haute Commission électorale nationale. Elle a fourni des conseils relatifs à la planification et l'exécution des activités électorales et organisé des ateliers de renforcement des capacités. En outre, l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a organisé, à l'intention de représentants de la société civile, des ateliers sur leur rôle au regard des élections et, afin d'accroître la participation des femmes aux processus électoraux à venir, elle a mené une étude sur la problématique hommes-femmes dans le cadre des précédentes élections nationales. Pour ce qui est du projet de constitution, l'Équipe a formulé des observations sur les dispositions électorales et la MANUL dans son ensemble a continué d'assister l'Assemblée dans les domaines d'activité prescrits.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

267. La transition libyenne demeure en suspens. L'alourdissement du bilan humanitaire, l'augmentation du nombre de déplacés et la multiplication des menaces émanant d'organisations terroristes n'ont fait qu'aggraver la complexité de la situation. En outre, la Libye voit son climat économique se détériorer du fait de l'impact du conflit sur la production pétrolière. En conséquence, la Banque centrale a pris des mesures pour contrôler l'inflation, tandis que le pays fait face à un énorme déficit.

Activités de médiation et de bons offices

268. La MANUL continue d'œuvrer à l'exécution de son mandat, en particulier en facilitant un processus de dialogue politique multidimensionnel visant à assurer un règlement pacifique de la crise politique et du conflit militaire par la mise en place d'un gouvernement d'entente nationale et l'application du cessez-le-feu qui rendrait possible le retrait progressif des groupes armés des villes et villages de l'ensemble du pays. Il est crucial pour l'avenir de la Libye qu'elle parvienne à accord sur un cadre politique.

Surveillance de la situation en matière de droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet

269. La MANUL continue de promouvoir la prise en compte des normes internationales en matière de respect des droits de l'homme et des principes de l'état de droit dans tous les aspects du dialogue politique. Étant donné la forte influence des décisions de la justice libyenne sur le processus politique, la MANUL continue également de collaborer avec ses institutions.

270. Les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les attaques visant des civils et des infrastructures civiles et la répression des personnes qui dénoncent les violations des droits de l'homme, se sont aggravées sous l'effet de l'escalade du conflit en Libye, qui a également déclenché un déferlement de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Ainsi, la MANUL continue de surveiller ces questions et d'en rendre compte et de suivre la situation de certaines personnes en détention. En outre, cherchant à recueillir des compléments d'information, elle suit des affaires de meurtres vraisemblablement commis en raison de la religion des victimes. De même, elle continuera de rendre compte des attaques violentes et des menaces visant les Libyens défenseurs des droits.

Appui à la sécurisation des armes incontrôlées

271. Il est certes impératif de mettre en place des mesures de maîtrise des armements mais la MANUL ne peut pas anticiper l'évolution de la situation sur le terrain. Des progrès sur le plan des dispositions transitoires de sécurité devraient permettre que faire avancer la question et par conséquent, le Service de la lutte antimines, en collaboration avec la MANUL, continuera de fournir des conseils aux fins du processus de dialogue sur la sécurisation des armes, munitions et centres de stockage de munitions. La Mission poursuivra également son partenariat avec le Service de la lutte antimines pour mener à bien l'élaboration d'une stratégie de gestion des armes et des munitions.

272. La MANUL continuera de chercher à obtenir des informations sur les activités illicites menées aux frontières libyennes, notamment les mouvements d'armes non sécurisées. Dans l'objectif de maîtriser la prolifération des armes et d'en réduire les conséquences, elle continuera d'organiser des échanges avec les pays voisins de la Libye et d'identifier les différents acteurs nationaux aux frontières.

Assistance aux principales institutions libyennes

273. La MANUL continuera d'épauler l'Assemblée constituante, notamment en lui donnant des conseils sur des questions de fond et de procédure. Cet appui comprend

la promotion d'une constitution qui soit conforme aux normes internationales et d'un processus menant à un référendum crédible et ouvert à tous sur la future constitution. À cet égard, la Mission a déjà mené des activités d'assistance technique, organisant par exemple des ateliers thématiques, et contribué à l'évaluation des capacités et des besoins de l'Assemblée. Ce type d'appui devrait se poursuivre en 2016.

274. De même, la MANUL a maintenu son appui à la Haute Commission électorale nationale. Elle a organisé des ateliers de formation et de renforcement des compétences à l'intention de son personnel dans des domaines portant sur l'égalité des sexes et les élections, les procédures électorales, la gestion des données électorales. Elle devrait poursuivre ce type de travaux en 2016 et continuer de fournir des conseils dans tous les domaines techniques des activités liées à la tenue d'élections. En outre, elle continuera de soutenir d'autres parties prenantes intervenant dans les processus électoraux en Libye, notamment la société civile et les médias.

275. Compte tenu du rôle central joué par le Centre libyen de lutte antimines, la MANUL continuera, en partenariat avec le Service de la lutte antimines, de l'aider à accréditer les organismes humanitaires qui mènent des activités de déminage et de sensibilisation aux risques, afin de veiller au respect des Normes internationales de la lutte antimines. De même, avec le concours du Service de la lutte antimines, elle continuera d'aider le Centre à coordonner les activités humanitaires de lutte antimines menées par des partenaires d'exécution. La MANUL et le Service de la lutte antimines dispensent également au personnel du Centre une formation au contrôle qualité et à l'assurance qualité concernant les activités de sensibilisation au danger et de déminage, afin de lui permettre de superviser ces activités de façon autonome à l'avenir. L'appui au Centre libyen de lutte antimines devrait se poursuivre en 2016.

Coordination de l'aide internationale

276. La MANUL continuera de coordonner l'action de la communauté internationale en Libye dans les domaines d'activité prescrits. La coordination portera tant sur le plan politique, y compris avec la participation des différents envoyés spéciaux internationaux chargés de la Libye, que thématique dans les domaines d'activité prescrits.

277. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la Mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 23

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**Objectif** : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

a) Déroulement des opérations électorales selon le calendrier indiqué dans la déclaration relative à la Constitution provisoire, et ses amendements, et comme convenu lors des processus de médiation et de dialogue, ou dans la nouvelle Constitution adoptée

a) i) Mise en place du cadre électoral, législatif et réglementaire nécessaire à la conduite des élections aux instances nationales et locales et du référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : adoption et publication de lois sur l'élection des membres du nouveau parlement et le référendum constitutionnel

2015 (estimation) : adoption et publication d'une loi sur le référendum constitutionnel et inscription dans la nouvelle Constitution de dispositions relatives aux élections visant à garantir la mise en place d'un cadre électoral stable

2016 (objectif) : la Constitution contient des dispositions sur la gestion des processus électoraux, conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale, ainsi que des dispositions relatives aux mesures temporaires spéciales en faveur de la représentation des femmes.

ii) Identification et inscription sur les listes électorale des personnes admises à participer à tous les scrutins locaux et nationaux et au référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : mise à jour et élargissement du système informatisé d'inscription sur les listes électorales

2015 (estimation) : améliorations techniques du système informatisé d'inscription sur les listes électorales et inscription de nouveaux électeurs au référendum constitutionnel

2016 (objectif) : la Haute Commission électorale nationale poursuit ses activités aux fins de l'inscription des personnes restantes admises à voter.

iii) Tenue d'élections crédibles conformément à la déclaration relative à la Constitution et à ses amendements

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : élection de membres de l'Assemblée constituante et de la Chambre des représentants

2015 (estimation) : déroulement des préparatifs du référendum constitutionnel selon le calendrier convenu

2016 (objectif) : la Haute Commission électorale nationale organise le référendum constitutionnel et les élections conformément aux dispositions de la Constitution et des lois électorales provisoires ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales.

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes sur le cadre juridique, réglementaire et procédural du référendum et d'autres activités électorales
- Fourniture d'avis à la Haute Commission électorale nationale, dans le cadre de contacts quotidiens et d'orientations écrites sur tous les aspects du référendum et d'autres activités électorales
- Réunions mensuelles en Tunisie et réunions quotidiennes au cours de déplacements à Tripoli avec la direction de la Haute Commission électorale, sur la poursuite des opérations électorales et le renforcement de la structure et des capacités institutionnelles de la Commission
- 10 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de la Haute Commission électorale nationale
- 4 réunions sur l'administration des élections avec la Haute Commission électorale pour coordonner les activités des organismes internationaux qui fournissent l'assistance électorale
- 12 réunions sur la coordination et le partage de l'information avec les organismes internationaux fournissant l'assistance électorale et 12 réunions avec les partenaires bilatéraux contribuant aux activités d'appui aux élections
- 3 forums, tables rondes ou ateliers, organisés en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour mieux faire connaître et comprendre les questions électorales, à l'intention de 200 représentants de la société civile
- Organisation de 5 ateliers pour conseiller 100 représentants de groupes vulnérables sur les moyens de promouvoir un meilleur accès et une plus grande participation aux consultations électorales
- 2 ateliers sur la planification de la sécurité des opérations électorales, à l'intention de 30 membres de la police libyenne

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales

b) Adoption et approbation, lors d'une consultation référendaire libre, équitable et crédible, du projet de constitution

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : élection des membres de l'Assemblée constituante, marquant le lancement d'un processus sans exclusive d'élaboration d'une constitution

2015 (estimation) : l'Assemblée constituante mène ses délibérations à terme et convient d'un projet de constitution conforme aux normes internationales, qui est diffusé auprès du public

2016 (objectif) : adoption d'une constitution conforme aux normes reconnues sur le plan international

Produits

- Fourniture d'un appui technique à l'Assemblée constituante dans le cadre de 16 ateliers et séminaires pour examiner les résultats préliminaires des commissions thématiques et le texte du projet de constitution et contribuer à dégager un consensus sur un projet définitif soumis à référendum
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile, y compris les associations d'avocats, dont ceux commis d'office, sur la conduite d'une consultation électorale sans exclusive, une attention spéciale étant accordée aux jeunes, aux femmes et aux minorités
- Réunions mensuelles avec des organisations féminines sur les activités de sensibilisation et d'information afin de promouvoir la participation des femmes au processus de rédaction de la constitution
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux, les donateurs et les organisations non gouvernementales qui contribuent à appuyer le processus d'élaboration de la constitution

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Réalisation d'un accord politique sur la gestion de la période de transition jusqu'à l'adoption d'une constitution permanente

c) i) Exécution d'un programme d'action politique et approbation de modalités de cessez-le-feu et d'un dispositif de sécurité transitoire par les acteurs politiques, les groupes armés et d'autres parties intéressées

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 3 séries de consultations, de janvier à mars 2014, sur l'avenir du Congrès national général; autre série de consultations, en juin 2014, sur la gestion de la période de transition

2015 (estimation) : mise en place d'un gouvernement d'entente nationale qui commence à exécuter un programme d'action politique accepté par les parties libyennes prenant part au dialogue politique, les garanties internationales voulues ayant été arrêtées et des mécanismes pour le règlement des différends instaurés

2016 (objectif) : un gouvernement d'entente nationale poursuit la mise en œuvre du programme d'action politique accepté par les parties prenantes libyennes, les garanties internationales et mécanismes d'appui voulus étant en place.

ii) Instauration de dispositions de sécurité transitoires, se rapportant notamment à un cessez-le-feu, au retrait des groupes armés, à la gestion et à la

surveillance des armes résultant du processus de dialogue national

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : sans objet

2015 (estimation) : tenue de réunions préparatoires afin de créer une capacité de planification nationale à l'appui des dispositions de sécurité transitoires, y compris des modalités de cessez-le-feu et de surveillance

2016 (objectif) : mise en œuvre par la capacité de planification nationale des dispositions de sécurité transitoires, y compris des modalités de cessez-le-feu et de surveillance, les mécanismes d'appui internationaux étant en place

iii) Application de mesures de confiance concernant les aéroports, la sécurité des voyages aériens et de la navigation maritime, les transports terrestres, les installations vitales et l'espace aérien

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : sans objet

2015 (estimation) : réunions préparatoires sur l'intégration des dispositions transitoires concernant les aéroports et la sécurité des voyages aériens dans le volet du dialogue politique consacré aux municipalités

2016 (objectif) : mise en œuvre des dispositions transitoires concernant les aéroports et la sécurité des voyages aériens. Tenue de réunions préparatoires sur la navigation maritime, les transports terrestres et les installations vitales avec les parties prenantes libyennes

iv) Amélioration de la capacité des autorités politiques de transition à élaborer et appliquer des politiques

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (estimation) : mise en place de groupes d'appui technique au Cabinet du Premier Ministre et dans certains ministères d'exécution aux fins de la gestion de projets, la coordination, le suivi et la formulation des orientations dans les domaines prioritaires nationaux

2016 (objectif) : les groupes d'appui technique sont pleinement opérationnels et des spécialistes sont déployés au Cabinet du Premier Ministre et dans certains ministères d'exécution pour la gestion

des projets, la coordination, le suivi et la formulation des orientations dans les domaines prioritaires nationaux.

Produits

- Missions de bons offices auprès des parties prenantes du monde politique libyen dans le cadre de 8 réunions afin de faciliter la mise en œuvre d'un accord politique après sa conclusion
- Facilitation de 8 réunions de dialogue entre les responsables tribaux ainsi qu'entre ces derniers, les groupes armés et les acteurs politiques, pour permettre la mise en œuvre d'un accord politique après sa conclusion et faire progresser la réconciliation nationale
- Facilitation de 12 réunions de dialogue entre les municipalités, les organisations de la société civiles et les partis politiques libyens
- Organisation de 8 ateliers, séminaires et missions d'expert sur l'élaboration et l'application d'orientations et la gestion des finances publiques, à l'intention du Gouvernement d'entente nationale et des organes législatifs et municipaux intéressés
- Facilitation d'accords de cessez-le-feu entre les 4 principaux groupes armés, aux niveaux national et local, au moyen de consultations et de séances de conseil
- Organisation de 8 ateliers, séminaires et missions sur l'application des dispositions de sécurité transitoires de l'accord politique après sa conclusion, en vue de la mise en place d'un gouvernement d'entente nationale
- Facilitation de réunions de dialogue et de mise en place de mesures de confiance entre les groupes armés, ainsi qu'entre ces derniers et les acteurs politiques
- Visites et missions mensuelles en Libye aux fins d'entretiens avec les parties au conflit, pour appliquer les accords issus du volet du dialogue consacré à la sécurité, y compris les modalités d'application du cessez-le-feu
- Contacts et échanges hebdomadaires avec les instances nationales responsables de la sécurité pour favoriser un dialogue constructif sur différents aspects de la sécurité
- 15 réunions de coordination avec les acteurs de la communauté internationale sur tous les éléments relatifs à la sécurité issus du dialogue politique
- Organisation de 5 réunions avec les autorités libyennes intéressées, afin de faciliter la navigation maritime
- Réunions bihebdomadaires avec les organisations de la société civile pour les aider à définir leurs positions sur les questions prioritaires et leurs stratégies de collaboration avec un gouvernement d'entente nationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Renforcement de l'autonomisation des femmes et de la participation de celles-ci à la vie politique

d) i) Participation active des femmes au dialogue politique et aux processus y relatifs

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : sans objet

2015 (estimation) : élaboration par les Libyennes d'un programme d'action pour la paix se rapportant au dialogue politique et à ses volets pertinents. Examen des questions féminines dans le cadre du dialogue politique

2016 (objectif) : mise en place d'un mécanisme ou organe national chargé des questions d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Une fois le Gouvernement d'entente nationale mis en place, 25 % des titulaires de postes clés sont occupés par des femmes.

ii) Inscription des droits des femmes dans la Constitution

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : 6 femmes élues membres de l'Assemblée constituante

2015 (estimation) : organisation par l'Assemblée constituante, bénéficiant d'un appui technique, de plusieurs débats sur les dispositions constitutionnelles visant à promouvoir et faire respecter les droits des femmes

2016 (objectif) : au moins 3 dispositions de la Constitution concernent l'égalité des sexes, et une disposition prévoit la création d'un Conseil national supérieur des femmes.

iii) Participation des femmes aux travaux de fond des consultations électorales, en tant que membres des autorités électorales, candidates et électrices, et aux structures de gouvernance transitoires

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : mise en place de mesures spéciales pour réserver aux femmes 10 % des sièges à l'Assemblée constituante et 15 % des sièges à la Chambre des représentants

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité qui empêchent l'instauration d'un environnement électoral stable

2016 (objectif) : inscription d'au moins 50 % des Libyennes remplissant les conditions requises sur les listes électorales pour le référendum sur le projet de constitution

iv) Élaboration par les organisations féminines de la société civile d'un programme d'action commun pour l'égalité des sexes et commencement des campagnes de défense des droits de la femme

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : élaboration par les organisations féminines de la société civile d'un programme d'action commun pour la promotion des droits de la femme dans le cadre de l'élaboration de la Constitution

2015 (estimation) : élaboration par les organisations féminines d'un programme d'action commun sur l'égalité des sexes et la Constitution, notamment

la création d'un Conseil national supérieur des femmes sous l'égide d'un gouvernement d'entente nationale, et promotion de l'inclusion de ce programme dans le projet de constitution 2016 (objectif) : prise en compte dans le projet de constitution d'au moins 50 % des éléments du programme d'action commun pour l'égalité des sexes

Produits

- Dialogue mensuel avec des acteurs importants du Gouvernement d'entente nationale pour promouvoir la participation et la représentation des femmes au Gouvernement
- 4 réunions avec des partis politiques pour promouvoir la participation des femmes au Gouvernement d'entente nationale
- Assistance technique au Conseil national supérieur des femmes, après sa création, pour appuyer le lancement de ses opérations et son programme de travail, à l'occasion de 6 séances de formation ou ateliers
- Tenue de 6 ateliers sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes auprès des principaux ministères du Gouvernement d'entente nationale, une fois mis en place
- 4 réunions d'assistance technique au programme d'action des Libyennes sur les activités de promotion de la prise en compte des droits de la femme dans la Constitution
- Réunions mensuelles avec les membres de l'Assemblée constituante aux fins de promouvoir l'intégration des droits de la femme à la Constitution
- Réunions trimestrielles avec la Haute Commission électorale nationale sur l'éducation des électeurs et la campagne d'information du public sur la nécessité d'assurer l'inscription sur les listes électorales et la participation des femmes à la tenue du référendum sur la Constitution
- 6 réunions d'assistance technique aux organisations féminines afin de les aider à exprimer leurs préoccupations et revendiquer la prise en compte des questions féminines et de l'égalité des sexes auprès du Gouvernement d'entente nationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Mise en place d'institutions libyennes compétentes chargées de la sécurité, avec notamment une meilleure gouvernance de la sécurité nationale grâce à une répartition claire des fonctions et des attributions, une coordination efficace et un contrôle démocratique de l'appareil de sécurité

e) i) Amélioration de la coordination de la sécurité nationale

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : adoption de 2 plans, l'un portant sur la gouvernance et l'autre sur la sécurité, la justice et l'état de droit, par la Conférence ministérielle sur le soutien international à la Libye, tenue à Rome le 6 mars 2014

2015 (estimation) : élaboration par les parties prenantes libyennes de propositions de dispositions transitoires de sécurité à Tripoli

2016 (objectif) : lancement des opérations du Conseil national de sécurité dans le cadre d'un Gouvernement d'entente nationale

ii) Mise en place au niveau national d'un mécanisme de coordination de la sécurité

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : sans objet

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2016 (objectif) : dialogues préparatoires avec les parties prenantes libyennes aux fins de l'élaboration d'un projet de mécanisme national de coordination de la sécurité

iii) Police plus transparente et plus responsable assurant mieux ses services

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : création du Comité de restructuration et de planification, mise en place d'un plan de développement et élaboration d'un modèle de police de proximité

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2016 (objectif) : début de mise en œuvre par le Comité de restructuration et de planification des plans établis de réforme de la police

iv) Renforcement de la capacité de réforme de l'appareil de sécurité aux Ministères de la défense et de l'intérieur

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : élaboration d'une stratégie concernant la politique de défense du Gouvernement transitoire

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2016 (objectif) : lancement par les autorités libyennes d'un programme de réforme de l'appareil de sécurité conforme aux normes internationale

v) Prise en compte dans le projet de constitution de la proposition de la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police

Mesure des résultats

2014 (résultat effectif) : début de l'élaboration d'une proposition de disposition constitutionnelle par la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité
 2016 (objectif) : prise en compte des principes fondamentaux du livre blanc dans la Constitution

Produits

- Échanges hebdomadaires avec les interlocuteurs libyens œuvrant dans le secteur de la sécurité sur les questions relatives à l'armée, à la police et aux frontières
- Réunions hebdomadaires avec les comités du Ministère de l'intérieur chargés de l'intégration, de la planification et de la restructuration, sur la réforme et le développement de la police libyenne
- Réunions hebdomadaires avec le Ministère de la défense sur la réforme et le développement de l'armée libyenne
- 4 ateliers organisés à l'intention de 100 policiers et responsables locaux libyens sur les questions relatives à la police
- 4 ateliers sur la réforme de la police à l'intention des acteurs de la société civile et des autorités libyennes s'occupant des questions relatives à la police
- 4 ateliers avec les militaires libyens sur la réforme de l'appareil de sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

f) Réduction des effets de la prolifération illicite des armes, notamment grâce au renforcement de la sécurité aux frontières ou du contrôle de l'État sur les frontières

f) i) Création d'un mécanisme officiel de gestion des frontières, composé des autorités compétentes de la Libye et des pays voisins

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (estimation) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2016 (objectif) : identification des acteurs nationaux pertinents aux points de franchissement des frontières et dans les zones frontalières

ii) Mise en place d'une structure de gouvernance institutionnelle pour promouvoir les activités de déminage humanitaire, ainsi que la gestion des armes et des munitions

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (estimation) : achèvement d'un cadre national de gestion des armes et des munitions, à l'appui d'un gouvernement d'entente nationale, une fois instauré

2016 (objectif) : élaboration par le Centre libyen de lutte antimines d'une stratégie nationale de lutte

antimines conforme aux normes internationales de la lutte antimines

iii) Autorités libyennes dotées de tous les moyens de mener et de coordonner à l'échelle du pays des activités antimines conformes aux normes internationales

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : déminage d'une superficie de 1,8 km², enlèvement et destruction de 52 196 restes explosifs de guerre, armes et munitions

2015 (estimation) : appui aux parties prenantes libyennes pour la mise au point de normes nationales de lutte antimines conformes aux normes internationales de la lutte antimines

2016 (objectif) : déminage d'une superficie de 2 km², enlèvement et destruction de 40 000 restes explosifs de guerre, armes et munitions

Réalisation d'une évaluation technique à l'échelle du pays des risques présentés par les restes explosifs de guerre, les armes et les munitions

Produits

- Contacts et échanges hebdomadaires avec les instances nationales responsables de la sécurité, notamment les ministères, sur les questions de sécurité
- 10 réunions avec les acteurs de la communauté internationale sur toutes les activités relatives à la sécurité
- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes sur le renforcement des capacités et la mise en place de programmes humanitaires en matière de lutte contre le danger des mines terrestres et des restes explosifs de guerre
- 8 réunions de coordination sur la lutte antimines et la gestion des munitions et des armes organisées avec les partenaires d'exécution nationaux et internationaux
- Tenue de 4 ateliers sur l'élaboration d'un plan de gestion des armes et des munitions à l'intention des homologues libyens dans le cadre d'un gouvernement d'entente nationale
- Exécution, en collaboration avec des partenaires, de 6 programmes pilotes sur les armes et les munitions à l'appui d'un gouvernement d'entente nationale
- Élaboration d'un plan de sensibilisation aux risques à l'échelle nationale, axé sur les 6 zones de conflit de Kikla, Tobrouq, Ghariyan, Zouara, Tripoli et Benghazi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

g) Renforcement des capacités en matière de lutte contre l'impunité et de l'amélioration de l'exercice des droits de l'homme

g) i) Modification de la législation de façon à la rendre conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : fin de l'examen juridique de la loi contre la torture

2015 (estimation) : début de l'examen de la législation libyenne

2016 (objectif) : amendement de 1 loi afin de la rendre plus conforme aux normes reconnues au niveau international en matière de droits de l'homme

ii) Expansion des activités et renforcement des capacités des organisations de défense des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la collecte d'informations et l'établissement de rapports sur les violations graves, avec la coopération du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : pleinement fonctionnel et doté de personnel formé, le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme est en mesure d'assurer le suivi des rapports faisant état de violations des droits de l'homme.

2015 (estimation) : le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme et les organisations de défense des droits de l'homme sont en mesure de jouer un rôle dans la protection des droits de l'homme en Libye.

2016 (objectif) : le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme reprend ses opérations et activités.

iii) Lancement d'un dialogue à volets multiples et ouvert à toutes les parties prenantes, qui tienne compte des normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : les accords issus du dialogue politique sont conformes aux normes en matière de droits de l'homme et encouragent leur application.

2016 (objectif) : les accords issus du dialogue politique sont mis en œuvre dans le respect des normes reconnues au niveau international en matière de droits de l'homme, dont l'application est encouragée.

iv) Élaboration et adoption d'une constitution qui tienne compte des normes reconnues au niveau international en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : l'Assemblée constituante

rédige un projet de chapitre sur les droits et les libertés.

2015 (estimation) : l'Assemblée constituante reçoit les observations des partenaires de défense des droits de l'homme sur le projet de chapitre sur les droits et les libertés et s'efforce d'intégrer ces recommandations dans les versions révisées du texte.

2016 (objectif) : l'Assemblée constituante adopte un projet de constitution tenant compte des observations des partenaires de défense des droits de l'homme et comportant des dispositions relatives aux droits de l'homme conformes aux normes reconnues sur le plan international.

v) Assistance aux populations locales pour faciliter le retour des personnes déplacées

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : conclusion d'un accord bilatéral sur le retour des familles Taouergha déplacées, qui sera utilisé comme « meilleure pratique » de référence pour le retour d'autres populations déplacées

2016 (objectif) : commencement de l'application d'un accord sur le retour des familles Taouergha déplacées sur leur lieu de résidence

Produits

- 1 réunion mensuelle avec le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme sur la sécurité du personnel et la gestion des documents et dossiers sensibles
- 2 séances de renforcement des capacités, à l'intention de groupes de la société civile, portant sur le suivi et la promotion des droits de l'homme et les compétences organisationnelles
- 3 missions d'observation des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Libye
- Réunions mensuelles avec toutes les parties prenantes libyennes présentes à Tunis sur la situation des droits de l'homme
- 12 réunions avec des parties prenantes libyennes pour examiner la situation des droits de l'homme
- 3 visites d'observation de la situation des droits de l'homme en Libye

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

h) Mise en place d'un dispositif de justice transitionnelle global et sans exclusive qui contribue à la réconciliation nationale

h) i) Prise en compte des principes de la justice transitionnelle dans le dialogue politique

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : remise en fonctionnement des

dispositifs de justice transitionnelle en Libye
2016 (objectif) : les dispositifs de justice transitionnelle sont appliqués conformément aux normes reconnues sur le plan international.

ii) Adoption d'une constitution qui garantisse le respect des mesures de justice transitionnelle

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : élue et officiellement inaugurée, l'Assemblée constituante entreprend des consultations populaires ouvertes à tous.

2015 (estimation) : l'Assemblée constituante examine les recommandations des partenaires de défense des droits de l'homme sur l'intégration à la Constitution de mesures de justice transitionnelle qui respectent les droits des victimes.

2016 (objectif) : l'Assemblée constituante adopte un projet de constitution comportant des dispositions de justice transitionnelle conformes aux normes reconnues au niveau international.

iii) Renforcement du suivi des principaux procès de responsables de l'ancien régime afin d'en améliorer la conformité aux normes reconnues au niveau international en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : début des procès des membres de l'ancien régime pour violations des droits de l'homme ou crimes commis pendant le conflit

2015 (estimation) : les autorités libyennes reçoivent l'analyse des procès des membres de l'ancien régime et de leur conformité avec les normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international.

2016 (objectif) : les autorités libyennes instaurent un « droit d'appel » et ne procèdent à aucune exécution en cas de condamnation à mort.

iv) Activités d'appui visant à faciliter le dialogue entre les parties prenantes libyennes afin de modifier la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration pour la rendre conforme aux normes internationales

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun progrès. La Commission créée pour appliquer la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration a interprété et appliqué la loi de façon non conforme aux normes internationales.

- 2015 (estimation) : le Parlement libyen ou d'autres autorités se réunissent pour examiner la modification de la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration en vue de la rendre plus conforme aux normes internationales.
- 2016 (objectif) : la loi d'exclusion de la vie politique et de l'administration est rendue plus conforme aux normes internationales.

Produits

- Dialogue mensuel avec des représentants de l'appareil judiciaire et des avocats sur les procès des membres de l'ancien régime
- 3 réunions avec des responsables de l'appareil judiciaire et des parlementaires sur les amendements qui pourraient être apportés à la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- i) Le système de justice libyen fonctionne mieux et de façon plus équitable.

- i) La question de l'état de droit est abordée dans le dialogue politique de façon conforme aux principes juridiques et aux principes en matière d'état de droit reconnus au niveau international.

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : sans objet

2015 (estimation) : les préoccupations relatives à l'état de droit sont traitées dans 2 cycles du dialogue politique.

2016 (objectif) : les questions d'état de droit servent de principes directeurs à la mise en œuvre d'un accord politique.

- ii) Élaboration et adoption d'une constitution conforme aux principes de l'état de droit reconnus au niveau international

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : élue et officiellement inaugurée, l'Assemblée constituante entreprend des consultations populaires ouvertes à tous.

2015 (estimation) : les principes internationaux de l'état de droit sont inscrits dans la Constitution.

2016 (objectif) : l'Assemblée constituante adopte un projet de constitution reposant sur les principes de l'état de droit internationalement reconnus.

- iii) Augmentation du nombre de tribunaux appliquant les normes internationales

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (estimation) : 10 tribunaux pleinement opérationnels, conformément aux normes internationales
 2016 (objectif) : 12 tribunaux appliquent les normes internationales.

iv) Renforcement de l'appui à la police judiciaire libyenne afin qu'elle traite les détenus de façon conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : adoption d'une stratégie de réforme de la police judiciaire portant notamment sur le respect des droits de l'homme

2015 (estimation) : inscription au programme du dialogue politique de la question du traitement des détenus

2016 (objectif) : diminution du nombre de rapports faisant état de mauvais traitements infligés à des détenus dans les prisons libyennes

v) Avancées dans la remise en liberté des personnes détenues de façon illégale

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : collecte de données sur l'ensemble des détenus placés sous l'autorité du Ministère de la justice

2015 (estimation) : création d'une commission chargée de faciliter la remise en liberté des personnes détenues de façon illégale

2016 (objectif) : lancement d'au moins trois initiatives en faveur de la libération de détenus, en coordination avec les autorités judiciaires ou les conseils locaux

Produits

- Réunions bihebdomadaires et concertations avec les hauts fonctionnaires et organisations de la société civile intéressés pour examiner l'état de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire
- Publication de 1 rapport sur les arrêts de la Cour suprême, les autres décisions rendues par des tribunaux, ainsi que les principales évolutions juridiques dans le secteur de la justice libyenne
- 3 visites dans des prisons libyennes pour promouvoir la remise en liberté de personnes détenues illégalement

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

j) Bonne coordination de l'appui international à la transition et harmonisation de l'action de la communauté internationale et des priorités du Gouvernement libyen

j) i) Coordination fonctionnelle de l'aide internationale avec la participation des interlocuteurs nationaux

Mesure des résultats

(Nombre de réunions de coordination des représentants de la communauté internationale, avec la participation des interlocuteurs libyens)

2014 (résultats effectifs) : 80

2015 (estimation) : 80

2016 (objectif) : 80

ii) Harmonisation de l'action de la communauté internationale avec les priorités nationales libyennes

Mesure des résultats

2014 (résultats effectifs) : réorientation de l'aide internationale de façon à ce qu'elle appuie les plans de transition stratégiques nationaux, y compris les accords adoptés à Rome

2015 (estimation) : réorientation de l'aide internationale au Gouvernement d'entente nationale

2016 (objectif) : les premières phases de l'assistance sont harmonisées avec les priorités principales du Gouvernement d'entente nationale

Produits

- Tenue de réunions de coordination bimensuelles avec les représentants de la communauté internationale sur les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit, et tenue de réunions de coordination mensuelles sur la réforme du secteur de la sécurité et l'autonomisation des femmes
 - 6 réunions avec les partenaires internationaux pour coordonner l'assistance multilatérale destinée à renforcer les capacités de la police libyenne
 - Réunions de coordination hebdomadaires avec les représentants de la communauté internationale sur les questions de défense
 - Participation à 4 réunions de coordination sur la réforme et le développement du secteur des médias
-

Facteurs externes

278. La MANUL devrait atteindre ses objectifs, si les conditions suivantes sont réunies : a) un accord politique est conclu et un gouvernement d'entente nationale est instauré; b) aucun nouveau conflit ne divise les nouveaux acteurs libyens intervenant au niveau politique, sociétal ou sur le plan de la sécurité; c) l'élaboration de la nouvelle Constitution ne prend pas de retard; d) un consensus national ou un programme commun est établi quant à la façon de traiter l'héritage de Kadhafi, de gérer la transition avant les élections et de partager le pouvoir après; e) des progrès sont accomplis dans la mise en place des bases législatives et juridiques d'un État démocratique moderne; f) les groupes armés ne prolifèrent pas; g) les partenaires internationaux sont disposés à participer au mécanisme de coordination et à fournir les ressources nécessaires.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montant nécessaire pour 2016			Variation 2015-2016 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2015	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	
Personnel civil	59 429,6	63 489,0	(4 059,4)	24 298,8		25 866,1	(1 567,3)
Dépenses opérationnelles	42 898,1	38 838,7	4 059,4	17 141,1	36,2	21 994,0	(4 852,9)
Total	102 327,7	102 327,7	-	41 439,9	36,2	47 860,1	(6 420,2)

Tableau 25

Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile		Services généraux	Administrateurs			Agents locaux
Effectif approuvé pour 2015 (1 ^{er} janvier 2015)	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	1	258	33	88	2	381
Effectif approuvé pour 2015 (1 ^{er} avril 2015)	1	1	2	7	9	27	28	1	76	82	1	159	6	29	2	196
Variation^a	-	-	(1)	(1)	(2)	(13)	(16)	-	(33)	(66)	-	(99)	(27)	(59)	-	(185)
Effectif approuvé pour 2015 (1 ^{er} juillet 2015)	1	1	2	7	10	28	30	2	81	83	1	165	7	31	2	205
Variation^b	-	-	-	-	1	1	2	1	5	1	-	6	1	2	-	9
Effectif proposé pour 2016	1	2	2	7	10	27	28	2	79	74	1	154	8	33	2	197
Variation^c	-	1	-	-	-	(1)	(2)	-	(2)	(9)	-	(11)	1	2	-	(8)

^a Variation entre les dotations en effectifs approuvée au 1^{er} avril 2015 et au 1^{er} janvier 2015.

^b Variation entre les dotations en effectifs approuvée au 1^{er} juillet 2015 et au 1^{er} avril 2015.

^c Variation entre la dotation en effectifs pour 2016 proposée à compter du 1^{er} janvier 2015 et la dotation en effectifs pour 2015 approuvée au 1^{er} juillet 2015.

279. On prévoit que l'intégralité des crédits approuvés pour la MANUL pour 2014-2015 sera utilisée pour l'ensemble de la Mission. Au niveau des catégories de dépenses, la variation (augmentation) de 4 059 400 dollars au titre du personnel civil s'explique essentiellement par un taux moyen de vacance de postes de 9 %

inférieur au taux de 24 % prévu au budget et par la prolongation de l'évacuation du personnel en poste en Libye; elle devrait être complètement compensée par une diminution équivalente des dépenses opérationnelles en raison de la réduction du nombre de voyages, de la baisse prévue des dépenses au titre des indemnités journalières de subsistance et des installations et infrastructures, s'expliquant principalement par le fait que le renforcement nécessaire des dispositifs de sécurité à Tripoli ne peut pas commencer du fait de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays.

280. Les ressources nécessaires à la MANUL pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 correspondent à un montant de 41 439 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de couvrir les traitements et dépenses communes de personnels au titre du personnel recruté sur le plan international (22 622 300 dollars); du personnel recruté sur le plan national (1 590 500 dollars); des Volontaires des Nations Unies (86 000 dollars); des consultants (681 700 dollars); des voyages (2 135 000 dollars); des installations et infrastructures (5 829 400 dollars); des transports, y compris aériens (2 385 300 dollars) et terrestres (388 100 dollars); des communications (2 114 000 dollars); de l'informatique (440 100 dollars); des services médicaux (245 700 dollars); des fournitures, services et matériel divers (2 921 800 dollars).

281. Le dialogue politique ayant gagné du terrain et les besoins en compétences spécialisées dans le domaine de la sécurité s'étant accrus, la MANUL a demandé un appui de haut niveau pour les questions de sécurité. En conséquence, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont consenti à déployer le Conseiller militaire adjoint pendant un mois en août 2015. Pendant son détachement à la Mission, le Conseiller militaire adjoint a joué un rôle fondamental, spécialement axé sur trois domaines : a) engager le dialogue avec le commandement de l'armée et des milices, dans le cadre du volet sécurité du processus de dialogue; b) diriger la planification de l'assistance fournie par l'ONU en matière de sécurité pendant la prochaine phase de la transition libyenne; c) coordonner la planification de l'assistance internationale fournie au Gouvernement d'entente nationale dans le domaine de la sécurité, notamment en assurant la liaison avec les partenaires concernés. Le Conseiller militaire adjoint a fourni un appui déterminant sur tous les fronts et joué un rôle central dans la coordination de l'action des États Membres et des organismes des Nations Unies.

282. Il est essentiel de veiller à ne pas perdre ces avancées et la MANUL doit maintenir le dialogue avec les interlocuteurs libyens et internationaux en matière de sécurité, ainsi que dans les domaines technique et stratégique. Pour conserver cet élan, et compte tenu des progrès accomplis sur le plan politique des négociations, le Secrétaire général a décidé de nommer, à titre temporaire, un conseiller principal (Sous-Secrétaire général) dont le poste sera financé par des ressources extrabudgétaires jusqu'à la fin 2015. Compte tenu du rôle central de la MANUL dans le règlement de la crise actuelle de la sécurité et dans la planification de l'appui de l'ONU à la prochaine phase de la transition libyenne, un poste de rang élevé demeure nécessaire à la Mission pour épauler le Représentant spécial pour toutes les questions de sécurité. Il est également essentiel de poursuivre ces efforts au-delà de 2015. Il est donc proposé que le poste de Conseiller principal (Sous-Secrétaire général) soit inscrit au budget de 2016 afin d'assurer la continuité de ce niveau d'appui. De plus, ce poste consultatif est d'autant plus indispensable que la Libye n'a pas d'appareil d'État en mesure de faire face aux graves problèmes de

sécurité du pays. Les fonctions susmentionnées nécessitant un profil de haut rang, la Mission n'a pas les moyens de répondre aux exigences de ce poste dans le cadre de sa structure actuelle. Le titulaire du poste de sous-secrétaire général pourra mener les rencontres de haut niveau avec les partenaires et représentants libyens et l'autorité de son rang lui confèrera le crédit nécessaire. La réforme du secteur de la sécurité en Libye occupe également une place centrale dans le mandat de la MANUL, établi dans la résolution 2238 (2015) du Conseil de sécurité.

283. À Brindisi, les importantes modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs en 2016 concernent l'appui fourni à la MANUL et au Centre de services mondial de l'ONU. Il est proposé de changer le statut du personnel recruté sur le plan international dans la structure actuelle du Centre de services, en transformant sept postes temporaires de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-3, 6 SM) en postes d'agent recruté sur le plan national (1 poste d'administrateur, 6 postes d'agent local) pour l'exécution des mêmes fonctions. En outre, une réduction des effectifs à la faveur d'une nouvelle suppression de sept postes de temporaire recruté tant sur le plan international (1 P-3, 1 SM) que sur le plan national (4 postes d'agent local) est proposée en vue d'aboutir à un noyau d'effectif chargé des tâches administratives à l'appui de la MANUL. L'effet combiné de la transformation de poste et de la réduction d'effectif proposées entraînerait une diminution nette de sept postes de temporaire au Centre de services mondial de l'ONU et comprendrait la création nette de trois postes d'agent recruté sur le plan national à la place des postes d'agents recrutés sur le plan international qui remplissaient auparavant ces fonctions d'appui.

284. À Tunis, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs en supprimant deux postes d'agent du service médical recruté sur le plan international (1 P-4, 1 SM) et en tirant mieux parti des ressources médicales locales.

285. La variation (diminution) entre les ressources proposées pour 2016 et les crédits approuvés pour 2015 s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses au titre des voyages, qui incluait le forfait hébergement des indemnités journalières de subsistance, en raison du fait que la Mission prend directement en charge l'hébergement du personnel à Tripoli; b) la baisse des ressources nécessaires au transport aérien du fait du recours aux contrats d'affrètement à court terme à la place d'un aéronef supplémentaire; c) une diminution nette de 11 postes d'agent recruté sur le plan international à Brindisi et la suppression de l'indemnité unique d'installation pour le personnel recruté sur le plan international. Cette diminution est compensée en partie par : i) une augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures en raison de la comptabilisation des frais d'hébergement à Tripoli, ii) une augmentation des dépenses au titre des transports terrestres pour les pièces de rechange nécessaires au parc vieillissant des véhicules de la Mission.

Ressources extrabudgétaires

286. En 2014 et 2015, la MANUL a utilisé 265 925 dollars, fournis par le Gouvernement suisse à l'appui des activités du Service chargé de l'autonomisation des femmes, afin d'organiser des séances de formation et des ateliers sur la sécurité des femmes. Aucune utilisation de ressources extrabudgétaires n'est prévue pour la MANUL en 2016.